



MASTER TOURISME

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE

La valorisation du patrimoine agropastoral par l'éducation
au patrimoine dans le secteur du tourisme et des loisirs :
Le cas du territoire des Causses et Cévennes

Présenté par :

Cécile Martins

Année universitaire : **2019 – 2020** Sous la direction de : **Jacinthe Bessière**



MASTER TOURISME

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE

La valorisation du patrimoine agropastoral par l'éducation
au patrimoine dans le secteur du tourisme et des loisirs :
Le cas du territoire des Causses et Cévennes

Présenté par :

Cécile Martins

Année universitaire : **2019 – 2020** Sous la direction de : **Jacinthe Bessière**

L'ISTHIA de l'Université Toulouse - Jean Jaurès n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les projets tuteurés et mémoires de recherche. Les opinions qui y sont développées doivent être considérées comme propres à leur auteur(e).

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble de l'équipe de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes de m'avoir accueillie chaleureusement pendant cette période si particulière et d'avoir fait son maximum pour m'intégrer et me faire sentir impliquée tout au long de ce stage. Grâce à la disponibilité et la pédagogie de chacun et chacune d'entre eux et elles, j'ai pu améliorer mes connaissances sur une grande diversité de thématiques et m'enrichir humainement à leur contact.

Je souhaite évidemment remercier ma maîtresse de mémoire et directrice de master, Madame Jacinthe Bessière, pour son accompagnement, sa disponibilité et son écoute tout au long de ce parcours depuis deux ans ainsi que pour son soutien et sa préoccupation lors des moments plus difficiles que notre promotion a pu rencontrer sur son chemin.

Un grand merci à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique de l'ISTHIA pour leurs enseignements, leur disponibilité et les compétences qu'ils et elles m'ont apportées et que j'ai tenté de réinvestir au mieux dans ce travail.

Mes remerciements vont également à toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette étude pour leur disponibilité, leur confiance, leur ouverture d'esprit et pour les discussions enrichissantes qui en ont résulté.

Merci à cette inoubliable promotion de Master Tourisme et Développement pour ces deux années sous le signe d'une infaillible entraide, d'encouragements mutuels et d'une complicité sans nul autre pareil. Je tiens tout particulièrement à exprimer ma reconnaissance à Olivia Bude, ma colocataire et amie, pour sa force et son soutien sans faille cette année.

Merci à ma famille de toujours croire autant en moi et de me soutenir dans toutes mes décisions depuis maintenant vingt-cinq ans.

Enfin, merci à Lynden pour son soutien quotidien et ses encouragements pendant l'écriture de ce mémoire.

Sommaire

Remerciements.....	5
Sommaire	6
Introduction générale	8
Partie 1 : Les enjeux de l'éducation au patrimoine pour la protection du patrimoine agropastoral dans le cadre du tourisme et des loisirs	11
Chapitre 1 : L'enjeu de la patrimonialisation et de la mise en tourisme dans la protection du patrimoine : la prise de conscience des instances internationales et l'Unesco	13
1. La mise en patrimoine.....	13
2. Les enjeux de la labellisation Unesco dans la transmission du patrimoine.....	18
3. Les enjeux de la mise en tourisme pour le patrimoine	28
Chapitre 2 : La sensibilisation des jeunes générations à la protection du patrimoine par l'éducation	36
1. Les éducations à : une nouvelle éducation en rupture.....	36
2. La singularisation de l'enfant et de son lien au patrimoine.....	41
3. L'éducation au patrimoine à travers le tourisme et les loisirs	45
Chapitre 3 : L'enjeu de la valorisation du patrimoine agropastoral pour la préservation de l'activité de production et la protection des milieux.....	52
1. Une filière qui se distingue à la fois par ses particularismes et sa vulnérabilité.....	52
2. L'enjeu de l'agropastoralisme dans la préservation des espaces et des usages	55
3. Un secteur qui s'ouvre au public.....	61
PARTIE 2 : Présentation du terrain d'étude des Causses et Cévennes, de l'étude et de la méthodologie adoptée	72
Chapitre 1 : Le terrain d'étude : Le site des Causses et des Cévennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité.....	74
1. L'importance de l'activité agropastorale sur le territoire des Causses et Cévennes.....	76
2. Le processus de candidature.....	79
3. La Gestion du Bien.....	81
4. L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes	86
Chapitre 2 : Présentation de la commande et des deux réseaux de prestataires ____	91
1. La mission de diagnostic	91
2. Le réseau des ambassadeurs Causses et Cévennes	93
3. L'opération Visite de Ferme	99
Chapitre 3 : La méthodologie adoptée	103
1. Les structures référentes et les accompagnements disponibles	103
2. L'enquête quantitative	109
3. Un échange avec les socio-professionnels grâce à l'enquête qualitative	114
PARTIE 3 : Résultats du diagnostic sur les activités d'éducation au patrimoine chez les membres des réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme	123

Chapitre 1 : Analyse des données récoltées	125
1. Des professionnels engagés dans la protection et la transmission du patrimoine.....	125
2. Une mise en réseau particulièrement forte entre professionnels	133
3. Des compétences pédagogiques inégales	139
Chapitre 2 : Des préconisations pour orienter le développement des activités d'éducation au patrimoine par les socio-professionnels du tourisme et des loisirs	145
1. Accompagner les socio-professionnels dans la transmission de la V.U.E.....	145
2. Renforcer la mise en réseau et la collaboration entre acteurs locaux	150
3. Accompagner la montée en compétences des professionnels sur l'accueil d'un public jeune	153
Conclusion Générale	158
Bibliographie	161
Table des figures	167
Liste des tableaux	169
Table des matières	170
Résumé	175

Introduction générale

« *C'est justement pour préserver ce qui est neuf et révolutionnaire dans chaque enfant que l'éducation doit être conservatrice, c'est-à-dire assurer la continuité du monde* »

Hannah Arendt, dans son essai sur « *La crise de l'éducation* » (Arendt, 1961) met en avant la responsabilité d'éduquer les nouvelles générations pour protéger le monde dans lequel ils vont grandir, en plus de participer à leur développement. Le patrimoine, s'il représente dans sa définition un héritage qui se transmet par les anciens aux plus jeunes, rassemble des richesses qui évoluent avec les sociétés. Sa protection et sa valorisation se nourrissent des apports des nouvelles générations, aussi bien qu'elles peuvent en être affectées négativement. C'est en cela que l'éducation a un rôle majeur à jouer pour impliquer les « *nouveaux venus* » (Arendt, 1961) dans l'avenir de ce patrimoine et dans sa continuité.

L'agropastoralisme est présent depuis des millénaires et garant d'un patrimoine exceptionnel construit et façonné par le mouvement des troupeaux et la main des éleveurs et bergers. Mais au fil des générations, ce patrimoine agropastoral a lui aussi évolué, jusqu'à pratiquement disparaître. En témoignent les paysages générés par cette activité qui s'ouvrent ou se ferment selon les époques et les changements sociétaux. C'est le soutien des pouvoirs publics mais aussi de la population dans son ensemble qui a permis à cette activité et aux richesses qui en dépendent d'être aujourd'hui revalorisées et maintenues pour les générations à venir.

Le territoire des Causses et Cévennes a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, justement pour ses paysages culturels évolutifs et vivants, façonnés par l'activité agropastorale. L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, qui a été créée pour assurer la gestion du Bien, souhaite aujourd'hui promouvoir l'éducation au patrimoine au sein du territoire, pour sensibiliser les jeunes générations aux richesses qui sont les leurs et dont la protection leur incombera bientôt. A la suite d'une candidature spontanée, la structure a alors réfléchi à la mise en œuvre d'une étude sur les activités d'éducation au patrimoine

proposées sur le territoire. Le résultat de l'étude, conduite sur vingt-quatre semaines, est donc présenté dans ce mémoire. Les recherches exploratoires ont été entreprises en partant de la question de départ suivante : *En quoi l'éducation au patrimoine dans le cadre du tourisme et des loisirs peut-elle participer à la protection et à la valorisation du patrimoine agropastoral ?* Les grandes thématiques étudiées traitaient donc de la mise en patrimoine, de l'Unesco, de l'éducation au patrimoine et de l'agropastoralisme.

Cette phase exploratoire a révélé les différents enjeux de ces thématiques mais également le besoin de recadrer l'étude autour d'une catégorie d'acteurs plus précise. L'Entente Interdépartementale a donc décidé d'orienter ce diagnostic sur les deux réseaux dont elle est la structure coordinatrice : Le réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes et celui de Visite de Ferme. Une fois les bases théoriques acquises et le cadre de l'étude bien défini, il fut donc possible de déterminer une problématique :

Comment les socio-professionnels du tourisme et des loisirs peuvent-ils mettre en place des activités pour sensibiliser les jeunes au patrimoine agropastoral et ainsi participer à sa préservation ?

Le travail réalisé se répartit ainsi sur trois parties. La première est le résultat d'une phase exploratoire et présentera les recherches théoriques entreprises sur les thématiques en lien avec la question de départ. Dans un premier temps, il sera donc question de définir les enjeux de la mise en patrimoine dans la protection des richesses d'un territoire, notamment dans le cadre de l'inscription par l'Unesco d'un Bien sur la Liste du patrimoine mondial. Par la suite, l'approche novatrice de l'éducation au patrimoine et ses enjeux seront définis. Ses principes pédagogiques seront ensuite abordés et le jeune public, qui constitue la cible de cette étude sera décrit puis l'enjeu de le sensibiliser au patrimoine local expliqué. Pour finir cette première partie exposera les particularités de l'agropastoralisme et son impact sur le paysage, pour terminer par l'enjeu de la mise en tourisme du patrimoine agropastoral dans le maintien de cette activité, garante de paysages exceptionnels.

La deuxième partie aura pour objectif de présenter le terrain d'étude et la méthodologie mise en place. L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes a été la structure d'accueil de ce stage. Cette collectivité gère le Bien des Causses et Cévennes, inscrit en

2011 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre de ces paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen. Il s'agira donc dans un premier temps de comprendre la place et l'impact qu'a eu l'activité d'élevage sur le territoire en question et comment l'inscription de ce dernier à l'Unesco est gérée aujourd'hui. L'historique et l'évolution des réseaux Visite de Ferme et Ambassadeurs Causses et Cévennes seront ensuite exposés, suivi de l'explication de la méthodologie employée dans la collecte des données nécessaires à cette étude. Cette étape s'est structurée autour de la réalisation d'enquêtes qualitative et quantitative et d'échanges avec différentes structures du territoire.

Pour finir, la troisième partie présentera dans un premier temps les résultats de l'analyse des données récoltées grâce aux différentes méthodes d'enquête. Des préconisations seront ensuite apportées pour guider les actions futures de l'Entente Interdépartementale en matière d'éducation à l'environnement au sein des deux réseaux étudiés.

Partie 1 : Les enjeux de l'éducation au patrimoine pour la protection du patrimoine agropastoral dans le cadre du tourisme et des loisirs

Introduction de la première partie

Cette première partie consistera en l'exposition des recherches exploratoires réalisées pour comprendre les enjeux des thématiques qui alimenteront cette étude.

Le premier chapitre consistera en la définition de la notion de mise en patrimoine puis en l'explication de ses enjeux. Il conviendra ensuite de définir l'action et les origines de l'Unesco et son impact sur la préservation des Biens patrimoniaux qu'elle met en lumière. La mise en tourisme sera ensuite abordée pour comprendre comment ce dernier peut participer à la valorisation et à la protection des Biens.

Par la suite, le second chapitre introduira la notion d'éducation au patrimoine tout d'abord en expliquant le changement et le bouleversement que représente cette approche, tout comme les autres « éducations à » depuis leur émergence. Les particularités et catégories de publics jeunes seront alors définies ainsi que l'évolution des approches pédagogiques employées pour les sensibiliser au patrimoine. Enfin, ce chapitre abordera la place des jeunes dans le tourisme et dans la protection du patrimoine aujourd'hui.

Pour terminer, le dernier chapitre de cette partie portera sur le patrimoine agropastoral. Après avoir défini ce type de production agricole avec ses particularités et ses enjeux actuels, l'impact de cette filière sur le patrimoine et particulièrement son action sur les paysages seront évoqués. La dernière partie du chapitre traitera de l'enjeu du lien de cette activité avec le tourisme pour sensibiliser le public à la préservation de l'agropastoralisme.

Chapitre 1 : L'enjeu de la patrimonialisation et de la mise en tourisme dans la protection du patrimoine : la prise de conscience des instances internationales et l'Unesco

1. La mise en patrimoine

1.1. Le concept de patrimoine

1.1.1. Définition du patrimoine

Le patrimoine est un concept nomade, qui a évolué en même temps que la société et selon les contextes et l'histoire. Son étymologie, *patrimonium* en latin, désigne « les biens hérités du père » ce qui rattache son sens premier à la notion de propriété privée de biens matériels et de leur transmission au fil des générations. Néanmoins, cette approche juridique n'est aujourd'hui plus suffisante pour englober le concept de patrimoine qui prend aujourd'hui une signification bien plus large. Jean Davallon qualifie ce « *patrimoine nouveau* » comme « *tout ce qui peut être revendiqué par un groupe social comme tel : tout ce que ce dernier estime avoir reçu et qui, à ce titre, présente une valeur pour lui* » (Davallon, 2003, p. 13).

Le patrimoine n'est plus uniquement l'affaire de la famille mais également de la communauté, de la collectivité ou de toute autre forme de congrégation sociale. La désignation d'un bien comme patrimonial n'est pas naturelle et est le résultat d'une « *affectation collective* » (Di Méo, 2007, p. 2). Ainsi, « *le patrimoine n'existe pas a priori, il n'est pas donné, mais construit socialement* » (Sol, 2004, p. 2). De ce fait, toute chose peut devenir patrimoine si un groupe lui assigne une certaine valeur. Cette diversité dans la définition du concept s'observe notamment à travers la multiplication des catégories patrimoniales au fil de l'histoire.

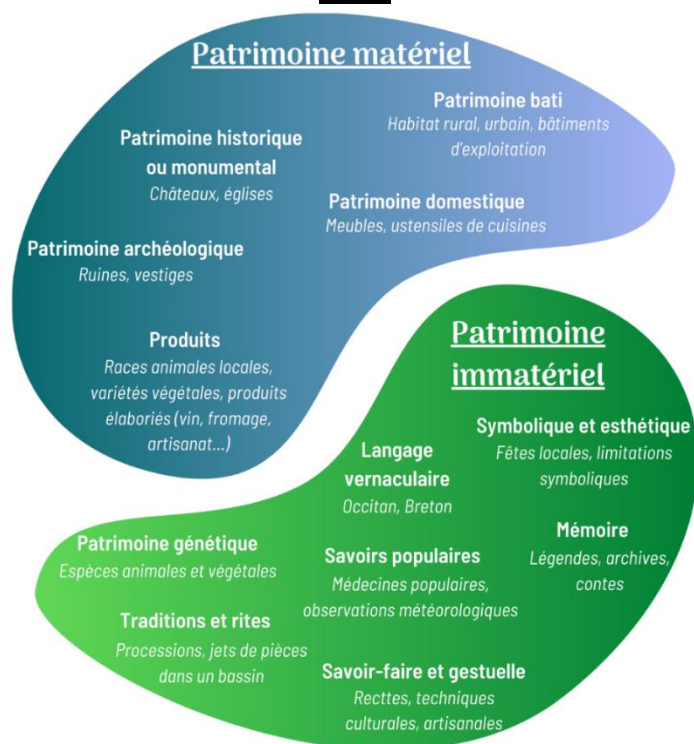
1.1.1. Les différents types de patrimoines

Deux ensembles dichotomiques majeurs sont aujourd'hui employés pour catégoriser le patrimoine : le matériel et l'immatériel (figure 1).

Le patrimoine matériel désigne les biens palpables, tangibles, que l'on peut voir ou toucher¹. Il rassemble notamment le patrimoine monumental, archéologique, bâti, domestique ou encore des produits issus de traditions (culturelles, artisanales etc.).

Le patrimoine immatériel, quant à lui, fait référence à des éléments intangibles tels que les langages vernaculaires, les traditions et rites, les savoir-faire ou encore le patrimoine génétique. Il associe l'objet patrimonial aux pratiques humaines. Son introduction en 2003 par l'Unesco renforce la position de la communauté en tant que détentrice du patrimoine (Barthes, 2017, p. 2). Le concept est alors défini par « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel* » (UNESCO, 2003, p. 2)

Figure 1 : Sous-catégories des patrimoines matériels et immatériels et exemples de biens



Auteur : Cécile Martins / Source : Bessière, 2020²

¹ Bessière Jacinthe. Sociologie du patrimoine. Cours de Master 2 Tourisme et développement, ISTHIA, Université Toulouse - Jean Jaurès, 2020.

² Bessière Jacinthe. Sociologie du patrimoine. Cours de Master 2 tourisme et développement, ISTHIA, Université Toulouse - Jean Jaurès, 2020.

Il existe d'autres catégories, à mi-chemin entre les conceptions matérielle et immatérielle du patrimoine, comme le « petit patrimoine » ou encore le patrimoine naturel ou paysager. Le premier désigne « *l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours* »³ et concerne par exemple les lavoirs, les fours à pain ou encore les croix de chemin. Le patrimoine naturel ou paysager, quant à lui, est le résultat physique de l'action de l'homme découlant de ses savoir-faire.

1.2. Le processus de patrimonialisation

1.2.1. Définition de la patrimonialisation

Le terme de patrimonialisation est employé pour exprimer « *la désignation d'un objet quelconque comme patrimoine* » (Sol, 2004, p. 2). En effet, les biens considérés comme faisant partie du patrimoine n'ont généralement pas comme fonction première de « *laisser une trace* » (Lemaître, 2015, p. 56). C'est au terme d'un processus de construction sociale et grâce à la valeur qui leur est assignée par une communauté qu'ils peuvent prétendre à un tel statut. Selon Guy Di Méo, la patrimonialisation rassemble donc les modalités de transformation « *d'un objet, d'une idée, d'une valeur, en son double symbolique et distingué, raréfié, conservé, frappé d'une certaine intemporalité* » (Di Méo, 2007, p. 2).

Ce processus ne peut cependant être envisagé en dehors du contexte au sein duquel il prend place et dont il dépend.

1.2.2. Le contexte de l'effervescence contemporaine du concept de patrimoine

La seconde moitié du XXI^{ème} siècle a vu le patrimoine prendre une place prépondérante au sein des sociétés occidentales. Selon Di Méo, cette tendance au « *tout patrimonial* » s'est exacerbée depuis les années 1980 (Di Méo, 2007, p. 3) et est le symptôme d'une « *crise contemporaine des systèmes sociaux et productifs* » (Di Méo, 2007, p. 6).

³ Ibid

Le patrimoine est un élément révélateur des valeurs de la communauté qui le désigne en tant que tel et selon Lemaître, « *les valeurs qu'on lui attache ne peuvent être comprises qu'en lien au contexte social, historique et culturel dans lequel il a été produit* » (Lemaître, 2015, p. 55). Il convient donc d'étudier le contexte contemporain pour comprendre la place grandissante des considérations patrimoniales dans la société.

La crise économique survenue dans les années 1960 a provoqué la disparition de nombreuses activités et savoir-faire traditionnels et par là même celle des systèmes de valeurs et de connaissances ainsi que les styles de vie qui y étaient associés (Di Méo, 2007, p. 9). Cette mutation de la sphère économique, alliée aux différents processus de mondialisation entraînent une crise, cette fois identitaire. De fait, l'accroissement des mobilités et des moyens de communication, la standardisation et la massification des usages et de l'offre de consommation sont tout autant de phénomènes à l'origine d'une perte de repères identitaires et culturels. Les distances semblent aujourd'hui abolies, tout comme la frontière entre le monde virtuelle et le monde réel (Di Méo, 2007, p. 6). Cette « *dégradation sémantique de nos sociétés occidentales* » (Cova et Cova, 2001, p. 91) a entraîné un besoin nouveau d'authenticité et de retour aux racines et de fait un certain rejet de la modernité au sein des systèmes de valeurs (Di Méo, 2007, p. 6).

Dans ce contexte, l'intérêt croissant pour le patrimoine prend alors tout son sens. En effet, il est le témoin de la place des hommes dans leur milieu ainsi que leur lien avec le passé dans lequel ils se retrouvent, face à la modernité qui les perd. Le patrimoine apparaît alors comme un refuge qui permet de se relier, individuellement ou collectivement, à une histoire, à une identité⁴. Face à un monde en constante évolution, il « *crystallise des valeurs culturelles (mais aussi économiques) qu'on ne peut expatrier ni internationaliser* » (Di Méo, 2007, p. 9).

⁴ Bessière Jacinthe. Sociologie du patrimoine. Cours de Master 2 tourisme et développement, ISTHIA, Université Toulouse - Jean Jaurès, 2020.

1.2.3. *De la prise de conscience à la valorisation : les phases du processus de patrimonialisation*

Ce procédé de transformation d'un bien en patrimoine se met en place dès l'instant qu'une prise de conscience s'opère à son égard. Le contexte (historique, social, environnemental, économique etc.), que l'on a évoqué plus haut est ici essentiel puisqu'il conditionne le système de valeurs et peut venir renforcer les préoccupations à l'égard du patrimoine (exemple : le patrimoine naturel et les préoccupations environnementales aujourd'hui). Mais un autre facteur qui vient provoquer cette prise de conscience est la disparition, ou la peur de la disparition d'un bien qui conditionne la valeur qui lui est portée. En Europe, la Seconde Guerre Mondiale et la destruction que le conflit a engendré ont exacerbé cette conscientisation à l'origine de stratégies de valorisation et de conservation du patrimoine⁵.

Guy Di Méo (2007, p. 12) explique que suite à la prise de conscience de la valeur patrimoniale d'un bien, il s'opère un changement de son statut lors de la phase de sélection. Certains biens sont alors privilégiés par rapport à d'autres selon le contexte et surtout les intérêts ou l'influence des acteurs patrimoniaux. Pour justifier ce choix, l'élément patrimonial va alors être mis en récit. La phase de justification vient appuyer l'étape de sélection en proposant un « *mode de discours sur les raisons présidant aux choix de tel ou tel objet patrimonial* » (Di Méo, 2007, p. 12). Ce discours doit pouvoir résonner auprès de la société et détermine la reconnaissance de la valeur au bien dont dépendra sa conservation. La justification est donc une phase relative à la transmission d'une idéologie patrimoniale.

La conservation se trouve à la base de toute action patrimoniale. En effet, de la prise de conscience de la valeur patrimoniale d'un bien émane un sentiment de responsabilité (Lemaître, 2015, p. 57). Il convient alors de mettre en œuvre des mesures pour garantir la pérennité du patrimoine pour « *qu'il soit transmis et transmissible, qu'il trouve place dans une dynamique dirigée du passé vers le futur* » (Di Méo, 2007, p. 13). Ces mesures peuvent aller de la préservation à la restauration ou la réhabilitation (François et al, 2006, p. 691). Cette

⁵ Bessière Jacinthe. Sociologie du patrimoine. Cours de Master 2 Tourisme et développement, ISTHIA, Université Toulouse - Jean Jaurès, 2020.

phase révèle l'importance de l'action publique et des dispositifs juridiques et techniques de protection (chartes, conventions, restrictions etc.).

La phase d'exposition est celle où la connexion s'opère avec le tourisme. Il s'agit alors de soumettre le bien patrimonialisé au regard de l'Autre en le mettant en scène pour qu'il puisse être découvert. Lors de cette étape, récurrente mais non systématique, un changement d'usage de l'objet s'opère et celui-ci devient une attraction, alimentant l'image touristique de la destination (Lemaître, 2015, p. 57).

Enfin, l'étape de la valorisation vient « *mobiliser les objets patrimoniaux dans les initiatives de développement territorial* » (Bénos et Milian, 2013, p. 2). C'est notamment lors de cette étape que des démarches de pédagogie et d'éducation peuvent être entreprises pour permettre la compréhension du bien au service de son appropriation par la population locale ou de la vigilance des touristes par rapport à sa protection.

2. Les enjeux de la labellisation Unesco dans la transmission du patrimoine

Il est possible de retracer le principe de création de patrimoine jusqu'à la préhistoire avec notamment le culte aux morts et l'érection de dolmens, de menhirs ou de tumulus en leur honneur (De Bono, 2010, p. 10). Or, ce n'est qu'à partir du XX^{ème} siècle que ce concept prendra une véritable ampleur internationale, avec, en particulier, l'émergence de l'Unesco et de la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Au terme de la Seconde Guerre Mondiale, une quarantaine d'Etats se réunirent lors d'une conférence internationale à l'origine de la création de l'Unesco dont l'objectif était de promouvoir le dialogue entre les cultures, les peuples et les civilisations et la diffusion d'une culture de paix. Quelques décennies plus tard, son intérêt pour le patrimoine mondial émergea avec la création de la Convention du patrimoine mondial.

2.1. La genèse de la Convention du patrimoine mondial

Si l'idée d'un patrimoine commun à tous a commencé à germer à partir des années 1930, c'est véritablement au cours des années 1960 que le concept de patrimoine mondial de l'humanité prit un sens bien plus concret.

En effet, déjà en 1931, la Conférence d'Athènes, organisée par l'Office International des Musées de la Société des Nations évoquait sa conviction « *que la conservation du patrimoine artistique et archéologique de l'humanité intéresse la communauté des Etats, gardiens de la civilisation* »⁶. L'idée d'un patrimoine commun à l'humanité dont la conservation serait conditionnée par la coopération internationale (Titchen, 1995, p. 35) avait donc déjà été évoquée par l'organisation, dont les fonctions furent reprises par l'Unesco et les Nations Unies en 1946.

En 1959, une prise de conscience globale eut lieu lorsque les gouvernements égyptien et soudanais sollicitèrent l'aide de l'Unesco pour sauver les temples de la région de Nubie, menacés par la construction du barrage d'Assouan⁷. Ce projet aurait eu comme conséquence l'inondation de plusieurs temples notamment ceux d'Abu Simbel et de Philae. Une campagne internationale au travers de laquelle l'Unesco récolta les dons d'une cinquantaine d'Etats membres eu lieu de 1960 à 1980 et permit de sauver ces monuments. Cette opération mit « *en pratique le principe d'une responsabilité internationale partagée* » (Cameron et al, 2017, p. 31) et accentua la mobilisation des instances internationales, dont l'Unesco, autour du patrimoine.

En 1965, la Conférence pour la coopération internationale introduit une réflexion dont le fruit se retrouva, sept ans plus tard dans la Convention du patrimoine mondial. Il fut proposé de compiler une « *liste de base des sites et des zones d'intérêt international* » et d'en désigner une seconde, par le biais de critères, comportant « *les zones et les sites qui*

⁶ ICOMOS. *La charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques – 1931 [en ligne]*. Disponible sur : <https://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/425-la-charte-da-thenes-pour-la-restauration-des-monuments-historiques-1931> (Consulté le 28-04-2020).

⁷ UNESCO. *Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie [en ligne]*. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/activites/172/> (Consulté le 28-04-2020).

sont absolument superbes, uniques et irremplaçables » (Beck, 1965, cité et traduit dans Cameron et al, 2017 p. 25).

Après un temps de négociations et plusieurs propositions de textes, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel fut adoptée le 16 novembre 1972 à Paris par la Conférence générale de l'Unesco. L'objectif premier de ce document est de faire de la protection du patrimoine la responsabilité de la collectivité internationale dans son ensemble (Marcotte et Bourdeau, 2010, p. 271). La nécessité d'une coopération internationale est d'autant plus importante que des « *dangers nouveaux* » inhérents au monde moderne menacent ce patrimoine, en plus des « *causes traditionnelles de dégradation* » (UNESCO, 1972, p. 1).

La Convention encouragea les Etats membres à identifier les biens présents sur leur territoire qui pourraient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Sa création marqua donc le début d'une phase d'inventaire (Barthes, 2017, p. 2) et nécessita l'intervention de spécialistes au sein des Etats, mais aussi au sein du Comité du patrimoine mondial, créé en 1976 et à qui incombe la responsabilité de la gestion de la Liste. Le principal rôle de ce comité de 15 représentants d'Etats membres élus est de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la Convention. Afin de juger de la valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) des biens soumis à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, celui-ci a établi dix critères (Annexe A). Au moins l'un d'entre eux doit être rempli pour attester de la V.U.E. du Bien proposé.

Depuis la création de la Liste, l'action de l'Unesco dans le domaine du patrimoine a connu une ampleur grandissante. En 1988, 312 biens étaient inscrits sur la Liste qui en compte aujourd'hui 1121 répartis dans 167 Etats Parties. Cette évolution s'est opérée parallèlement à celle de la définition même du patrimoine au sein de l'organisation.

2.2. L'élargissement du concept de patrimoine : la prise en compte des paysages culturels

Depuis la création de la Liste du patrimoine mondial, la nature des biens retenus, ainsi que leur répartition géographique ont considérablement évoluées (Pringent, 2013, p.

129). La dimension monumentale, très présente au départ, a laissé place à d'autres catégories, immatérielles ou encore paysagères, élargissant ainsi la notion de patrimoine elle-même. L'un de ces élargissements fut l'introduction, en 1992, des paysages culturels comme sous-catégorie d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

2.2.1. Les paysages culturels : définition

Les paysages culturels sont désignés dans l'article 1 de la Convention pour le patrimoine mondial comme les « *ouvrages combinés de la nature et de l'homme* » (UNESCO, 1972, p. 1). Le Comité stipule qu'ils :

« illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des contraintes matérielles et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes » (UNESCO, 2019, p. 87).

Ces interactions entre l'homme et la nature peuvent se manifester sous une multitude de formes et sont généralement le reflet de techniques d'utilisation viable des terres qui prennent en compte les particularités et les limites de cet environnement. Une dimension immatérielle est inhérente à ces paysages car y est également prise en considération « *la relation spirituelle avec la nature* » (UNESCO, 2019, p. 88)

Le Comité précise également que protéger ces paysages permet à la fois de favoriser le développement des techniques d'utilisation des terres et de conserver, voire d'améliorer la valeur naturelle du paysage. Le rôle de l'utilisation des terres sous ses formes traditionnelles a également un impact positif sur le maintien de la diversité biologique de ces paysages.

2.2.2. Trois catégories majeures de paysages culturels

Tout d'abord, « *le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme* » (UNESCO, 2019, p. 88), est le plus évident à constater. Il peut désigner des parcs ou des jardins et sa raison d'être est avant tout esthétique (figure 2).



Figure 2 : Lednice-Valtice en République Tchèque (source : ©Ko Hon Chiu Vincent⁸)

Un paysage culturel peut également être catégorisé d'essentiellement évolutif lorsqu'il « *résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et / ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel* » (UNESCO, 2019, p. 88). C'est ce procédé évolutif qui apporte sa forme et sa composition au paysage.

Deux sous-catégories se distinguent alors :

- Les paysages reliques ou fossiles, dont le processus évolutif s'est figé dans le passé bien qu'il reste visible (figure 3) ;
- Les paysages vivants pour lesquels le processus d'évolution est toujours en cours, tout comme leur rôle social qui, bien qu'ancré dans la société contemporaine, reste intimement associé au mode de vie traditionnel (figure 4).

⁸ Disponible sur <https://whc.unesco.org/fr/documents/143738>



Figure 3 : Villages antiques du Nord de la Syrie (source : @Simone Ricca⁹).



Figure 4 : Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen (source : @Owen Phillips¹⁰).

Enfin, les paysages culturels associatifs qui constituent la troisième catégorie, ont une dimension plus immatérielle puisqu'il s'agit d'espaces naturels associés à « *des phénomènes religieux, artistiques ou culturels* » (UNESCO, 2019, p. 88) (figure 5)



Figure 5 : Colline royale d'Ambohimanga (source : @UNESCO – A. Rafolo¹¹).

L'inscription des paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial peut ainsi être perçue comme un prélude à la Stratégie Globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible mise en place par l'Unesco deux ans plus tard (Nora et al, 2011, p. 3). Elle correspond en effet à l'objectif d'élargissement de la notion de patrimoine mondial pour que celle-ci « *reflète davantage la diversité des trésors culturels et naturels de notre monde* »¹²

⁹ Disponible sur <https://whc.unesco.org/fr/documents/115065>

¹⁰ Disponible sur <https://whc.unesco.org/fr/documents/120509>

¹¹ Disponible sur <https://whc.unesco.org/fr/documents/113735>

¹² UNESCO. *Stratégie Globale* [en ligne]. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/strategieglobale/> (consulté le 28-4-2020).

2.3. Les enjeux de l'inscription au patrimoine mondial

2.3.1. Des mesures de protections adaptées, entre soutien et contrainte

2.3.1.1. La garantie d'une protection internationale

La protection internationale du patrimoine mondial culturel et naturel désigne, selon la Convention de 1972, « *la mise en place d'un système de coopération et d'assistance internationales visant à seconder les Etats parties à la Convention dans les efforts qu'ils déploient pour préserver et identifier ce patrimoine* » (UNESCO, 1972, p. 4).

Les Etats membres peuvent bénéficier d'une assistance sur plusieurs plans :

- Sur le plan financier avec l'octroi de prêts (dont les intérêts sont faibles ou nuls) ou de subventions non remboursables ;
- Sur le plan technique avec l'accompagnement d'experts ou de techniciens sur certains projets, ou encore la formation de spécialistes au sein de l'Etat ;
- Sur les plans scientifique et artistique avec des études sur la place de ces thématiques dans la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Cette assistance peut être accentuée dans le cadre d'une demande pour un Bien figurant sur la « liste du patrimoine en péril », dont la menace sur sa conservation relève de « *dangers graves et précis* » et nécessite des travaux importants (UNESCO, 1972, p. 6).

Ces aides ne se veulent cependant que complémentaires. Il n'en reste que les Etats parties se doivent d'intervenir pour « *l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmissions aux générations futures* » du patrimoine concerné au maximum de leurs capacités et de leurs ressources (UNESCO, 1972, p. 3). L'assistance internationale n'intervient généralement que lorsque les ressources (techniques, financières, scientifiques etc) de l'Etat sont insuffisantes.

2.3.1.2. *Le cadre réglementaire international pour la protection du patrimoine*

Si la Convention du patrimoine mondial met en place un système d'assistance internationale, elle comporte également des principes et objectifs contraignant l'action politique des pays qui en sont les signataires (Lavoie, 2014, p. 144).

Dès l'étape de candidature, il est demandé aux Etats d'établir un cadre juridique spécifique au Bien avec des mesures locales et nationales, afin d'assurer sa conservation. Celles-ci peuvent par exemple passer par la création d'une zone tampon autour du Bien « *dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières* » (UNESCO, 2019, p. 31). Un plan de gestion présentant les mesures à court, moyen et long terme et intégrant les principes du développement durable est également obligatoire pour toute inscription sur la Liste du patrimoine mondial (UNESCO, 2019, p. 33).

Les biens déjà inscrits quant à eux, font l'objet de mesures de suivi et d'évaluation par le Comité du patrimoine mondial. Dans le cadre de la réalisation de travaux ou de l'altération (contrôlée ou non) du bien, un « *suivi réactif* » est alors mis en place (UNESCO, 2019, p. 52) pour évaluer leur impact sur la V.U.E. du bien et/ou son état de conservation. Au-delà de ces modifications exceptionnelles, un rapport périodique doit être soumis au Comité tous les six ans. Il permet notamment d'évaluer les mesures d'application de la Convention, le maintien de la V.U.E., d'informer sur les changements de condition ou d'état du Bien et d'alimenter le partage d'informations entre les membres (UNESCO, 2019, p. 59).

2.3.2. *Patrimoine mondial ou patrimoine local ?*

La désignation d'un bien comme Patrimoine de l'Humanité par une instance internationale comme l'Unesco amène à se poser la question du droit de regard de la population locale et de l'appropriation de sa valeur patrimoniale. Ce processus de patrimonialisation soutenue par des experts nationaux et internationaux et les pouvoirs locaux (Gravari-Barbas

et Renard, 2010, p. 57), s'il entraîne une légitimité mondiale risque une « *désaffection locale* »¹³ et un manque de responsabilisation de la communauté pour sa protection. Deux processus d'appropriation peuvent donc être distingués (Lemaître, 2013, p. 55) :

- « *Un processus au fort accent social* » où la population garde un rôle central et partage les valeurs associées au Bien ;
- « *Un processus de désignation* », à fort accent politique et qui opère une forme de contrôle sur le discours concernant l'identité de la communauté.

Si le regard valideur des touristes peut compenser le risque de ce désintéressement des résidents (cf. 3.2.2), l'enjeu de l'inscription au Patrimoine de l'Humanité est de trouver un équilibre entre l'appropriation mondiale et locale, l'objectif étant de maintenir des « *indicatifs de préservation* » élevés pour la population (Lavoie, 2014, p. 145).

2.3.3. L'effet de l'inscription sur le tourisme

2.3.3.1. Une relation difficile à évaluer

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial constitue sans conteste un argument très persuasif pour la promotion touristique des sites (Marcotte et Bourdeau, 2010, p. 272). Le label peut justifier à lui seul du motif de visite de certains touristes puisqu'il constitue le signe le plus marquant de reconnaissance patrimoniale (Pringent, 2013, p. 129). Si l'objectif de la Liste était à l'origine de protéger les sites d'une valeur exceptionnelle, le rôle conféré au label a évolué. Il représente aujourd'hui pour certaines destinations un atout marketing international et permet l'amélioration de leur image, au point que certaines aillent jusqu'à « *inventer des patrimoines* » (Pringent, 2013, p. 129)

En effet, il est généralement admis par les publications statistiques que l'inscription sur la Liste aurait pour effet l'augmentation de 25 à 50 % de la fréquentation touristique selon les publics et les sites (Pringent, 2013, p. 132). Cependant, nombre de recherches

1 ¹³ ECOLE NORMALE SUPERIEURE. *DES PATRIMOINES, POURQUOI ET POUR QUI ? D'UNE SELECTION PATRIMONIALE POLITIQUE A L'APPROPRIATION INEGALE PAR LES HABITANTS* [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW.GEOGRAPHIE.ENS.FR/-LE-HAVRE,278-.HTML](http://www.GEOGRAPHIE.ENS.FR/-LE-HAVRE,278-.HTML) (CONSULTE LE 10-4-2020).

scientifiques appellent à la prudence quant aux chiffres associant l'inscription à l'accroissement de la fréquentation (Prud'homme, 2008, p. 6 ; Gravari-Barbas, 2010, p. 20, Pringent, 2013, p. 132). Pour certains, ces études n'apportent pas les garanties méthodologiques nécessaires pour établir cet impact direct (Gravari-Barbas, 2010, p. 20). Cette hausse de fréquentation n'est pas démentie, mais pourrait être associée à d'autres facteurs comme un contexte préexistant de forte augmentation touristique, l'amélioration des transports ou la proximité avec d'autres sites touristiques.

Selon Prud'homme (2008, p. 8) « *l'inscription est certainement un facteur favorable au développement, mais un facteur qui n'est ni nécessaire ni suffisant* ». Ces annonces serviraient davantage le discours des acteurs locaux pour la promotion de leurs actions et de leurs efforts¹⁴.

2.3.3.2. *La prise en compte grandissante des problématiques touristiques au sein du label*

Si l'effet de l'inscription sur le tourisme n'est pas avéré, il n'empêche que la labellisation valorise la rareté du patrimoine en question et donc par définition sa vulnérabilité (Bénos et Milian, 2013, p. 11). La promotion touristique des biens peut donc représenter un risque pour leur protection (Marcotte et Bourdeau, 2010, p. 271). C'est sous cet angle que la Convention abordait le tourisme à l'origine.

Mais une prise de conscience de l'éventuel impact de l'inscription sur l'attractivité des sites a poussé l'Unesco à envisager un tourisme au service de leur protection. La prise en compte de cette question s'est matérialisée, depuis 2001, par la mise en place du Programme pour le Patrimoine mondial et le tourisme, devenu le Programme pour le Patrimoine mondial et le tourisme durable en 2010. Il entend rassembler les organisations patrimoniales et touristiques autour du développement d'un tourisme durable au service de la préservation et de la conservation de la V.U.E. des sites et bénéfique aussi bien aux visiteurs qu'aux

¹⁴ Mathys Anke. L'effet Unesco sur le développement local. *Métropolitiques*, 17 septembre 2018 [en ligne]. Disponible sur <https://www.metropolitiques.eu/L-effet-UNESCO-sur-le-developpement-local.html> (Consulté le 02-05-2020).

communautés locales (UNESCO, 2012, p. 4). Il convient alors de comprendre en quoi le tourisme peut avoir un impact positif sur la préservation du patrimoine.

3. Les enjeux de la mise en tourisme pour le patrimoine

3.1. Du tourisme de masse à la prise en compte des principes de développement durable

3.1.1. Evolution historique du tourisme

Le tourisme désigne :

« Les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité »¹⁵

Le phénomène touristique a émergé en Angleterre au XVIIIème siècle avec la notion de « Grand Tour » au cours duquel de jeunes aristocrates entreprenaient un voyage à travers les plus prestigieux sites antiques d'Europe. Souvent contraint, le tourisme relevait alors davantage d'un processus initiatique réservé à une minorité élitiste¹⁶.

Au début du XXème siècle, la mise en place des premiers congés payés en 1936 par le gouvernement du Front populaire introduit le concept de vacances. Les classes populaires accèdent au tourisme qui sert alors au repos et caractérise un moment de régénération accordé aux employés pour améliorer leur rentabilité au travail.

¹⁵ INSEE. *Tourisme* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1094> (Consulté le 2-5-2020).

¹⁶ Bessière Jacinthe. *Sociologie du tourisme et des loisirs*. Cours de Master 1 TD, ISTHIA, Université Toulouse-Jean Jaurès, 2018

Mais c'est véritablement à partir des années 1950 qu'une massification du phénomène touristique s'observe. De 1951 à 1966, le nombre de vacanciers passe de 8 à 20 millions, ce qui explique l'emploi de l'expression « *grand déferlement* »¹⁷. Le littoral et la montagne subiront de grands aménagements témoignant de la naissance d'une industrie du tourisme dès 1950 pour accueillir ces vacanciers. À la fin des années 1970, ce sont environ 60 % des Français qui partent en vacances.

Cette période d'effervescence est également marquée par la mondialisation des flux touristiques et l'ouverture des frontières. Ce tourisme de masse n'a que peu de considérations quant aux impacts négatifs qu'il peut avoir sur le patrimoine. Une prise de conscience de ses effets néfastes commencera à partir des années 1970-1980, marquées par la crise du tourisme de masse et un besoin de renouvellement face à un produit vieillissant et la saturation de la demande touristique¹⁸.

3.1.2. *Les effets néfastes du tourisme sur le patrimoine*

3.1.2.1. La menace sur l'intégrité physique des biens patrimoniaux

L'intégrité physique du patrimoine est l'une des premières victimes du tourisme. Son impact sur les écosystèmes, la biodiversité, la qualité de l'air ou sur les ressources, éléments constitutifs du patrimoine naturel, peut mettre en péril son existence même. La hausse de la fréquentation touristique, couplée aux comportements parfois peu respectueux des visiteurs et à l'augmentation des transports pour leur déplacement sont tout autant d'éléments exerçant une forte pression sur le patrimoine matériel. Les aménagements et constructions peuvent également représenter une menace, en témoigne par exemple l'abattage d'arbres pour l'aménagement de pistes de ski en montagne (Corbière, 2018, p. 21).

La protection du patrimoine bâti peut également être remise en cause par sa mise en tourisme du fait des dégradations qu'elle peut engendrer. L'accueil au sein de sites ou de

¹⁷ Ibidem

¹⁸ Ibidem

monuments peut entraîner des actes de vandalisme, de vol. Il peut également s'agir de prélèvements de « souvenirs » (cueillir des plantes, ramasser des roches) ou d'autres actions, anodines à l'échelle individuelle mais entraînant une dégradation lorsqu'elles sont multipliées (comme l'utilisation du flash sur les œuvres) (UNESCO, 2006, p. 69). La surcharge de visiteurs sur les sites présente donc un risque de leur dégradation. C'est par exemple le cas pour le site archéologique du Machu Picchu, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité en 1983 et pour lequel le gouvernement péruvien a dû limiter l'accès quotidien.

3.1.2.2. *L'acculturation*

Le phénomène touristique implique la rencontre de visiteurs et de visités. Ces rapports entraînent un processus d'acculturation, se caractérisant par la mise en contact de deux cultures distinctes, et qui peut alors venir modifier le modèle culturel de la population hôte de manière positive ou négative. Un processus d'imitation peut notamment se produire, lorsque la population locale s'adapte à la demande des touristes et aux représentations qu'ils ont d'elle. Le risque est alors dans la folklorisation¹⁹ de la culture hôte, l'abandon de traditions ou encore la perte de valeurs (Tamarel, 2017, p. 32). Une mauvaise gestion des impacts du tourisme représente donc une menace pour l'authenticité du patrimoine, notamment immatériel, constitutif de l'identité des communautés.

La conscientisation des effets pervers du tourisme a provoqué, depuis les années 1990 des transformations sociales et économiques dans ce secteur et la prise en compte des principes du développement durable, conduisant à la conceptualisation d'un tourisme plus responsable.

¹⁹ Ibidem

3.1.3. La prise en compte des principes du développement durable dans le développement du tourisme

3.1.3.1. Définition du développement durable

La notion de développement durable a été formalisée pour la première fois dans le discours des instances internationales en 1987 au travers du rapport Brundtland. Il est alors défini comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »²⁰. Ce principe sera ensuite inclus dans l'Action 21, programme adopté par 182 gouvernements en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro.

Ce concept repose sur trois enjeux : l'équité sociale, l'efficacité économique et le respect de l'environnement. Autrement dit, il s'agit d'un « *développement économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable permettant aux générations futures de vivre décemment sur cette planète* » (Atout France, 2011, p. 11). Il s'agit donc de la recherche d'un équilibre sur le long terme entre l'Homme, l'économie et la nature.

3.1.3.2. Le tourisme durable

Le terme "tourisme durable" a été utilisé pour la première fois en 1993, par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) dans sa publication *Développement du tourisme durable : guide à l'intention des autorités locales*. Il fut alors défini comme une pratique prenant en compte les besoins des touristes et des régions d'accueil tout en améliorant les perspectives de développement à l'avenir.

En 1995, la Conférence mondiale du tourisme durable permit l'édification d'une Charte du tourisme durable, inspirée des principes du Sommet de Rio ainsi que des recommandations de l'Agenda 21 (OMT, 1995, p. 1). Cette rencontre mit en application le concept de tourisme durable, formalisé deux ans plus tôt.

²⁰ Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. *Notre avenir à tous - Rapport Brundtland / Chapitre 2 [en ligne]*. Disponible sur : https://fr.wikisource.org/wiki/Notre_avenir_%C3%A0_tous_-_RapportBrundtland/Chapitre_2 (Consulté le 2-5-2020).

Le tourisme durable entend ainsi répondre aux effets négatifs de cette pratique en respectant « *les équilibres fragiles qui caractérisent de nombreuses destinations touristiques* » (OMT, 1995, p. 2). Tout comme le concept de développement durable, il se base sur trois axes (environnemental, économique et social).

Du point de vue environnemental, l'impact du tourisme sur les ressources naturelles et culturelles du territoire doit être limité et contrôlé. Il doit également être respectueux de « *l'authenticité socioculturelle* »²¹ de la communauté locale afin d'en protéger l'identité et les valeurs, tout en assurant la satisfaction des visiteurs. La « *tolérance interculturelle* »²² est alors le mot d'ordre de l'axe social du tourisme durable. Enfin, Les bénéfices des aménagements et activités touristiques doivent pouvoir être répartis équitablement à toute les parties prenantes afin d'assurer un développement économique viable pour les territoires.

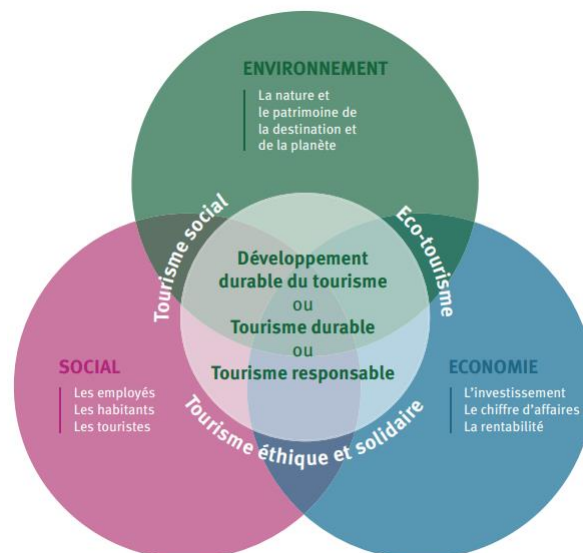


Figure 6 : Schéma du développement durable du tourisme (Atout France, 2011, p. 17)

²¹ Acteurs du tourisme durable. *Tourisme durable* [en ligne]. Disponible sur <http://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/definitions> (Consulté le 9-4-2020).

²² Ibidem

3.2. Le tourisme au service de la conservation du patrimoine :

Le patrimoine constitue la matière première des destinations touristiques. Il nourrit l'offre et motive les déplacements de touristes venus le découvrir. Longtemps considéré comme une menace pour le patrimoine, le tourisme est aujourd'hui envisagé comme une éventuelle force positive au service de sa conservation et de sa valorisation (ICOMOS, 1999, p. 1).

3.2.1. L'enjeu économique du tourisme pour le patrimoine.

Du point de vue économique, la mise en tourisme d'un bien patrimonial peut permettre un apport économique garant de sa pérennité. Une partie des revenus ainsi générés peut être affectée à sa protection et sa mise en valeur (ICOMOS, 1999, p. 5). Ce réinvestissement peut notamment prendre la forme d'opérations de restauration, de réhabilitation ou même de promotion du bien.

3.2.2. Un effet d'appropriation en réaction

Le tourisme traduit l'intérêt porté au patrimoine par des populations extérieures à la communauté à laquelle il appartient. Il y apporte un nouveau regard mais aussi une validation de la valeur patrimoniale (Marcotte et Bourdeau, 2010, p. 279). Il peut ainsi amplifier, voire parfois révéler son identité culturelle à la population hôte (Lemaître 2015, p. 59) et favorise un sentiment d'appropriation et de fierté à l'égard de son patrimoine. Le touriste peut alors être envisagé comme le « *véhicule de la valeur patrimoniale des lieux* » (Gravari-Barbas et Renard, 2010, p. 72).

En participant à la réactivation ou la réinterprétation du patrimoine par les communautés locales²³, le tourisme peut parfois prévenir sa disparition, notamment en motivant des opérations de relance de productions traditionnelles telles que des productions alimentaires

²³ Bessière Jacinthe. Sociologie du patrimoine. Cours de Master 2 Tourisme et développement, ISTHIA, Université Toulouse - Jean Jaurès, 2020.

ou encore des savoir-faire oubliés. Par le simple intérêt qu'ils portent au patrimoine, les visiteurs peuvent alors favoriser sa conservation et sa transmission.

3.2.3. Sensibiliser les touristes à la protection du patrimoine

L'éducation des touristes au patrimoine est un facteur important qui, en plus d'améliorer leurs connaissances sur les différents biens, est un paramètre capable d'influer sur leur comportement. Elle permet de favoriser des attitudes plus respectueuses envers l'environnement ou la culture locale, mais c'est surtout la prise de conscience qu'elle doit susciter, celle de la menace qui pèse sur le patrimoine. En effet, sensibiliser les visiteurs à la fragilité des richesses des sites qu'ils visitent fait d'eux des « *partenaires efficaces* » de leur protection et de leur mise en valeur durable et responsable (UNESCO, 2006, p. 40). Les actions de médiation culturelle et d'interprétation jouent ainsi un rôle majeur dans la transmission de valeurs de conservation (UNESCO, 2007, p. 187). Ces valeurs peuvent notamment être transmises directement pas la population locale qui fait figure de relai des politiques touristiques et patrimoniales à l'échelle locale.

3.3. Les socio-professionnels du tourisme : acteurs clés dans la conservation du patrimoine

Les prestataires touristiques rassemblent les acteurs proposant un service ou un produit touristique, qui peuvent posséder un statut professionnel (hôteliers, restaurateurs etc.) ou non (propriétaires de meublé)²⁴.

Dans sa *Boîte à outils sur le tourisme durable dans les sites du patrimoine mondial*, l'Unesco invite à ne pas sous-estimer l'impact que peut avoir la population locale et des

²⁴ Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. Prestataires touristiques, de quoi parle-t-on ? (en ligne). Disponible sur : <https://www.metteurenscenedeterritoire.com/prestataires/vocabulaire-et-segmentation/> (Consulté le 2-5-2020).

professionnels sur l'expérience des touristes²⁵. Ils sont en effet les « *promoteurs, les ambassadeurs et les narrateurs* »²⁶ des sites et des éléments de la culture locale.

Les entreprises du secteur touristique sont au contact direct des populations extérieures dans le cadre de leur activité (et parfois également du reste de la population locale) et représentent de ce fait des sources d'informations et de sensibilisation sur le patrimoine environnant. Ils peuvent notamment orienter les représentations des personnes qu'ils accueillent et leurs pratiques, par exemple en termes de fidélisation, mais aussi de respect du lieu et de la communauté qui l'habite (Camus et al, 2010, p. 264).

L'enjeu pour les collectivités est alors de sensibiliser ces professionnels en les éduquant sur la valeur des différents patrimoines et en les responsabilisant sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour participer à sa protection. C'est sous gage de ces éléments de dialogue qu'ils pourront être de véritables relais de l'action des gestionnaires du patrimoine.

Ce premier chapitre a permis de comprendre le processus de mise en patrimoine et le contexte de son effervescence depuis plusieurs décennies. Au travers de la création de l'Unesco et de la Liste du patrimoine mondial de l'humanité la préoccupation pour la sauvegarde du patrimoine a pris une ampleur sans précédent et a poussé la communauté internationale à se mobiliser pour sa valorisation. La reconnaissance de l'inscription sur la Liste et l'engouement qui en découle a cependant révélé la menace du tourisme de masse pour la préservation des biens. Développer un tourisme durable apparaît alors indispensable pour qu'en plus de limiter ses impacts négatifs, celui-ci serve de levier de valorisation et de conservation du patrimoine. Dans cette visée, la population locale et particulièrement les socio-professionnels du tourisme apparaissent comme des acteurs-clés, relais des collectivités gestionnaires et vecteurs de sensibilisation des visiteurs. Impliquer l'ensemble de ces acteurs

²⁵ UNESCO. *Boîte à outils sur le tourisme durable dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO* [en ligne]. Disponible sur : <http://whc.unesco.org/sustainabletourismtoolkit/fr/guides/guide-4-participation-des-communaut%C3%A9s-et-des-entreprises-locales> (Consulté le 5-5-2020).

²⁶ Ibidem

dans la protection d'un Bien est alors essentiel et l'éducation des populations hôtes et touristiques apparaît comme une condition sine qua non à la prise de conscience de sa valeur patrimoniale, elle-même une étape majeure dans la démarche de protection.

Chapitre 2 : La sensibilisation des jeunes générations à la protection du patrimoine par l'éducation

1. Les éducations à : une nouvelle éducation en rupture

1.1. L'évolution de la forme scolaire

La forme scolaire désigne « *le mode d'organisation de l'école tel qu'il a été progressivement installé en France, et qui développe une forme spécifique des savoirs* » (Barthes et Blanc-Maximin, 2017, p. 86). Définie à la fin du XIX^{ème} siècle, elle installe une manière d'enseigner avec l'instauration de règles impersonnelles, d'une hiérarchie (avec la figure du maître) ou encore la répartition des élèves selon leur âge (Barthes et al, 2014, p. 60). C'est également à ce moment que ses contenus sont répartis en matières scolaires basées sur les sciences et qu'un contrôle des résultats de cet enseignement est mis en place (examen) avant qu'ils soient certifiés (diplôme).

La forme scolaire ainsi promue entendait effacer les particularismes locaux des bancs de l'école, avec notamment son uniformisation linguistique et « *l'exaltation du sentiment national* » (Barthes et Blanc-Maximin, 2017, p. 86). Elle revête alors des fonctions sociopolitiques justifiant la promotion de valeurs et de positionnements idéologiques.

Une rupture va s'opérer à partir des années 1960. Avec la démocratisation de l'enseignement, une méfiance envers l'instruction de valeurs et d'une idéologie et la présence d'éléments relevant d'un « *curriculum caché* » (Perrenoud, 1993, cité dans Barthes et al, 2014, p. 60) conduit à prioriser la transmission de savoirs bénéficiant d'une légitimité scientifique et académique. L'éducation n'a plus sa place à l'école où seul un enseignement stricte est fourni.

Néanmoins, cette séparation de l'enseignement de savoirs et de la transmission de valeurs fut progressivement remise en question au cours des années 1980, pendant lesquelles

l'éducation va devenir utilitariste avec la volonté de développer des compétences et des capacités chez les élèves. L'utilité sociale de la seule transmission de savoirs est petit à petit remise en cause et l'appréhension de savoir-faire et de savoir-être revalorisée (Barthes et al, 2014, p. 60).

Ce nouveau revirement favorisa l'émergence des « éducations à » dans les années 1990 qui se développèrent dans un premier temps au sein de plusieurs organisations internationales.

1.2. L'émergence des « éducations à »

1.2.1. Définition

Les « éducations à » se définissent par leur différence avec la forme traditionnelle d'enseignement des disciplines scolaires. Elles ne constituent pas une discipline mais doivent au contraire être prises en compte de façon pluridisciplinaire et abordées sous forme de thématiques (l'environnement, la santé, le patrimoine...). En outre, elles s'intéressent à des problématiques sociétales et contemporaines et évoluent ainsi selon le contexte, ce qui diffère en partie des disciplines figées, basées sur des savoirs scientifiques acquis.

L'objectif principal des « éducations à » est de faire évoluer les comportements des élèves, et c'est pour cette raison qu'une place importante est accordée aux valeurs (Barthes et Alpe, 2012, p. 203). Prendre conscience des responsabilités de chacun et du collectif, décider de ses propres choix et engagements, réaliser l'importance de la solidarité et de la transmission entre les générations sont tout autant d'exemples d'objectifs de ces nouveaux enseignements.

1.2.2. Une ambition internationale à l'origine de leur développement

Le développement des « éducations à » au sein des systèmes formels et informels d'éducation en France tient son origine dans la formalisation des questions d'éducation à l'environnement, au patrimoine ou encore au développement durable par les instances internationales. Ces orientations ont notamment pris une place importante dans l'action de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco à partir des années 1970.

En 1972, les Nations Unies, lors de la Conférence sur l'environnement, évoquèrent pour la première fois la nécessité « *de dispenser un enseignement sur les questions d'environnement aux jeunes générations* » (ONU, 1972, p. 5). La même année, l'Unesco, dans la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, encourageait les signataires à développer des « *programmes d'éducation et d'information* » pour renforcer les valeurs de « *respect et [d'] attachement* » envers le patrimoine et sensibiliser les populations sur les menaces qui pèsent dessus (UNESCO, 1972, p. 12). Dans les années 1990, le Sommet de Rio (1992) et l'introduction du concept de développement durable, accentua cette nécessité de transmission aux futures générations.

La France s'appropriä ces principes supranationaux pour les adapter à son système éducatif à partir de la fin des années 1970. La circulaire Haby, introduit une charte de l'éducation à l'environnement et pose les bases de son application. La thématique du patrimoine à l'école, quant à elle, a été évoquée pour la première fois dans le bulletin officiel du 7 juillet 1978 et une Charte pour l'éducation au patrimoine fut présentée en 2002²⁷.

1.3. L'éducation au patrimoine

1.3.1. Objectifs

En 2005, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (ou Convention de Faro) présente le patrimoine comme une ressource héritée du passé, et dont l'émergence dépend des citoyens présents et futurs (Barthes, 2017, p. 2). L'éducation, notamment auprès des jeunes y est alors abordée comme un moyen de susciter l'implication et la participation des citoyens, cette dernière étant considérée comme « *une obligation éthique et une nécessité politique* » (Conseil de l'Europe, 2020, p. 6). La fonction utilitariste de l'éducation est alors transparente. Il s'agit de faire connaître à un public ses richesses patrimoniales et transmettre des « *valeurs de préservation, de valorisation, d'engagement et de responsabilité vis-à-vis des générations futures* » (Barthes et Blanc-

²⁷ Ministère de l'Education Nationale. *Mise en œuvre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école - Chartes pour une éducation au patrimoine "Adopter son patrimoine" [en ligne]*. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo020502/MENE0200882C.htm> (Consulté le 10-6-2020).

Maximin, 2017, p. 102). L'appropriation, générée en partie par ce biais, est essentielle dans l'engagement des nouvelles générations pour conserver et transmettre leur patrimoine. Sous le prisme des « éducations à », l'éducation au patrimoine entend ainsi influencer les comportements en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

1.3.2. Mise en pratique : des approches variées

En pratique, l'éducation au patrimoine peut prendre lieu dans deux situations, formelle ou informelle. L'éducation formelle prend place dans le cadre scolaire, et est généralement apportée par des enseignants à leurs élèves. Elle est cadrée par un programme scolaire, des objectifs pédagogiques correspondants et des formes d'évaluation des résultats des enseignements. L'éducation informelle, quant à elle, peut avoir lieu dans un nombre bien plus important de situations. Il s'agit en effet de toutes celles qui se produisent en dehors du temps scolaire. Le temps informel est donc celui de la vie quotidienne, familiale mais aussi du tourisme et des loisirs. Mais au-delà du cadre qui peut changer, la méthode d'éducation elle aussi peut varier selon les projets. Trois types d'éducation au patrimoine peuvent ainsi être distingués.

L'éducation sur le patrimoine :

Il s'agit de l'enseignement de connaissances « sur », centré sur les contenus patrimoniaux (Coquidé et al, 2009, p. 3). Cette forme d'éducation au sujet du patrimoine est alors particulièrement adaptée au milieu scolaire formel où elle s'insère dans les manuels ou les cours théoriques (Barthes, 2013, p. 4). Elle n'entretient pas nécessairement de lien avec le milieu local. Selon le projet ou la discipline, des patrimoines lointains peuvent être sollicités (Barthes, 2017, p. 5)

L'éducation par le patrimoine :

Elle désigne une éducation au contact du patrimoine. Par le biais du patrimoine partagé par une communauté, ce type d'éducation entend favoriser l'identification et l'appropriation des « *spécificités culturelles ou territoriales* » (Barthes, 2017, p. 5). Les richesses locales sont alors indissociables de cette démarche et font partie intégrante de son cadre.

Cette méthode n'a pas pour objectif principal l'enseignement de savoirs mais d'avantage la transmission de valeurs telles que l'engagement, la coopération, l'identité ou la solidarité.

L'éducation pour le patrimoine

Il s'agit de la forme d'éducation au patrimoine la plus ancrée dans le territoire. Cependant, si la transmission de valeurs et d'une identité reste un des objectifs majeurs de cette méthode, la posture se veut en revanche utilitariste. L'éducation pour le patrimoine est celle s'inscrivant dans un projet territorial de développement et suscite donc une volonté qui n'est pas uniquement pédagogique. Elle peut par exemple avoir une visée comportementale et faire acquérir des gestes et attitudes ayant un impact positif sur le patrimoine (Coquidé et al, 2009, p. 3). L'éducation est alors un moyen pour mettre en valeur le patrimoine et le territoire local (Barthes, 2017, p. 5).

1.3.3. Education au patrimoine, à l'environnement, au développement durable : des valeurs partagées

Dans le champ des « éducations à », l'éducation au patrimoine peut souvent être associée à l'éducation au développement durable (EDD). En effet, le patrimoine constitue une dimension du développement durable (Barthes, 2013, p. 4) avec qui il partage des valeurs communes de transmission, de protection des richesses ou de responsabilité des citoyens envers celles-ci. La notion d'un héritage à transmettre d'une génération à l'autre est en effet un enjeu principal commun aux deux approches.

Dans le cas de certains biens patrimoniaux, les questions de développement durable font partie intégrante de la gestion et de la sauvegarde des biens. C'est particulièrement le cas pour les biens patrimoniaux naturels pour lesquels les principes de durabilité guident généralement les orientations des gestionnaires.

L'éducation relative à l'environnement (ERE) est un terme qui reste très fréquemment utilisé de nos jours, mais qui relève aujourd'hui davantage de l'EDD. Les bases éducatives de l'ERE furent posées en France dès 1977²⁸, avant que cette dernière ne soit remplacée en 2004²⁹ par l'EDD afin de prendre pleinement en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux propres au développement durable (Moreau et al, 2012, p. 212).

Sous les appellations EDD ou ERE, on retrouve donc fréquemment des thématiques patrimoniales, naturelles, culturelles ou même immatérielles, bien que les approches puissent changer d'une éducation à l'autre. Ainsi, il convient de prendre cette transversalité en compte lorsque l'on parle d'éducation au patrimoine.

2. La singularisation de l'enfant et de son lien au patrimoine

2.1. Qui est l'enfant, le jeune ?

2.1.1. L'enfance : une notion mouvante

L'origine du mot enfant se retrouve dans le latin *infans*, composé du suffixe privatif *in* et de *farer* signifiant ainsi « s'exprimer par la parole ». L'enfant est donc celui qui ne parle pas. Dans son acception la plus large, l'enfance est souvent abordée en opposition à l'âge adulte. Cependant d'autres périodes de transition peuvent venir nuancer cette affirmation, lorsque l'enfant devient un adolescent, puis un jeune adulte. Le Centre d'Observation de la Société rassemble d'ailleurs ces trois catégories sous celle de la « *jeunesse* »³⁰

Il n'existe cependant pas de définition précise qui fasse consensus pour caractériser ce stade de la vie (Lavorata, 2017, p. 4). Les approches sociale et culturelle ne permettent

²⁸ DGPC. Circulaire 77-300 du 29 août 1977 [en ligne]. Disponible sur : https://media.eduscol.education.fr/file/EEDD/21/8/circulaire1977_115218.pdf (consulté le 10-6-2020).

²⁹ Ministère de l'Éducation Nationale. Circulaire N°2004-110 DU 8-7-2004 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm> (consulté le 10-6-2020).

³⁰ Centre d'Observation de la Société. *Jeunes* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.observationsociete.fr/definitions/jeunes.html> (Consulté le 10-6-2020)

pas non plus d'y apporter un cadre globale puisqu'en fonction de l'époque, de l'aire géographique ou encore des classes sociales son acceptation est différente et ne cesse d'évoluer (Court, 2017, p. 7).

Autrefois considéré simplement comme un « *homme en miniature* », en devenir, l'enfant est aujourd'hui pris en considération comme un être humain à part entière (Gablin, 2007, p. 16) doté de sensibilité, d'instinct et de logique. Il est également établi que le terme « enfance » rassemble plusieurs réalités, et que l'homme, au cours de cette période de son existence évolue rapidement et traverse plusieurs phases.

2.1.2. Une multitude de catégories de description de l'enfance et de la jeunesse

Que l'on délimite l'enfance à l'âge de la majorité, ou encore celui de l'adolescence, il n'en reste qu'il s'agit d'une période au cours de laquelle l'être humain évolue et se construit plus rapidement qu'à l'âge adulte. Un enfant de 2 ans n'a par exemple pas les mêmes habilités, la même compréhension du monde ou même le niveau de langage qu'un de 13 ans. Pour cette raison, des tranches d'âges, bien que non généralisées, ont été attribuées par des scientifiques, notamment en médecine ou en psychologie en rassemblant les étapes de développement des enfants sous forme de catégories. Jean Piaget, psychologue suisse, fait figure de référence dans ce domaine avec ses quatre étapes du développement cognitif de l'enfant³¹ :

- Le stade sensori-moteur (de 0 à 2 ans) centré sur le développement des capacités sensorielles et motrices du petit enfant ;
- Le stade pré-opératoire (de 2 à 7 ans) au cours duquel la fonction symbolique est développée (par exemple avec le langage) ;
- Le stade opératoire concret (de 7 à 12 ans) où la réflexion ainsi que les structures mentales sont plus sollicitées ;

³¹ Joly Vincent. *Développement cognitif de l'enfant : les stades chez J. Piaget [en ligne]*. Disponible sur : <http://psy-enfant.fr/stade-developpement-jean-piaget/> (consulté le 10-6-2020).

- Le stade formel (de 12 à 16 ans), pour Piaget le dernier avant l'entrée dans l'adolescence ou la vie d'adulte et au cours duquel le raisonnement par l'abstrait et la conceptualisation sont acquis.

L'enfant n'est donc qu'un terme généralisateur puisqu'il peut catégoriser des individus très différents selon leur âge. Re-diviser cette population par tranches d'âge est donc inévitable pour mieux l'étudier et la comprendre.

2.2. Une pédagogie valorisant l'enfant dans son environnement

2.2.1. *L'enfant-acteur*

Comme évoqué plus haut, l'éducation au patrimoine, comme la majorité des éducations à, se différencie fortement de la forme scolaire traditionnelle. Elle l'est notamment par ses méthodes pédagogiques qui privilégient une approche active de l'enseignement, dans laquelle l'enfant n'est pas considéré comme un réceptacle passif de savoirs, mais bien comme l'acteur du procédé. Cette approche place l'importance de l'enfant dans la décision au cœur du processus éducatif (Lavorata, 2017 p. 3) et se caractérise par le terme de « *pédagogie active* ». Cette dernière peut être mise à l'œuvre à travers des mises en situation, l'implication dans un projet, le jeu ou encore la résolution de problèmes (Boyer et Pommier, 2005, p. 30), et permet de responsabiliser davantage les jeunes sur la thématique abordée (UNESCO, 2014, p. 7). À travers ces activités, il s'agit donc de laisser plus de place à la liberté et un plus grand pouvoir de décision individuel pour que les savoirs se développent avec l'action, le geste, l'erreur ou l'expérience. Pour cela, les activités doivent tenir compte des intérêts, des motivations et des aptitudes de chacun.

A. Ross caractérise cette méthode organisée autour de l'acquisition de procédés (« *process driven* ») de progressiste puisqu'elle fait découvrir le monde à l'enfant par ses propres moyens et en menant ses propres enquêtes (Ross, 2000, p. 137). Elle se distingue donc effectivement du type « *content driven* » qui priorise les contenus organisés en discipline et du « *objectives driven* » ou le primat des performances.

2.2.2. *Un lien rétabli avec le contexte territorial*

La pédagogie active, valorisée au travers de l'éducation au patrimoine, modifie le rapport aux savoirs, particulièrement en amenant l'éducation en dehors des murs et du cadre de l'école (Barthes et Blanc-Maximin, 2017, p. 101). En effet, dans le milieu scolaire, depuis les années 1980, le terme de « patrimoine » est de nouveau associé à celui de « local », encourageant notamment les professeurs d'histoire à « *utilisez les traces visibles autour de l'école pour construire chez les élèves une base culturelle* » (Barthes, 2017, p. 3).

De fait l'évolution de la forme scolaire à la fin du XIX^{ème} siècle a entraîné « *l'éradication des particularismes locaux* » au profit de la promotion de la modernité et de « *l'exaltation du sentiment national* » (Barthes et al, 2014, p. 60). A cette époque, les enseignements s'uniformisent et un éloignement avec le contexte territorial s'opère donc.

L'éducation au patrimoine, tout comme d'autres « éducations à » restaure ce lien entre l'acquisition de connaissances et le local avec la rencontre entre les jeunes et les éléments réels qui constituent la richesse de leurs territoires. De même, une nouvelle relation entre l'apprenant et son environnement s'établit par l'attachement, la curiosité, le désir de protection ou de connaissance qui peut se créer au moyen de ce contact direct.

2.2.3. *L'apprentissage expérientiel*

Les bases pédagogiques de l'éducation au patrimoine évoquées précédemment présentent une dimension expérientielle forte qui la différencie de la forme scolaire traditionnelle et des méthodes plus classiques de transmission de connaissances. Le concept d'apprentissage expérientiel peut alors être employé pour caractériser ces méthodes.

L'apprentissage expérientiel désigne un processus « *durant lequel les participants façonnent leurs connaissances et leurs conceptions par le biais de transactions affectives et cognitives avec leurs milieux biophysique et social* » (Pruneau et Lapointe, 2002, p. 243). La prise en compte de la subjectivité des individus est un élément central de cette approche, tout comme la notion de plaisir suscité qui favorise leur implication et leur participation. Le contact direct avec le milieu ou l'objet étudié, la transmission au fil des rencontres, l'implication

personnelle et affective, l'importance de l'action ou encore l'expression d'opinions sont tout autant d'indices de la qualité de ce type d'apprentissage (Pruneau et Lapointe, 2002, p. 245).

Le contact alors établi entre les apprenants et la réalité étudiée présente des bénéfices quant à leur développement psychologique (autonomie, estime de soi, raisonnement moral...) mais aussi intellectuel et social (résolution de problèmes, sentiment de responsabilité...) (Pruneau et Lapointe, 2002, p. 245). L'expérience, en prenant en compte la subjectivité de l'enfant et en faisant appel à ses émotions ou encore à ses sens, est ici envisagée comme une condition de la sensibilisation de l'individu aux enjeux du patrimoine avec lequel il entre en contact. Au travers de mises en situations cognitives et affectives en contact direct avec les biens patrimoniaux, les jeunes se les approprient progressivement et établissent leurs propres représentations.

3. L'éducation au patrimoine à travers le tourisme et les loisirs

Ainsi, l'éducation se lie de plus en plus avec le territoire sur lequel elle prend place, en lien avec le patrimoine environnant, local. Les changements de direction dans le milieu de la pédagogie s'orientent donc vers un retour au local et la revalorisation de l'apprenant. Ces principes sont de plus en plus opérationnels dans le milieu scolaire et mis en œuvre par le corps enseignants, mais ils émergent également dans d'autres milieux et notamment dans le tourisme et les loisirs. L'enfant n'est alors plus élève mais consommateur, visiteur, touriste, client ou un membre du public. Les prestataires du tourisme prennent alors le relais des professeurs, tout comme les collectivités, les associations ou les animateurs

3.1. Les jeunes dans le secteur du tourisme et des loisirs

3.1.1. La richesse du temps des vacances et des loisirs des enfants

3.1.1.1. De nouvelles formes de tourisme axées sur l'enfance

Le tourisme, dans sa première forme à l'époque du « Grand Tour », plaçait les jeunes au centre de ce voyage initiatique et formateur. Cette place fut reprise à l'époque de sa massification ou l'objectif culturel fut remplacé par la recherche du bien-être et du repos des travailleurs et les enfants rattachés au cercle familial. Mais le XXI^{ème} siècle a vu le modèle

familial et les modes de vie évoluer en générant des pratiques touristiques nouvelles chez les enfants et adolescents davantage orientées vers les attentes de durabilité et de transmission patrimoniale qui caractérisent notre époque (Dallari et Mariotti, 2016, p. 3). Voyages culturels, découverte de traditions, séjours à l'étranger, sports d'hiver... Un large choix de produits est aujourd'hui proposé aux familles pour partir en vacances. Les enfants, en tant que segment de clientèle touristique, ne peuvent cependant pas être dissociés de leurs tuteurs qui sélectionnent la destination et le produit pour eux, bien que de plus en plus, une décision collaborative s'opère entre les adultes et les plus jeunes³².

D'autres expériences touristiques sont de plus en plus proposées aux enfants et adolescents sans la présence de leur famille telles que les voyages scolaires ou encore les camps d'hiver ou d'été. Elles témoignent d'une prise en compte grandissante de la nécessité d'éducation mais aussi de plaisir et de découverte des enfants lorsqu'ils voyagent.

3.1.1.2. *Le temps extrascolaire*

Le temps des loisirs est celui du temps libre. Pour les adultes, il est le temps non contraint par le travail et par des « *contingences externes* » (Kindelberger et al, 2007, p. 3) (qu'elles soient professionnelles ou ménagères). Chez l'enfant, on retrouve les loisirs dans le temps extrascolaire, qui se distingue quant à lui des obligations de l'école. Depuis le siècle dernier, il s'est allongé de 40 %, accordant aux loisirs une place primordiale au sein de l'enfance et du développement des individus (Kindelberger et al, 2007, p. 2).

Au sein d'un territoire, une activité peut alors à la fois être touristique lorsqu'elle est réalisée par des enfants effectuant un séjour sur le temps de leurs vacances, et un produit de loisirs choisi par des habitants sur leur temps libre. Cela peut par exemple être le cas des visites de fermes qui, bien qu'elles soient des produits prisés par les touristes, accueillent également des habitants, en plus des groupes scolaires qui peuvent également faire partie de leur clientèle. .

³² Veille Info Tourisme. *L'influence des jeunes de la génération alpha sur les voyages de leurs familles [en ligne]*. Disponible sur : <https://www.veilleinfotourisme.fr/tendances-et-recherches-en-tourisme/tendances/l-influence-des-jeunes-de-la-generation-alpha-sur-les-voyages-de-leurs-familles> (Consulté le 10-6-2020).

3.1.2. *Les mêmes individus, mais des publics variés*

Dans le cadre du tourisme et des loisirs, les enfants et les adolescents s'insèrent dans plusieurs catégories de publics. En effet, compte tenu de leur âge, ils sont toujours sous la tutelle d'adultes. On peut donc retrouver ces tranches d'âge accompagnées d'enseignants dans le cadre scolaire, lors de sorties à la journée ou demi-journée ou pour des séjours plus longs comme des classes vertes. Dans le cadre de voyages de groupes de jeunes organisés par des réseaux privés comme les colonies de vacances, les enfants forment également des groupes mais sont cette fois-ci accompagnés d'animateurs. Enfin, on retrouve bien évidemment les enfants et adolescents au sein des familles où ils effectuent des activités avec leurs parents, leurs grands-parents ou d'autres proches.

Les activités de découverte du patrimoine en direction d'un public jeune doivent donc prendre en compte ces accompagnants dont les attentes varient. Les enseignants par exemple, auront des attentes pédagogiques, en lien avec le programme scolaire. Les activités, non réalisables en classe, devront alors s'intégrer à un projet pédagogique. Les parents quant à eux, s'ils pourraient être moins exigeants sur ce point, attendront de voir leurs enfants prendre du plaisir ou encore se dépenser.

Ainsi, si la connaissance du public jeune semble indispensable pour lui proposer des activités adaptées, savoir prendre en compte les attentes des adultes qui en sont responsables est également un prérequis de satisfaction. Cela est en revanche moins le cas dans le cadre d'activités où les enfants sont laissés seuls avec les animateurs ou accueillants qui alors peuvent se concentrer uniquement sur leurs besoins.

3.2. La capacité d'adaptation face à un public jeune

Pouvoir s'adapter est un élément essentiel auquel les professionnels du tourisme et des loisirs doivent faire face dans le cadre de l'accueil d'un public jeune. En effet, F. Tilden en 1967 évoquait déjà l'importance de l'adaptation des méthodes d'interprétation auprès de ces tranches d'âge qui ne doivent pas être un simple dérivé de celles proposée aux adultes mais constituer un programme différent, à part (Tilden, 1977, p. 9).

3.2.1. La prise en compte des intérêts et des capacités des visiteurs jeunes

Dans le cadre de leur activité, les acteurs du tourisme et des loisirs sont souvent amenés à recevoir un public jeune. Que l'offre soit exclusivement réservée aux enfants ou non, l'adaptation aux différentes tranches d'âges qui composent ce groupe est essentielle pour leur proposer une expérience réussie et tenter de les sensibiliser au mieux sur la thématique du patrimoine.

3.2.1.1. Des activités en accord avec les capacités des jeunes

Tout d'abord, comme évoqué précédemment, les enfants suivent différents stades de développement à mesure qu'ils grandissent et il s'agit alors, pour les professionnels du secteur touristique et des loisirs de proposer des activités correspondant aux capacités des jeunes qu'ils accueillent. En effet, dans le cadre d'une visite se réalisant à l'extérieur, un enfant en bas âge ne pourra par exemple pas se déplacer sur d'aussi longues distances et durées qu'un adolescent. Dans un espace d'interprétation ou lors d'une animation, il ne comprendra pas autant de vocabulaire et ne cernerá notamment pas des concepts abstraits ou d'une trop grande complexité. L'adaptation du niveau physique requis ou du vocabulaire et du discours sont alors tout autant de procédés requis en présence d'un public jeune. Pour cette raison, la mise en place de limites d'âge (strictes ou conseillées) représente un moyen de focaliser et de cibler une offre sur une tranche donnée pour assurer une expérience optimale.

Il convient également de définir les objectifs de la visite, de l'animation ou de l'activité proposées sur le thème du patrimoine. D'une manière générale, il s'agit de transmettre des valeurs et connaissances aux enfants tout en les divertissant et en suscitant une réflexion. Mais des objectifs plus spécifiques peuvent être établis en fonction notamment du niveau scolaire des jeunes. Les attentes pour un enfant de maternelle (4 à 6 ans) sont d'observer, d'imaginer, d'être curieux, tandis qu'en primaire il s'agit en plus de comprendre et de comparer. Plus tard, au lycée, il s'agira entre autre de stimuler l'esprit critique et la réflexion (Lavorata, 2017, p. 5).

3.2.1.2. Capter l'intérêt et l'attention

Au-delà des capacités intellectuelles ou physiques, les intérêts et les attentes des enfants et adolescents peuvent varier radicalement selon l'âge mais aussi le groupe social, le genre, l'aire géographique et culturelle de provenance, ou encore le type d'éducation reçue.

Une étude sur les vacances en famille réalisée par PGAV Destinations³³ a notamment établi que les enfants en bas âge sont attirés par les activités d'éveil mobilisant les différents sens. Entre 4 et 7 ans c'est l'interactivité qui intéresse en premier lieu les enfants en vacances, puis de 8 à 11 ans l'échange et la possibilité de poser des questions et de communiquer. Enfin, à l'adolescence, le goût du risque, du challenge et de l'intensité est au centre des attentes. Ces tendances sont bien entendu générales et il ne faut pas oublier que chaque enfant est unique et ne correspond pas systématiquement à ces catégories.

Si les attentes et la satisfaction des jeunes dans le cadre d'activités touristiques ou de loisirs dépendent donc d'une grande diversité de variables socio-descriptives, elles évoluent surtout au cours du temps. Par exemple, l'arrivée des nouvelles technologies a, à elle seule, bouleversé les attentes des nouvelles générations. La génération « alpha » qui désigne les enfants nés au cours de la décennie passée est totalement imprégnée par ces nouveaux contenus numériques et le phénomène de gratification instantanée qui en découle³⁴.

Les professionnels du tourisme et des loisirs, pour être visibles auprès de ce public doivent donc savoir s'adapter et réagir à ces tendances dont certaines, plus générales, sont stables et d'autres en constante évolution. Cette veille est également essentielle dans une démarche d'éducation et de sensibilisation au patrimoine pour transmettre des connaissances ou valeurs au travers de canaux, d'ateliers, de visites ou encore d'activités qui suscitent un réel intérêt de la part du public en question.

³³ PGAV Destination. *The Art of the Family Vacation*, 2012, 8 p. [en ligne]. Disponible sur : http://pgavdestinations.com/images/insights/eDestinology_Family_Vacation.pdf (consulté le 10-6-2020).

³⁴ Veille Info Tourisme. *L'influence des jeunes de la génération alpha sur les voyages de leurs familles* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.veilleinfotourisme.fr/tendances-et-recherches-en-tourisme/tendances/l-influence-des-jeunes-de-la-generation-alpha-sur-les-voyages-de-leurs-familles> (consulté le 10-6-2020).

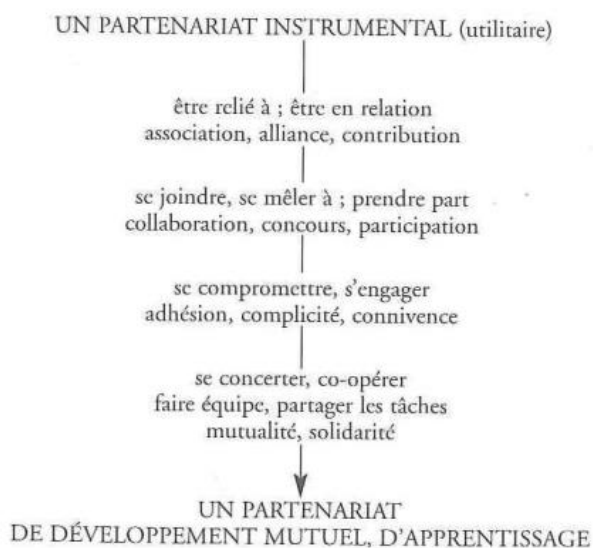
3.3. Un réseau d'acteurs engagés

L'éducation au patrimoine, tout comme l'éducation à l'environnement ou au développement durable, fait intervenir une grande diversité de parties prenantes au sein des territoires. On y retrouve notamment des acteurs publics comme les collectivités ou les écoles, mais aussi associatifs ou encore privés tels que les prestataires touristiques ou les professionnels du secteur des loisirs.

La recherche s'est particulièrement penchée sur les relations entre ces parties prenantes, particulièrement dans le cadre plus large de l'éducation au développement durable. En effet, la présence d'un réseau d'acteurs dense est apparue comme un atout pour la généralisation de ce type « d'éducation à » sur un territoire (Leininger-Frézal, 2013, p. 3). Cette densité tend à encourager une dynamique partenariale, elle-même considérée comme une nécessité pour assurer la complémentarité des compétences des différents acteurs (Leininger-Frézal, 2013, p. 4). De fait, tous n'ont pas la même légitimité ou le même pouvoir dans le champ de l'éducation et les ressources et interventions qu'ils apportent peuvent donc varier (financières, animations, conception d'outils pédagogiques...).

Lucie Sauvé (2001-2002, p. 25) dans le champ de l'éducation à l'environnement, envisage cette dimension partenariale selon un gradient (figure 7), allant d'un « *partenariat instrumental, utilitaire* » à un partenariat « *de responsabilité partagée, de développement mutuel* », le second conditionnant un processus co-décisionnaire et réciproque entre les acteurs. Ce dernier demande cependant de la part des acteurs des capacités de gestion de projet en partenariat particulières qui peuvent être difficiles à mettre en œuvre selon les compétences des acteurs, leur nombre ou leur diversité.

Figure 7 : Le « gradient » de partenariat de Lucie Sauvé (2001-2002, p.25).



Une forme d'amateurisme peut parfois être associée aux intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale dans le cadre de projets d'éducation au patrimoine, et cela peut notamment être le cas des professionnels du tourisme et des loisirs qui n'ont pas forcément suivi de formation en la matière. La dynamique partenariale peut alors venir en appui sur la question, bien que certains puissent faire preuve d'une réelle réflexion pédagogique et d'une connaissance suffisante du public jeune (IGEN, 2003, p. 24).

3.4. L'impact de l'éducation sur le patrimoine

Le contact des jeunes avec le milieu au travers de dispositifs d'éducation au patrimoine sur le temps des vacances et des loisirs présente un enjeu à long terme pour la protection du patrimoine. De fait, selon Dallari et Mariotti, « *la pratique directe et spontanée prend une valeur éducative et culturelle mémorable et permanente pouvant influencer sur un individu dans sa trajectoire de vie* » (2016, p. 1).

Pour les enfants résidant sur le territoire, il s'agit d'établir un lien, un attachement à ces richesses et de forger des représentations approfondies et en accord avec la réalité, pour qu'ils deviennent en grandissant défenseurs de ces sites ou éléments de la culture immatériels, notamment en prenant part à des opérations de restauration ou d'amélioration (Pruneau et Lapointe, 2002, p. 246).

Ils pourront également, à l'image de certains professionnels du tourisme et des loisirs, devenir des « *ambassadeurs* » de ce patrimoine et, à leur tour, le valoriser auprès d'un public local ou touristique. De plus, les enfants sont les touristes de demain et l'éducation aux bons gestes et aux valeurs de protection et de respect envers le patrimoine participe à forger leurs futurs comportements.

Ce deuxième chapitre aura donc permis de définir la notion d'éducation au patrimoine qui, en lien avec le contexte d'émergence des « éducations à », a remodelé le rapport de l'enseignement avec les richesses d'un territoire, particulièrement dans le cadre de l'éducation formelle sur laquelle la forme scolaire traditionnelle s'était imposée, rejetant jusqu'alors toute prise en compte du contexte local dans sa démarche pédagogique. Le potentiel de la sensibilisation des plus jeunes à cette question résonne également dans le secteur du tourisme et des loisirs, lui-même de plus en plus envisagé comme un levier de protection et de valorisation du patrimoine. Un ensemble d'acteurs engagés dans une démarche de transmission et de sensibilisation se mobilisent alors, pour revaloriser les publics jeunes au sein de l'offre touristique et leur proposer des expériences adaptées.

Chapitre 3 : L'enjeu de la valorisation du patrimoine agropastorale pour la préservation de l'activité de production et la protection des milieux

1. Une filière qui se distingue à la fois par ses particularismes et sa vulnérabilité

1.1. Eléments de définitions

Afin de comprendre ce qu'est l'agropastoralisme, il convient dans un premier temps de définir le pastoralisme. Ce dernier est un mode d'élevage extensif qui exploite des troupeaux d'animaux herbivores domestiques (majoritairement des ovins, bovins et caprins). Sa principale particularité est l'utilisation des ressources végétales spontanées pour le pâturage des bêtes qui peut se faire sur l'exploitation même, sur les espaces de pâturages ou dans le cadre du nomadisme ou de la transhumance.

L'agropastoralisme est une composante du pastoralisme et désigne un système agricole qui allie le pastoralisme à la culture. En effet, le préfixe « agro » désigne la part agricole de cette activité humaine qui s'exerce dans les champs cultivés. L'agropastoralisme requière donc des aménagements et des interventions de l'homme sur ce territoire de cultures, intimement lié à la production animale. De fait, le fourrage qui est produit sert alors pour nourrir les troupeaux lorsqu'ils ne pâturent pas, et en retour, le parcage ou l'apport de fumier permettent de fertiliser les champs.

1.2. Les spécificités des systèmes agropastoraux

1.2.1. La ressource pastorale

L'agropastoralisme se distingue des autres systèmes agraires tout d'abord par l'utilisation de ressources fourragères et son recours moindre à des intrants (Aragon, 2018, p. 112). Si une partie de l'alimentation des troupeaux repose sur de la culture, l'utilisation des estives une partie de l'année (de trois à cinq mois) diminue ce besoin de production qui dépend notamment des conditions climatiques, de l'espace disponible mais aussi et surtout des ressources financières des éleveurs (Aragon, 2018, p. 108). De plus, cette ressource extérieure facilite l'élevage de cheptels de taille bien supérieure à ce que permettraient les superficies de production agricole seules. Ainsi, pour les systèmes agropastoraux, la montagne représente une « *mosaïque de ressources organisées autour de l'alimentation des troupeaux* » (Eychenne, 2011, p. 1).

Néanmoins, si la ressource pastorale est disponible en grande quantité, elle doit être renouvelée en permanence pour que les troupeaux puissent en bénéficier. En effet, les pâturages sont des espaces défrichés et temporairement ouverts et ils ne peuvent le rester que grâce à une pression pastorale équilibrée c'est-à-dire par le passage de troupeaux qui n'entraîne pas pour autant leur surexploitation (Eychenne, 2006, p. 76).

1.2.2. Des pratiques fondées sur la saisonnalité et la mobilité

L'accès à la ressource pastorale demande généralement un déplacement plus ou moins long des troupeaux de l'exploitation agricole jusqu'à l'estive à une certaine période

de l'année. Cette migration est appelée la transhumance. La racine latine du verbe transhummer (trans, « à travers », et humus, « terre ») désigne le fait « d'aller au-delà de la terre d'origine » (Brisebarre, 2013, p. 15). En France, ce déplacement vers un espace écologiquement différent de celui d'origine où sont habituellement élevés les troupeaux s'entreprennent dans la majorité des cas à la saison chaude. Au moment de cette transhumance « estivale », le cheptel quitte un territoire où l'herbe se dessèche avec la hausse des températures et l'eau tend à manquer, au profit d'espaces plus en altitude où l'herbe pousse plus tard et qui offrent donc une ressource fourragère importante pour plusieurs mois. Il arrive cependant que les troupeaux effectuent également le mouvement inverse en transhumant l'hiver, des territoires d'altitude enneigés jusqu'à la plaine. La transhumance est alors appelée « *pendulaire* » ou « *double* » (Brisebarre, 2013, p. 20).

Que les troupeaux effectuent une transhumance dite « normale » (estivale) ou inverse (hivernale), leur alimentation est dans tous les cas, pendant une partie de l'année, dépendante de leur mobilité pour ce qui est de l'agropastoralisme. En dehors de la transhumance, les troupeaux peuvent être aussi amenés à réaliser de plus courtes mobilités pour pâturer sur des parcelles plus proches des exploitations et à des altitudes réduites par rapport aux estives.

1.2.3. L'importance de l'action collective dans la gestion des estives

Les éleveurs agropastoraux peuvent fonctionner de manière collective sur des aspects communs à tous les systèmes de production, notamment lorsque plusieurs agriculteurs s'associent pour gérer une exploitation en commun (Groupements agricoles d'exploitation en commun ou GAEC) ou pour acheter du matériel qui sera partagé entre plusieurs exploitations (Coopératives d'utilisation de matériel agricole ou CUMA). L'étape de la transformation et de la commercialisation peut également se faire au sein d'une coopérative de producteurs gérée par eux-mêmes.

Mais la particularité de l'agropastoralisme réside dans la dynamique collaborative qui rentre en jeu dans la gestion des terrains de pâturage. En effet, dans le cadre de ce type de production, les éleveurs peuvent constituer des groupements pastoraux, au statut associatif. C'est ensuite collectivement qu'ils pourront louer les terres s'ils n'en sont pas les propriétaires ou les mettre en commun lorsque c'est le cas. Cela permet également de se cotiser

pour rémunérer le service d'un berger qui lui-même peut gérer jusqu'à 4 ou 5 troupeaux simultanément en estive. De nos jours encore, la majeure partie des surfaces pastorales sont gérées dans le cadre de ces groupements, « *dans le prolongement des usages traditionnels des ressources communes* » (Eychenne, 2018, p. 4).

1.3. L'agropastoralisme aujourd'hui: une agriculture peu compétitive face aux systèmes industrialisés et mondialisés

L'agropastoralisme, s'il existe depuis des millénaires, a cependant largement évolué. Relevant autrefois d'une logique vivrière et autarcique, l'agriculture de montagne, à l'instar des autres systèmes agricoles, est désormais rentrée dans une « *logique productive de filière* » (Eychenne, 2014, p. 5).

Cependant, l'élan de modernisation de l'agriculture depuis les années 1960 n'a pas profité autant aux systèmes agropastoraux. En effet, l'existence de handicaps naturels permanents au sein des différents massifs constitue une limite à la compétitivité de l'agropastoralisme qui se retrouve ainsi marginalisé par rapport aux autres types d'agriculture (Eychenne, 2014, p. 1). Le relief des espaces montagnards empêche notamment la mécanisation complète des pratiques agricoles qui y est très couteuse et difficile. L'aménagement des estives, généralement situées en altitude et difficiles d'accès, reste lui aussi de ce fait compliqué. Le climat est également un facteur naturel à l'origine de surcoûts structurels pour les éleveurs tels que l'aménagement de larges bâtiments capables d'accueillir tout le bétail et de le protéger de la neige et du froid pendant l'hiver (Aragon, 2018, p. 117). Cette période hivernale, plus longue en altitude constitue un autre handicap naturel qui requière par exemple la constitution de stocks fourragers conséquents afin de nourrir les troupeaux, alors que la période propice à la production de nourriture est plus courte qu'en plaine.

2. L'enjeu de l'agropastoralisme dans la préservation des espaces et des usages

2.1. Des pratiques qui façonnent les paysages

L'influence de l'agropastoralisme sur les paysages est double. D'une part, dans le cadre de la production de nourriture pour les troupeaux, des paysages « artificiels » et soignés

sont générés par les cultures, généralement dans les plaines (Luginbühl, 2009, p. 28). Mais ce sont les paysages produits par l'exploitation extensive des terres qui sont caractéristiques de l'enjeu de ce mode d'élevage sur les milieux. S'ils semblent naturels et sauvages à première vue, ils ne le sont pourtant pas tant. Ils sont le résultat de l'interaction avec l'homme qui les a façonnés depuis des millénaires, notamment pas l'agropastoralisme. C'est bien cette interaction qui permet de les catégoriser de « paysages culturels » au sens de l'Unesco puisque leur aspect en résulte.

Le passage des troupeaux sur les espaces agropastoraux permet de maintenir ces paysages ouverts, c'est-à-dire de limiter leur embroussaillage pour assurer leur accès. Pour être efficace, il doit s'effectuer au moment propice, selon « *le cycle de développement des différentes espèces* » végétales (Aragon, 2018, p. 41). Cette action sur le milieu est plus ou moins importante selon la masse du troupeau et le nombre de têtes qui pâturent par hectare (chargement instantané), mais également en fonction de l'espèce animale qui y pâture. La mixité des espèces sur les pâturages permet en effet l'entretien optimal des milieux, et certaines combinaisons se complètent plus que d'autres (Aragon, 2018, p. 43).

Lorsque les paysages sont trop embroussaillés (ou fermés) pour permettre l'accès des troupeaux, l'intervention directe de l'homme peut alors être nécessaire. Elle peut passer par des opérations de débroussaillage, notamment à l'aide de machines lorsque le milieu est accessible, mais également par la pratique pastorale ancestrale de l'écobuage. Cette dernière, qui reste encadrée et contrôlée, consiste à mettre le feu à la végétation sur pied afin de rouvrir les pâturages pour y laisser passer les troupeaux. Suite à ce type d'interventions et afin de les limiter par la suite, une gestion pastorale efficace et adaptée doit être mise en place (Aragon, 2018, p. 45)

2.2. Les enjeux du maintien de paysages ouverts

L'action de l'agropastoralisme sur son territoire engendre un ensemble d'externalités positives au sein des espaces de montagne en France. Ces impacts qui sont extérieurs à la filière de production participent de la dimension multifonctionnelle du système pastoral.

2.2.1. L'impact sur la biodiversité

Les pratiques pastorales et agropastorales entraînent tout d'abord des bénéfices pour les écosystèmes et la biodiversité dans les espaces de pâture. En effet, elles « favorisent la diversité génétique faunistique et floristique des espaces » (MAAPAR, 2001, p. 6). Cette influence est possible d'une part car l'ouverture des paysages a généré des écosystèmes très riches et diversifiés. Leur survie dépend en partie de l'activité pastorale et de l'action d'entretien que les troupeaux fournissent. En témoigne l'importante superficie de sites Natura 2000 qui se superposent avec les territoires pastoraux et qui rassemblent des espaces naturels ou semi-naturels à haute valeur patrimoniale du fait de leur faune et de leur flore exceptionnelles (figure 8).

Les espaces pastoraux (pelouses, prairies, landes...) constituent des habitats pour une grande diversité d'espèces floristiques et faunistiques. En l'absence de pâturage, ces espaces changent et la nature y reprend ses droits, les forêts ou buissons reprenant ainsi la place des espaces ouverts. Cette dynamique de fermeture des espaces peut alors entraîner un appauvrissement de la biodiversité avec notamment le repeuplement par une espèce dominante comme le pin.

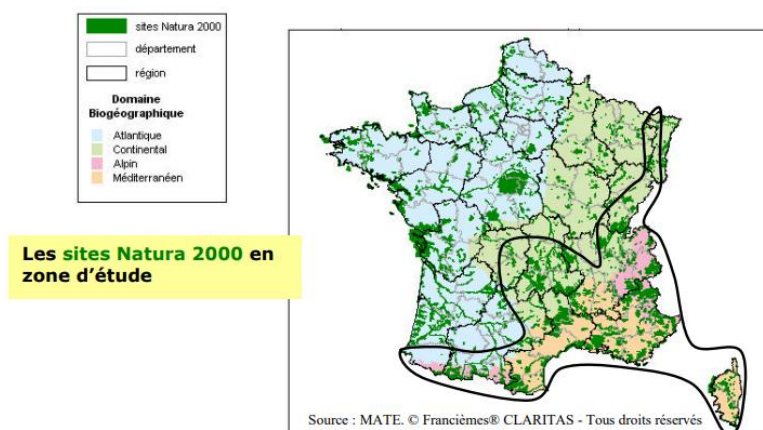
En outre, par la production même d'animaux d'élevage, l'agropastoralisme a participé et participe toujours à la diversité génétique de plusieurs races domestiques ovines, caprines ou bovines. De fait, l'utilisation de races à faibles effectifs et/ou locales adaptées aux espaces dans lesquelles elles sont élevées telles que la Caussenarde des Garrigues (seulement quelques milliers de têtes) ou la brebis Raïole (1 800 têtes), a permis de conserver ces races à l'origine de productions parfois très localisées (MAAPAR, 2001, p. 89)

2.2.2. Une pratique garante de l'attractivité des territoires de montagne

Tout comme le reste des espaces ruraux, l'économie de montagne s'est diversifiée ces dernières décennies grâce notamment au tourisme, aux loisirs et au développement des résidences secondaires. Depuis 1968, la population des massifs a connu une hausse de plus d'un million d'habitants, tandis que le nombre d'agriculteurs y a baissé de 70 % (Eychenne, 2014, p. 3). En montagne, l'agriculture ne représente que 4,5 % des emplois et n'a plus la prééminence qu'elle avait naguère.

Mais l'agropastoralisme, s'il n'échappe pas à ces bouleversements démographiques, reste cependant le garant des nouveaux usages récréatifs qui se sont développés en moyenne et haute montagne.

Figure 8 : « Les espaces pastoraux, réservoirs de biodiversité faunistique et floristique » (MAAPAR, 2001, p.89).



En effet, ne serait-ce que par l'ouverture des paysages, l'agropastoralisme assure la diminution du risque d'avalanches lors des saisons d'hiver, d'incendies en été, ou encore la permanence de certains sentiers de randonnée également traversés par les troupeaux. Certaines unités pastorales accueillent également des refuges ou gîtes touristiques. Plus globalement, les paysages ainsi que la diversité et la richesse faunistique et floristique générés par ce mode d'élevage constituent un des attraits indéniables des espaces montagnards. Le domaine pastoral peut alors être désigné comme un « *facteur d'attractivité territoriale [...] et, plus largement un élément déterminant de diversification des activités économiques en zone rurale* »³⁵

De ce fait, les éleveurs agropastoraux, moins nombreux aujourd'hui, sont chargés de plusieurs missions qui s'additionnent à celles qu'ils tiennent déjà dans le cadre de leur acti-

³⁵ Observatoire du Développement Rural. « Pastoralisme » [en ligne]. Disponible sur : <https://odr.inra.fr/intranet/carto/cartowiki/index.php/Pastoralisme> (Consulté le 10-6-2020).

tivité de production agricole et en lien avec les nouveaux usages (environnementaux ou récréatifs) de la montagne. Pour les soutenir dans cette action, un ensemble de dispositifs a notamment été mis en place par l'Etat.

2.3. L'impact des dispositifs publics sur les représentations des systèmes pastoraux

2.3.1. Un soutien légitime et nécessaire

La modernisation de l'agriculture, amorcée dans les années 1960, a placé la montagne en position marginale par l'inadaptabilité des nouveaux procédés face aux handicaps naturels permanents de cet espace (Eychenne, 2014, p. 1). La plupart des exploitations de montagne, ne pouvaient de ce fait, à niveaux de prix équivalents, rester compétitives face aux exploitations de plaine du fait de surcoûts structurels entraînant des revenus plus faibles.

En plus de cela, les systèmes pastoraux devaient déjà faire face à leur propre déclin depuis le XIX^{ème}. En effet, la poussée démographique que connurent les espaces de montagne à cette époque entraîna un déficit entre les besoins des populations et les ressources disponibles, conduisant à un exode rural qui vida les montagnes françaises (Eychenne, 2014, p. 2). Ce départ d'une partie de la population rendit difficile la garde des troupeaux et l'entretien homogène des espaces. En conséquence, une sédentarisation des troupeaux s'installa progressivement avec la diminution du nombre de bêtes et la disparition des cultures vivrières au profit de la production de fourrages (Eychenne, 2011, p. 2). Les surfaces d'estives furent donc de moins en moins entretenues, augmentant ainsi les risques naturels et accentuant la fermeture des paysages.

A partir de 1970, prenant conscience de ces déséquilibres structurels et des enjeux de l'agriculture de montagne dans le maintien du tissu social, des équilibres écologiques et de l'entretien des paysages, les pouvoirs publics vont réagir en mettant en œuvre une politique agricole spécifique aux zones de montagne. Cette différenciation, inédite jusqu'alors, commença en 1972 par la création de l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM) le 4 janvier dont le principe était de « *rémunérer les éleveurs pour les services rendus à la collectivité* » (Eychenne, 2014, p. 2). Le 3 janvier de la même année, la loi relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde dite « loi pastorale » apporta un cadre

complet prenant en compte les particularités du pastoralisme de montagne (Eychenne, 2011, p. 3). L'ISM fut ensuite généralisée au niveau européen avec son intégration dans la Politique Agricole Commune (PAC) en 1975 sous le nom d'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).

Dès lors, si l'agriculture de montagne a connu des améliorations grâce à ces dispositifs, sa survie en reste encore fortement dépendante aujourd'hui. Si les aides de la PAC représentent tout de même 90% du revenu des exploitations d'élevage de plaine, elles constituent 150 % de celui-ci en zone de montagne. Les aides du deuxième pilier, consacrées aux régions défavorisées, concernent à 70 % les massifs métropolitains (Eychenne, 2014, p. 8). L'action publique a donc eu un rôle essentiel dans la survie et la restructuration des systèmes pastoraux, mais non sans un impact sur les représentations associées à ce mode d'élevage.

2.3.2. La fonction productive reléguée au second plan

Dans le contexte du développement de nouveaux usages au sein des territoires de montagne, la compensation des handicaps naturels auxquels font face les systèmes pastoraux, relève, selon C. Eychenne « *clairement d'une rhétorique que l'on peut qualifier de multifonctionnelle* » (Eychenne, 2014, p. 9) en relation avec les services qu'ils rendent aux collectivités.

En effet, l'apport de ces indemnités s'il a en partie bénéficié à l'agropastoralisme, a également relégué la fonction productive de ce mode d'élevage au second plan. Les agriculteurs de montagne, sous le prisme des politiques publiques, ont été réhabilités en tant que « *prestataire[s] de service pour l'ensemble de la communauté nationale* » (Eychenne, 2006, p. 54).

Ces représentations ont notamment été entérinées par la loi relative au développement et à la protection de la montagne, promulguée le 9 janvier 1985 et dans laquelle l'agriculture de montagne y était reconnue « *d'intérêt général comme activité de base de la vie*

montagnarde »³⁶. Si la nouvelle version de la « loi Montagne » évoque d'avantage la valorisation des productions agricoles, l'agriculture de montagne reste abordée comme un moyen pour le « *développement équilibré de ces territoires* »³⁷ et « *[l'] approche territoriale* »³⁸ est privilégiée pour évoquer les soutiens apportés aux éleveurs.

Ainsi, les systèmes pastoraux, qui ont failli connaître leur déclin au cours du XX^{ème} siècle, se sont restructurés et le nombre d'éleveurs et de troupeaux a ainsi pu augmenter depuis l'instauration d'indemnités compensant leur manque de compétitivité face aux plaines. Mais la rhétorique multifonctionnelle de ce soutien a instauré une relation ambiguë avec les pouvoirs publics dont les éleveurs restent néanmoins dépendants.

C'est donc un besoin de reconnaissance de leur activité de production qui s'est fait grandissant chez les éleveurs. Motivée par ce désir d'ouverture, la valorisation des produits, des savoirs et savoir-faire liés à l'activité et la culture pastorales s'est accentuée auprès d'un public dont l'intérêt pour cette filière s'est lui aussi étendu.

3. Un secteur qui s'ouvre au public

3.1. L'attrait pour les espaces ruraux : une opportunité de valorisation d'une culture pastorale riche

3.1.1. Un nouveau regard sur l'agriculture

Depuis les années 1960, on assiste à un changement dans les représentations associées aux espaces ruraux et à l'agriculture. Autrefois considérée comme désertifiée, arriérée ou sous-développée (Martins, 2019, p. 37), la campagne est aujourd'hui un espace convoité,

³⁶ Article 18 de la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=30D0FB6BD83A692F2D750BDE7E4511D1.tplgfr23s_1?idArticle=LEGIARTI000006847530&cidTexte=JORFTEXT000000317293&categorieLien=id&dateTexte=19921111

³⁷ Article 1^{er}, 5°, LOI n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033717812&categorieLien=id>)

³⁸ Ibidem, article 51.

notamment par les populations urbaines dont le mode de vie a engendré une volonté de « *retour à la nature* » (Kayser, 1990, p. 42). J. Bessière discerne trois figures de la campagne dans l’imaginaire collectif (Bessière 2000, cité dans Bessière et Annes, 2018, p. 4) :

- « *La campagne purificatrice* », figure d’un « *paradis perdu* » ;
- « *La campagne socialisatrice et unificatrice* », où les relations sociales sont plus vraies ;
- « *La campagne conservatrice et nostalgique* », où les populations préservent les traditions et autres traces du passé.

Ce « *ruralisme* » (Kayser, 1990, p. 41), s’il témoigne d’une meilleure considération des cultures, idéalise cependant l’espace rural, ses populations, ses valeurs et ses traditions (Martins, 2019, p. 36). Il s’applique également aux populations agricoles à qui l’on confère un rôle de « *gardien de nos racines et notre identité nationale* » (Bessière et Annes, 2018, p. 4). Néanmoins, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l’agriculture s’est modernisée et le mode productiviste ainsi que la technicité se sont développés³⁹. L’imaginaire collectif, idéalisant l’espace rural, tend à faire abstraction du fait qu’il demeure un espace de production, d’exploitation de la nature par les agriculteurs qui façonnent les milieux (Martins, 2019, p. 37).

Ce sentiment idéaliste envers les populations et espaces ruraux peut donc avoir un impact négatif sur les élevages pastoraux qui peuvent souffrir de représentations folklorisantes et d’attentes irréalistes de la part de la population non-agricole et touristique. Mais cet élan de sympathie envers le monde agricole représente également une opportunité pour transmettre les éléments de la culture pastorale en sensibilisant et en éduquant les visiteurs et la population extérieure à ce secteur sur la réalité du métier d’éleveur et l’enjeu de préserver ces pratiques.

³⁹ Annes Alexis. *L’agritourisme : enjeux et perspectives sociologiques*. Cours de Master 1 Tourisme et Développement, ISTHIA, Université Toulouse – Jean Jaurès, 2019.

3.1.2. Un patrimoine pastoral à l'origine de fortes représentations

A compter des années 1970, une prise de conscience s'est opérée quant au besoin de s'intéresser à la dimension culturelle de l'agropastoralisme (Lebaudy, 2010, p. 49). En effet, si ce type d'agriculture comporte des aspects techniques, économiques, environnementaux ou encore purement agricoles, il gravite autour une forte dimension identitaire liée à des spécificités propres au mode d'élevage pastoral.

C'est notamment le cas pour certains savoir-faire ancestraux comme la fabrication des sonnailles ou des pompons, la conduite des troupeaux lors de la transhumance ou encore la tonte. Les gestes attribués à ce type de processus font partie intégrante de la vie des éleveurs et des bergers mais ils constituent également des traditions auxquelles les populations extérieures portent un intérêt grandissant. En témoignent l'afflux de visiteurs venant admirer les décorations des bêtes lors des fêtes de la transhumance, pour ne citer que cet exemple. D'autres connaissances, plus théoriques mais applicables dans leur quotidien, fondent l'identité des bergers et éleveurs comme les savoirs de l'utilisation des plantes, notamment pour les soins vétérinaires aux bêtes ou encore une expertise sur le comportement des animaux et les précautions à prendre pour leur bien-être.

Une autre spécificité du système pastoral aux sources de sa construction identitaire se trouve dans les relations des éleveurs et bergers, entre eux, mais aussi avec les animaux. L'aspect communautaire découle sans conteste de la mise en réseau des différents agriculteurs au sein des groupements pastoraux par exemple, ou encore dans l'organisation de la transhumance (avec le rassemblement de plusieurs cheptels). Les places de foire peuvent également être citées comme des lieux de sociabilités entre les éleveurs. La construction identitaire peut également s'opérer au sein du cercle familial avec la transmission de la profession et de la passion pour le métier d'une génération à l'autre (Pégaz-Fiornet dans Lerin, 2010, p. 40). A titre individuel l'identité de berger ou d'éleveur peut également se former au travers des relations qu'il entretient avec l'animal. Sous le signe de l'affection lorsqu'il est question du troupeau, de la collaboration avec les chiens de bergers, ou de l'affrontement et parfois de la colère envers les grands prédateurs.

Enfin, parmi tous les marqueurs identitaires de l'agropastoralisme, il est possible de citer les produits. Fromage, laine, cuir, viande d'agneau et d'autres, ils reflètent les savoir-faire et les efforts des éleveurs et représentent l'aboutissement de leur travail. Mais c'est aussi le lien à l'estive et au pâturage qui les différencie des autres produits d'élevage. L'usage de ces espaces peut notamment être un élément du cahier des charges de certains labels qui différencient trois démarches (Eychenne, 2011, p. 8) :

- Lorsque le système d'élevage est caractérisé par l'utilisation de l'estive (Labels Rouges bœuf fermier de l'Aubrac) ;
- Lorsque certaines propriétés du produit sont apportées par le pâturage en estive (l'Appellation d'Origine Contrôlée Barèges-Gavarnie) ;
- Lorsque la qualité du produit dépend d'un mode de transformation spécifique lié à l'estive.

A travers ces exemples, il est donc possible de percevoir la richesse et la spécificité de la culture pastorale à l'origine de fortes dynamiques identitaires et d'un intérêt grandissant de la part du public. Ce nouveau regard de la population non-agricole sur les campagnes et sur l'agriculture de montagne n'a pas échappé aux éleveurs eux-mêmes qui s'adaptent progressivement à cette évolution, notamment pour certains en se rapprochant du grand public.

3.2. L'ouverture des professionnels du monde agricole agropastoral au tourisme

Au terme de décennies de méfiance et de rejet des touristes et des sociétés urbaines liés à une forme de domination ancienne de la ville sur la campagne, de plus en plus d'éleveurs s'ouvrent aujourd'hui au public et ont à cœur de faire découvrir leur profession, que ce soit par la mise en œuvre de projets collectifs ou à l'échelle de leur exploitation.

3.2.1. La mise en spectacle des communautés pastorales au travers de lieux de médiation et d'évènements

Parallèlement à un regain d'intérêt de la société pour le monde rural dans les années 1990 (Eychenne, 2006, p. 83), les espaces montagnards sont devenus le lieu d'une mise en

spectacle de l'activité pastorale, initiée par les éleveurs eux-mêmes avec le soutien des organisations professionnelles (Brisebarre, 2013, p. 79). Les formes de cette ouverture sont multiples : écomusées, maisons du pastoralisme, centres d'interprétation, fêtes de la transhumance... Elles sont toutes le reflet de la volonté de faire connaître et reconnaître leur métier, leurs savoir-faire et le patrimoine qui en découle.

La fête de la transhumance est un exemple représentatif de cette dynamique collective d'ouverture au public. Organisée par plusieurs éleveurs en collaboration avec les collectivités territoriales, elle permet d'établir une communication entre ruraux et urbains à qui elle donne à voir des aspects impressionnants et attractifs du pastoralisme (Brisebarre, 2013, p. 79). Cet exemple de « *stratégie identitaire* » collective (Eychenne, 2006, p. 83) participe au renouvellement de l'image des éleveurs de montagne par un rapprochement avec la communauté non-agricole et la communication auprès du grand public.

La participation de ces éleveurs, qui sacrifient une prise de décision individuelle quant au départ pour la transhumance (plutôt fondée sur la météo ou la pousse de l'herbe) témoignent également d'une volonté d'un droit de regard et d'une forme d'authenticité de ces manifestations qui ne se veulent pas folkloriques ni muséifiantes.

3.2.2. *L'ouverture des exploitations au public : la démarche agritouristique*

A l'échelle de leur propre exploitation, certains éleveurs ouvrent leurs portes aux personnes extérieures, touristes ou locaux, dans le cadre d'activités agritouristiques ou de vente directe.

L'agritourisme comprend les activités d'hébergement, de restauration et de loisirs récréatifs ou sportifs proposées au sein des exploitations agricoles. Il s'agit d'une démarche de diversification de la part des agriculteurs, ce qui sous-entend qu'ils conservent la production comme activité principale (Martins, 2019, p. 12).

L'agritourisme, s'il reste marginal (environ 3% des exploitations en France) n'a cependant pas souffert de la crise qui frappe le secteur agricole depuis plusieurs décennies. Au contraire, il peut représenter un moyen de survie pour certaines exploitations avec l'apport

financier complémentaire que l'accueil de visiteurs permet. En effet, on constate qu'entre 1988 et 2000, malgré la diminution par un tiers du nombre total d'exploitations en France, la part de celles proposant des activités touristiques a elle proportionnellement augmenté, passant de 1,6 % à 2,1 % (tableau 1).

Tableau 1 : « l'agritourisme en France métropolitaine en 1988 et 2000 » (Martins, 2019, p.17)

Exploitations ayant une activité de diversification	1988		2000	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 016 755	100	663 807	100
dont Tourisme et artisanat				
Définition identique 1988 et 2000	16 473	1,6	13 890	2,1
Définition élargie en 2000	n.c.	n.c.	18 543	2,8
Restauration sans hébergement	1 393	0,1	1 095	0,2
Restauration et hébergement	1 684	0,2	1 878	0,3
Hébergement sans restauration	13 396	1,3	10 917	1,6
Total Hébergement	15 080	1,5	12 795	1,9
Total Restauration	3 077	0,3	2 973	0,4

n.c : non connu.

Source : AGRESTE – Recensements agricoles

L'accueil d'une population non-agricole sur les fermes peut ainsi leur procurer un apport financier ainsi que matériel (avec le réinvestissement d'anciens bâtiments) et représente sans nul doute une forte motivation notamment au sein des élevages pastoraux, peu compétitifs en comparaison avec ceux des plaines. Néanmoins, l'agritourisme témoigne également d'un « *désir d'ouverture et de contact avec le reste de la population* » (Martins, 2019, p.18) qui place enfin les éleveurs de montagne en tant « *[qu'] acteurs engagés dans le jeu social* » (Eychenne, 2006, p. 83). Cette sociabilisation au sein même des exploitations est une opportunité pour les éleveurs ou leurs proches présents sur la ferme de développer d'autres compétences (accueil, vente, pédagogie...), de valoriser leurs produits mais aussi de faire découvrir la réalité de leur activité et les problématiques de l'agriculture de montagne ainsi que son importance pour l'espace.

Certains éleveurs et bergers commencent ainsi à développer une « *pédagogie de contact* » (Eychenne, 2006, p. 83) et participent à l'éducation des populations étrangères au monde agricole sur les problématiques et les enjeux liés à leur activité

3.3. La sensibilisation et l'éducation du public : levier de préservation de la filière ?

L'élevage agropastoral est à l'origine ou tout du moins garant d'un patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel très riche. Pour cette raison, la responsabilité quant à la sauvegarde de cette activité ne relève pas seulement des éleveurs, mais aussi des pouvoirs publics et de la population dans son ensemble (Aragon, 2018, p. 121). Une mission de sensibilisation et d'éducation incombe donc à tous ces acteurs pour participer à la protection du patrimoine agropastoral.

Il s'agit alors d'une part d'éduquer pour transmettre. Transmettre le métier, les savoir-faire et les connaissances aux futurs éleveurs, bergers, et autres professionnels de la filière. Cette passation peut se faire dans le cercle familial, d'une génération à l'autre, mais aussi plus récemment au travers de formations et cursus professionnalisant.

Eduquer les populations locales représente également un enjeu majeur pour valoriser ces pratiques, le service qu'elles rendent aux territoires mais surtout l'activité de production en tant que telle. Ce sont en effet les locaux, et tout particulièrement les professionnels du tourisme et des loisirs qui sont en contact direct avec les touristes et qui, s'ils sont bien informés, peuvent à leur tour transmettre les savoirs liés à l'agropastoralisme. Cette sensibilisation est donc essentielle dans la reconnaissance du travail des éleveurs et dans la valorisation de leur production.

Ce troisième chapitre a ainsi permis de comprendre un ensemble de problématiques et d'enjeux liés à l'activité agropastorale. De fait, une première sous-partie a consisté à comprendre ce qu'est l'agropastoralisme et les dimensions de la particularité de ce type de production par rapport aux autres systèmes. C'est également sa fragilité due au manque de compétitivité de l'agriculture de montagne qui menace d'autant plus la survie des élevages dans le contexte de l'industrialisation de l'agriculture.

Cette incertitude quant à l'avenir des exploitations agropastorales a cependant révélé leur importance capitale dans l'entretien des paysages. L'ouverture des paysages, à laquelle le pâturage des troupeaux participe amplement dans ces territoires, constitue un enjeu majeur, aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique, social et touristique. Cette prise de conscience a donc motivé la mise en place de dispositifs de soutien pour garantir l'action de ces « gardiens du paysage ».

Mais depuis quelques décennies, c'est bien l'activité de production qui bénéficie de l'intérêt de la population, notamment touristique. En effet, le nouveau regard porté aux espaces ruraux et à l'agriculture provoque aujourd'hui le désir de découvrir le milieu agricole et la culture qui y est associée. Cette volonté va de pair avec l'ouverture que manifestent certains éleveurs qui accueillent du public au sein de leur exploitation et donne à voir des aspects de la culture pastorale aux populations extérieures. Cette ouverture, combinée à l'attrait pour ce patrimoine rural offre ainsi l'opportunité aux éleveurs et à la communauté dans son ensemble d'éduquer et de sensibiliser pour la préservation de cette production, de la culture qui lui est liée et de son action sur les milieux.

Conclusion de la partie 1

Les recherches théoriques présentées tout au long de cette première partie ont permis de mettre en lumière plusieurs points de réflexion.

D'une part, la mise en patrimoine des richesses d'un territoire pose la question des moyens mis en œuvre pour les préserver. Le processus de patrimonialisation à l'échelle internationale avec l'inscription de biens patrimoniaux sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité a permis de révéler l'importance d'une gestion à l'échelle locale des problématiques liées au tourisme et à l'appropriation de cette mise en lumière par la population locale. De fait, ces deux éléments ne sont pas envisagés dans leur dualité dans le cadre d'un tourisme durable où l'implication des habitants dans la valorisation du patrimoine est encouragée. On comprend alors le rôle que peuvent tenir les socio-professionnels du tourisme, qui en plus d'habiter le territoire, sont au contact le plus proche des visiteurs, ce qui fait d'eux des acteurs clés de la sensibilisation à la protection de leur patrimoine.

Dans le cadre de cette sensibilisation, celle des publics jeunes offre des perspectives pour l'avenir de la gestion et de la protection de ces richesses. Futurs consommateurs, citoyens, visiteurs et acteurs de ce monde, ils sont les potentiels prochains défenseurs du patrimoine et leur apporter une éducation sur cette thématique participe d'une gestion durable des richesses d'un territoire. Proposer des produits adaptés aux jeunes semble essentiel pour susciter un sentiment de responsabilité et d'attachement au patrimoine. Cette démarche pédagogique est notamment partagée par les nouvelles « éducations à » et une diversité d'acteurs font figures de références en la matière, notamment dans le secteur de l'éducation formelle ou dans le milieu associatif. Dans un contexte de revalorisation de ce type de publics dans le secteur du tourisme et des loisirs les socio-professionnels sont également amenés à jouer un rôle de plus en plus important en matière de transmission et de sensibilisation, au contact des jeunes.

La sensibilisation des jeunes à travers l'éducation apparaît alors comme un outil non-négligeable pour la préservation du patrimoine agropastoral. Cette activité d'élevage, autour de laquelle une culture riche s'est forgée, est également génératrice de paysages ouverts et

d'une biodiversité exceptionnelle. Dans le contexte de l'industrialisation de l'agriculture qui pèse sur sa compétitivité et menace sa survie, la valorisation et la sensibilisation aux enjeux de ce type d'agriculture est gage de son avenir et de celui du patrimoine dont il est garant. Dans le contexte de l'évolution des représentations liées au monde agricole et du partage par les éleveurs d'éléments de la culture agropastorale avec des populations extérieures, les professionnels du tourisme et de l'agritourisme sont des acteurs clés de médiation et de transmission de ce patrimoine ancien aux jeunes.

Par conséquent, la réflexion suscitée par ces éléments de recherche amène à se poser la question suivante :

Comment les socio-professionnels du tourisme et des loisirs peuvent-ils mettre en place des activités pour sensibiliser les jeunes au patrimoine agropastoral et ainsi participer à sa préservation ?

Il est question ici de déterminer la stratégie adoptée par les prestataires de ces secteurs dans le développement de produits dirigés vers des publics jeunes dans une démarche pédagogique de découverte du patrimoine lié à l'agropastoralisme et de sensibilisation aux enjeux de sa protection. Pour ce faire, trois hypothèses de recherche peuvent donc être proposées :

- **Hypothèse 1** : L'engagement dans la valorisation et la protection du patrimoine à la base de la démarche de création d'activités d'éducation au patrimoine agropastoral à destination des jeunes.

Cette hypothèse avance que la proposition d'activités sur la thématique de l'éducation au patrimoine s'inscrit dans une démarche de valorisation et de protection du patrimoine chez les socio-professionnels concernés. C'est donc cet objectif qui constituerait la motivation première à l'origine du développement de ce type d'offre vers les publics jeunes.

- **Hypothèse 2** : Une dynamique de réseau est nécessaire pour accompagner les prestataires dans la création et le développement d'activités d'éducation au patrimoine.

La thématique de l'éducation au patrimoine agropastoral dans le cadre du tourisme et des loisirs sur un territoire, amène à évoquer un nombre conséquent d'acteurs dans les secteurs de l'éducation formelle et informelle, de la gestion du patrimoine, de l'agriculture, du tourisme ou des loisirs. De fait, il est ici supposé que la sollicitation ou la collaboration avec des acteurs sur le territoire pourrait faciliter la mise en place d'activités de sensibilisation au patrimoine à destination des jeunes au travers notamment de l'accompagnement des prestataires.

- **Hypothèse 3** : L'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques permet la construction d'une activité d'éducation au patrimoine adaptée et de qualité.

La sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de la protection du patrimoine a fait l'objet depuis son émergence d'un cadrage pédagogique propre aux « éducations à », favorisant des méthodes, des outils et des principes d'animation ciblés sur les publics jeunes. Les socio-professionnels du tourisme, s'ils sont souvent amenés à accueillir des jeunes, ne sont pas nécessairement formés sur ces usages. Il est donc avancé ici qu'une offre d'activités destinée aux jeunes, doit, pour être adaptée, s'appuyer sur une certaine maîtrise de principes pédagogiques propres à l'accueil de ce type de public.

Ces hypothèses ont pu être testées sur le territoire des Causses et Cévennes, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité et géré par l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, structure au sein de laquelle le stage a été effectué.

PARTIE 2 : Présentation du terrain d'étude des Causses et Cévennes, de l'étude et de la méthodologie adoptée

Introduction de la deuxième partie

Grâce aux recherches bibliographiques entreprises, ont été déterminées une problématique et trois hypothèses qu'il convient à présent de tester sur un terrain d'étude approprié. Le territoire des Causses et Cévennes inscrit à l'Unesco en 2011 et dont la gestion incombe à l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes (EICC) semble, au travers des réseaux de professionnels du tourisme et de l'agritourisme organisés en son sein, être un cadre propice pour répondre à la question formulée.

De fait, suite à une candidature spontanée auprès de la structure gestionnaire du Bien, l'EICC, cette dernière a réfléchi à la proposition d'une étude sur les activités à destination des jeunes développées par les membres des réseaux qu'elle coordonne sur la thématique du patrimoine agropastoral et de l'inscription à l'Unesco pour comprendre comment elle pourrait les accompagner à l'avenir. Ce thème de recherche correspond ainsi à la problématique énoncée précédemment et cette étude a constitué la mission de stage principale.

Tout d'abord, cette deuxième partie s'attachera à présenter le Bien des Causses et Cévennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au travers de l'importance sur ce territoire de l'activité agropastorale puis de ses attributs. Le premier chapitre présentera également le système de gouvernance mis en place pour la gestion du Bien et la Mission Technique qui a été créée dans cette optique et qui est également la structure d'accueil de ce stage. Dans un second temps, l'étude commandée par l'EICC sera exposée un peu plus en détail et les deux réseaux vers lesquels cette dernière est orientée seront présentés. Enfin, le dernier chapitre reviendra sur les outils méthodologiques mis en œuvre pour mener à bien ce diagnostic, au travers de l'élaboration de fiches-acteurs, d'un questionnaire en ligne et d'entretiens semi-directifs.

Chapitre 1 : Le terrain d'étude : Le site des Causses et des Cévennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité.

Le territoire des Causses et Cévennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2011 se situe au sud du Massif Central (figure 9). La zone inscrite du Bien s'étend sur plus de 3 000 kilomètres carrés et la superficie totale, comprenant sa zone tampon, mesure plus de 6 000 kilomètres carrés. Il est à cheval sur 4 départements (figure 11) :

- La Lozère : 50 % de la zone inscrite soit 1 590 km² et 42 % de la superficie totale du Bien (2 600 km²) ;
- L'Aveyron : 17 % de la zone inscrite soit 540 km² et 22 % de la superficie totale du Bien (1 360 km²) ;
- Le Gard : 25 % de la zone inscrite soit 783 km² et 26 % de la superficie totale du Bien (1 600 km²) ;
- L'Hérault: 7 % de la zone inscrite soit 232 km² et 9 % de la superficie totale du Bien (576 km²).

La zone inscrite est entourée de cinq « villes portes » (Mende, Alès, Ganges, Lodève et Millau), qui, comme leur nom l'indique, représentent les portes d'entrée du territoire (figure 10). 20 847 habitants sont répartis dans les 134 communes que compte la zone inscrite, dont la plus peuplée, Florac-Trois-Rivières avec un peu plus de 2 000 habitants. C'est là que l'on retrouve le siège de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, mission technique en charge de la gestion du Bien et qui a également été la structure d'accueil de ce stage.



Figure 9 : Situation du Bien en France (source : EICC)

Figure 10 : Le Bien et ses villes-portes (source : EICC)

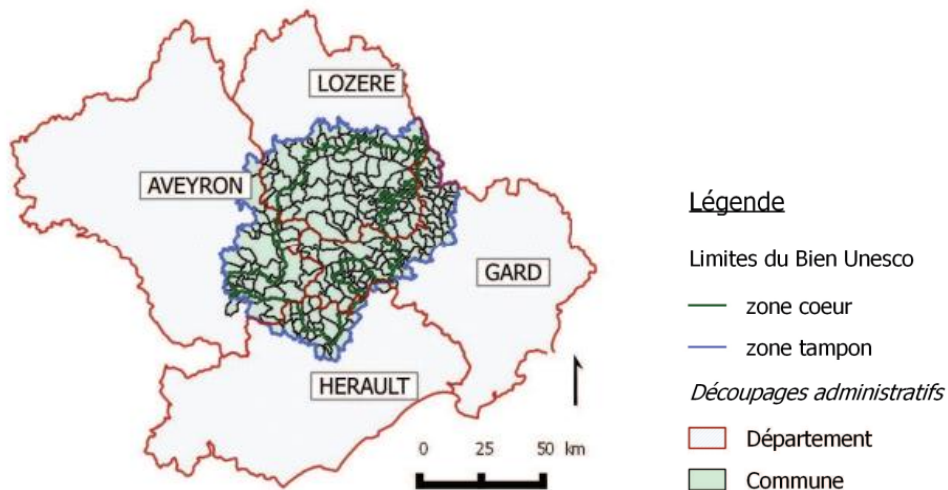


Figure 11 : Découpage administratif du Bien (source : EICC)°

Le territoire a donc été inscrit par le Comité du patrimoine mondial, au titre de ses paysages évolutifs et vivants de l'agropastoralisme méditerranéen. On retrouve en effet, dans les Causse et Cévennes, toutes les formes d'agropastoralisme existantes dans le Bassin Méditerranéen.

1. L'importance de l'activité agropastorale sur le territoire des Causses et Cévennes

1.1. Une géographie diversifiée, unifiée par l'agropastoralisme

Le Bien des Causses et Cévennes rassemble quatre ensembles géographiques délimités et identifiés :

- Les causses : dont les 4 principaux sont le Causse Méjean, le Causse Noir, le Causse de Sauveterre et le Causse du Larzac. Il s'agit de vastes plateaux ouverts de calcaire où l'on retrouve des parcours pour les troupeaux et des dolines cultivées ;
- Les gorges qui séparent les causses : les Gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie, de la Vis ;
- Les Cévennes sont un « *ensemble de crêtes et de vallées parallèles* »⁴⁰ constitués de schiste ;
- Les monts Lozère et Aigoual de granite, et où l'on retrouve, au sommet, des parcours et terrains d'estive pour le pâturage des troupeaux.

Cette forte diversité d'espaces naturels sur un espace relativement restreint est caractéristique d'un phénomène de « compression écologique ». En effet, en plus d'être composé d'altitudes (de 200 à 1 700 mètres) et de sols différents (granite, schiste, calcaire), le territoire rassemble différentes zones climatiques (méditerranéenne, océanique, continentale) ou encore une diversité de régions écologiques (35 types d'écosystèmes, 200 habitats naturels distincts).

Cependant, malgré ces différences entre les entités géographiques, c'est bien sur l'ensemble du territoire que la culture pastorale s'est développée, formant une unité et imprégnant les paysages, du versant Sud-Est des Cévennes au Nord-Est des Causses. C'est de cette influence dont relève le classement à l'Unesco

⁴⁰ Dossier de candidature

1.2. Identification de la Valeur Universelle Exceptionnelle

Le Bien des Causses et Cévennes a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en juin 2011 en tant que paysage culturel évolutif et vivant de l'agropastoralisme méditerranéen. La valeur universelle exceptionnelle de ce bien se trouve donc dans le façonnage des paysages par l'activité pastorale et la présence de tous les types d'agropastoralisme méditerranéen. Cette empreinte est ancienne et son influence est toujours active aujourd'hui ce qui justifie de son caractère vivant et évolutif.

1.2.1. De la préhistoire à nos jours, une activité agropastorale qui se maintient

Les périodes pré et protohistoriques marquent les prémices de l'activité agropastorale sur le territoire des Causses et Cévennes. En effet, sur les Causses, la « colonisation agricole » a débuté au néolithique moyen (entre 5 000 et 2 500 av. J.-C.). Sur cette période, l'économie mixte agropastorale connut sa première extension puis se généralisa. Les sites mégalithiques, parsemés de dolmens et de tumulus, sont les témoins du passage de l'homme, mais l'absence de trace d'occupation permanente suppose l'utilisation de ces espaces pour le pâturage et le déplacement saisonnier des causses aux vallées.

Dans les Cévennes, peu de preuves de l'habitation d'hommes à cette époque ont été trouvées et leur présence semble à cette ère uniquement liée aux déplacements de troupeaux.

Mais c'est au cours des cinq derniers siècles du Moyen-Âge que les principales composantes des paysages liées à l'agropastoralisme furent mises en place. En effet, les ordres monastiques (cisterciens et bénédictins), militaires et religieux (les templiers suivis des hospitaliers), intensifièrent l'exploitation de leurs terres et développèrent l'importance du cheptel ovin avec l'exploitation de la laine, du lait, et du cuir. L'activité agropastorale connut un développement intense sur l'ensemble du territoire qui eut un impact sur le paysage, notamment avec l'extension du domaine cultivable, et l'exploitation des espaces de parcours.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'élevage et la transhumance restaient primordiales pour la survie des populations du territoire, permettant une autonomie par rapport à la culture céréalière, contrairement aux autres systèmes agraires européens dans lesquels la viande était

un « sous-produit » de la culture. Mais avec l'invention des fourrages artificiels, l'activité agropastorale n'avait plus la même plus-value sociale et économique et la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, entraînant une forte baisse démographique, confirma le retrait des systèmes agropastoraux dans les Causses et Cévennes.

Avec l'intensification de l'agriculture portée par la Politique Agricole Commune (PAC) à partir des années 1960, les paysages évoluèrent avec notamment la culture de champs en friche ou la modernisation des bâtiments pour l'élevage. Si la mécanisation participe aujourd'hui au maintien des paysages ouverts, son usage reste complémentaire à l'agropastoralisme qui restaure certains parcours et remet en culture des terrains boisés. L'élevage reste indispensable pour maintenir ces espaces et le soutien de l'activité est aujourd'hui encouragé par les gestionnaires du territoire.

L'histoire des paysages de l'agropastoralisme n'est donc ni constante, ni linéaire. Elle relève des évolutions à différentes échelles des contextes économiques, sociaux, religieux et historiques sur le territoire. Simultanément, des facteurs exogènes comme les politiques rurales nationales, ou encore la demande extérieure en viande ont également pu avoir un impact sur cette activité d'élevage intimement liée aux paysages.

1.2.2. Les attributs du paysage culturel des Causses et Cévennes

Les attributs du Bien sont les indices témoignant de sa valeur universelle, en quelques sortes les éléments constituant sa carte d'identité. Les attributs du paysage culturel des Causses et Cévennes sont rassemblés dans trois grandes catégories :

1.2.2.1. Les paysages ouverts

Les plateaux des causses et des Cévennes, à l'origine pourvus d'une couverture boisée, ont été depuis longtemps défrichés et maintenus ouverts par le pâturage. Plusieurs formations de pelouses existent sur le territoire telles que la pelouse steppique du Causse Méjean, modelée par l'agropastoralisme ou encore les pelouses d'altitude (1 300 à 1 700 mètres) caractéristiques des monts Lozère et Aigoual et qui se maintiennent grâce à un sol pauvre, un climat difficile, mais surtout la pression exercée par le pâturage depuis des millénaires.

1.2.2.2. *Les espaces naturels*

L'activité agropastorale, en générant et maintenant ces espaces ouverts est à l'origine et aujourd'hui garante de milieux naturels particulièrement rares et d'une biodiversité exceptionnelle. La présence des quatre espèces de vautours européens est un exemple de cette relation entre l'activité d'élevage et la richesse biologique. Equarisseurs naturels, leur régime alimentaire est principalement constitué de cadavres de brebis et les opérations de réintroduction des différentes espèces se sont avérées réussies, notamment grâce à la présence de troupeaux sur le territoire.

1.2.2.3. *Les attributs historiques*

La pratique de l'agropastoralisme a laissé au fil des millénaires des traces visibles et matérielles, résultats de la connaissance développée des espaces, de l'adaptation au milieu, de l'optimisation des matériaux disponibles ou encore des savoirs sur la thématique agropastorale. Ils se répartissent en trois catégories :

- « *Les attributs qui témoignent de la maîtrise du territoire* », comme les chemins nommés « drailles », premiers éléments d'appropriation du sol par l'élevage, ou encore les constructions liées à la recherche ou au stockage de l'eau (béals, barrages, aqueducs) qui est absente sur les causses ;
- « *Les attributs révélant une pratique et une exploitation agro-pastorales du territoire* », telles que les cazelles construites pour s'abriter du soleil ou de la pluie ou encore les lavognes, ces cuvettes naturelles ou construites servant d'abreuvoir aux troupeaux ;
- « *Les attributs illustrant une culture du territoire* » qui peuvent avoir une connotation plutôt sociale (les places de foire), religieuse (chapelles ou Saints liés à la protection des troupeaux) scientifique (savoirs et techniques comme la botanique) ou encore plus traditionnelle (la transhumance).

2. Le processus de candidature

C'est lors de la 35^{ème} session qui s'est tenue à Paris le 28 juin 2011 que les Causses et Cévennes ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en tant que Bien culturel.

Parmi les 10 critères de sélection définis par le Comité du Patrimoine mondial, le Bien a été retenu selon les critères III et V :

- Critère III : Les Causses et Cévennes apportent un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle d'une civilisation vivante
- Critère V : Les Causses et les Cévennes sont un exemple d'établissement humain traditionnel de l'utilisation du territoire représentatif d'une culture et d'une interaction humaine avec son environnement.

Le cheminement de cette inscription a été entamé onze ans auparavant, en 2000, avec le rapprochement de deux candidatures à l'Unesco : celle de la Lozère sur le lien entre les paysages et le protestantisme et de l'Aveyron qui souhaitait inscrire ses cités templières et hospitalières. Une fois proposée au Ministère de la Culture, la première n'a pas été acceptée pour son lien avec la religion sur laquelle l'Unesco ne se prononce jamais. La seconde, elle, n'a pas été jugée suffisamment remarquable pour faire l'objet d'une inscription au Patrimoine mondial. De plus, ces deux territoires étaient jugés géographiquement trop proches l'un de l'autre. Mais pour cette raison, l'Etat les encouragea à déterminer si une thématique serait susceptible de les unir.

Les agents concernés par ces deux projets initiaux, appuyés par des conseils scientifiques ainsi que des experts en patrimoine, ont ainsi fait émerger la candidature des paysages façonnés par l'agropastoralisme sur un territoire concernant finalement quatre départements.

Jusqu'à 2011, trois phases de candidature ont donc eu lieu, le dossier ayant fait l'objet d'un report à deux reprises :

- Le premier report concernait la superficie du Bien inscrit, qui à l'origine s'étendait jusqu'à la zone tampon actuelle de plus de 6000 kilomètres carrés.
- Le second révéla un manque d'arguments scientifiques justifiant de la Valeur Universelle Exceptionnelle et un doute sur la capacité à gérer cet immense territoire une fois inscrit.

C'est donc suite à ce second report que l'Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes (AVECC) fut fondée, en 2005, regroupant les socio-professionnels et les élus du territoire pour porter la candidature et constituer une structure commune qui aurait la possibilité de gérer le Bien après inscription sur la Liste.

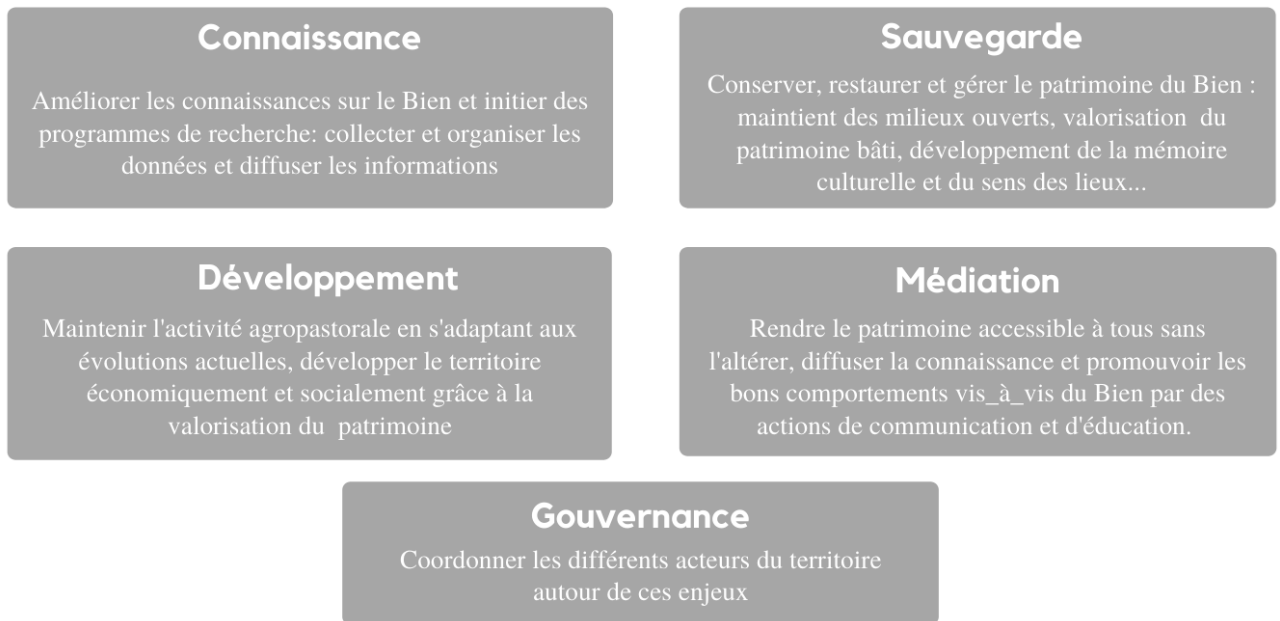
Au cours de la constitution du troisième dossier de candidature, la création de cette structure entraîna la difficulté de la présence d'un très grand nombre de personnes au sein du groupe de travail. Il fut alors décidé par le Préfet Coordinateur de réduire cet effectif à une dizaine de personnes ce qui permit d'aboutir à l'inscription du Bien, mais eu un impact négatif sur son appropriation à l'échelle locale. En effet, le groupe restreint rassemblait des scientifiques locaux et nationaux appuyés par des organismes et élus du territoire, et la représentation du monde agricole ne s'y est faite qu'au travers de techniciens des Chambres d'Agriculture départementales ou régionales. Le lien avec la population locale et les socio-professionnels du territoire, que l'AVECC instaurait, était donc moindre suite à ce remaniement.

3. La Gestion du Bien

3.1. Les enjeux de l'inscription

L'inscription des Causses et Cévennes à l'Unesco s'est accompagnée de l'engagement de l'Etat quant à la prise en compte de ses enjeux :

Figure 12 : Les enjeux de l'inscription du Bien :



Auteur : Cécile Martins (source : Dossier de candidature)

En application de ces objectifs généraux, des orientations ont été déterminées et reflètent la gestion entreprise pour garantir la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien et répondre aux besoins du territoire et de sa population :

Figure 13 : Les orientations du Plan de gestion 2015-2021 pour le Bien des C&C



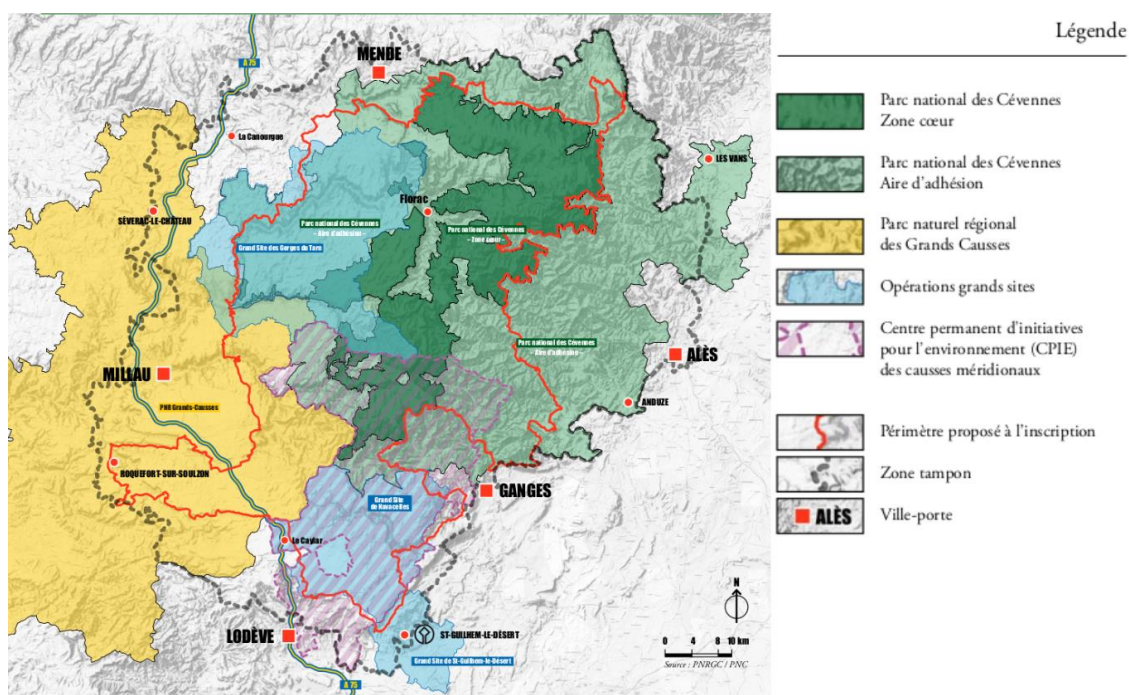
Auteur : Cécile Martins (source : plan de gestion Causses et Cévennes 2015-2021)

Ces orientations ont ainsi guidé des actions plus précises entreprises par les gestionnaires telles que la mise en place d'un observatoire photographique du paysage (orientation n°2) ou encore l'inventaire des attributs du patrimoine agropastoral (orientation n°3).

3.2. Gouvernance

Un nombre important de structures gestionnaires du patrimoine participaient déjà à la gestion du territoire avant même l'inscription et leur périmètre d'action recouvre en quasi-totalité le Bien des Causses et Cévennes. Ce réseau de gestionnaires rassemble : le Parc National des Cévennes (PNC), le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux et les gestionnaires de l'Opération Grands sites (Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses et Syndicat mixte pour le Grand Site de Navacelles).

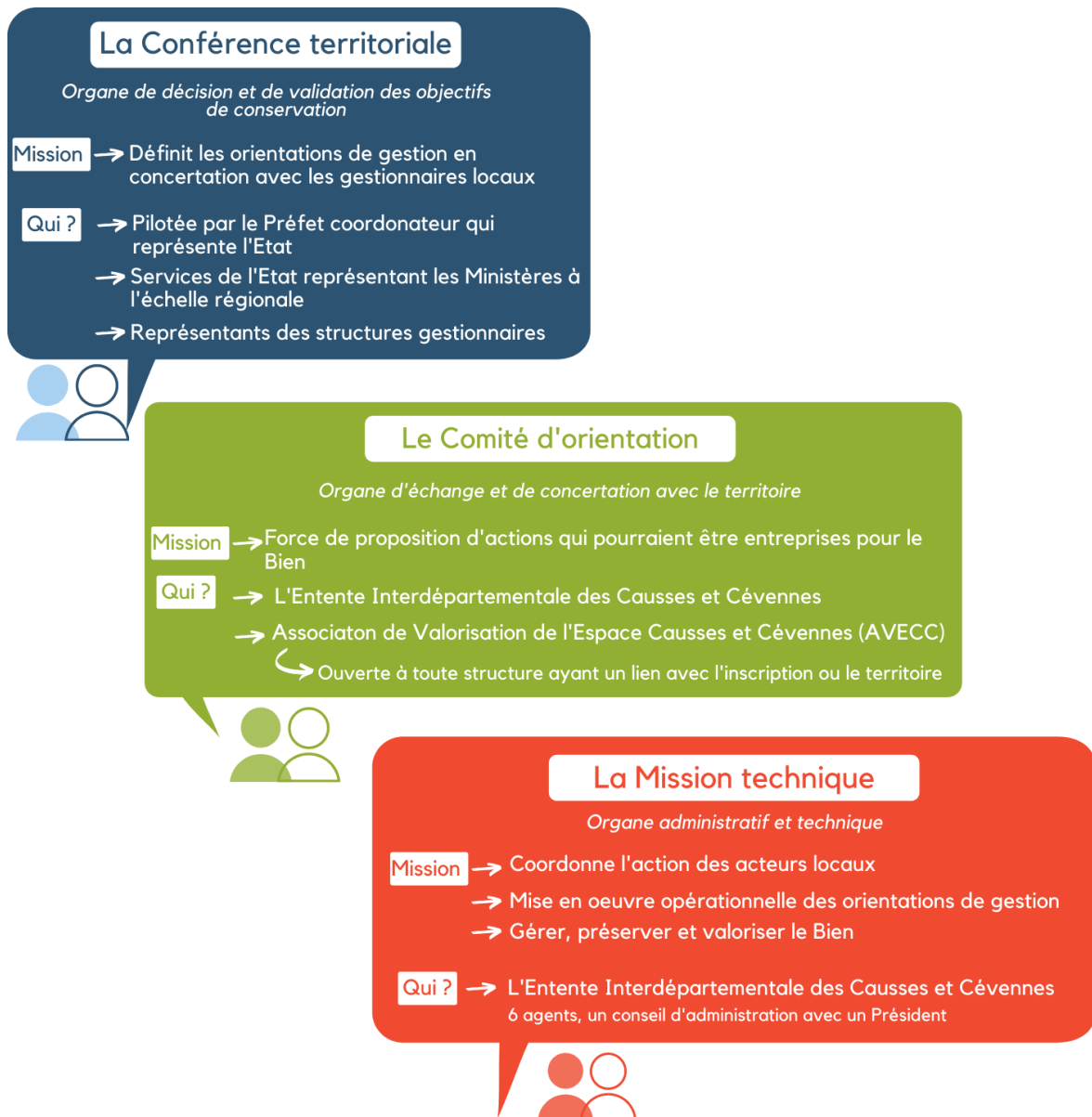
Figure 14 : Les principaux acteurs publics de la gestion du territoire



(Source : Dossier de Candidature)

La cohérence de leurs différentes politiques ainsi que la définition d'une gestion partagée du Bien se sont donc révélées dès le départ indispensables tout comme la définition de leurs responsabilités, aussi bien politiques et décisionnaires qu'opérationnelles et techniques. Le système de gouvernance associé à la gestion du Bien inscrit, en place depuis le 1^{er} juillet 2012, repose ainsi sur ces valeurs de partenariat et d'échange en impliquant un ensemble d'acteurs associés à la définition des orientations de gestion. Il repose sur trois organes piliers :

Figure 15 : Les trois piliers de la gouvernance du Bien des C&C :



Auteur : Cécile Martins (source : Plan de gestion Causses et Cévennes 2015-2021)

Ces trois organes majeurs permettent ainsi de renforcer la capacité d'intervention de l'ensemble des structures gestionnaires sur le territoire en offrant une coordination de leurs actions et de leurs compétences. Ce système de gouvernance est accompagné de deux autres structures dites d'appui ;

Figure 16 : Les appuis de la gouvernance



Auteur : Cécile Martins (source : Plan de gestion Causses et Cévennes 2015-2021)

4. L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes

4.1. Entente interdépartementale : définition

L'EICC est une collectivité territoriale créée le 11 avril 2012 par les quatre départements du Bien, d'où son nom d'entente interdépartementale.

Une entente interdépartementale fait partie des « établissements publics investis de la personnalité civile et de l'autonomie financière »⁴¹. Il s'agit d'une « institution d'utilité commune » créée par au moins deux conseils départementaux par le biais d'une convention

⁴¹ Code général des collectivités territoriales - Article L5421-1 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027574423&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20150322> (consulté le 20-7-2020)

sur « *les objets d'utilité départementale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs départements respectifs* »⁴².

Cette forme juridique est adaptée pour la gestion du territoire des Causses et Cévennes afin de permettre aux départements de coopérer sous une forme conventionnelle et institutionnelle.

4.2. Les missions de l'EICC

L'EICC au sein de la structure de gouvernance, a une mission opérationnelle de terrain. Elle a été créée pour remplir trois missions qui lui ont été déléguées par l'Etat :

- *« Assurer en liaison avec le Préfet coordonnateur et les structures existantes, la coordination et la gestion du Bien*
- *Gérer l'utilisation du label patrimoine mondial de l'Unesco pour les Causses et les Cévennes*
- *Décider et mettre en œuvre les actions de communication, de connaissance et de valorisation nécessaires* »⁴³

Mais l'intérêt plus général de cette mission technique est son contact quotidien avec les acteurs du territoire : gestionnaires du territoire et du patrimoine, population locale, touristes, professionnels, associations etc.

Toutes les actions de l'Entente répondent ainsi à l'une de ces trois missions : gérer, valoriser, et préserver.

⁴² Code général des collectivités territoriales - Article L5411-1 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027574901&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=22220222> (consulté le 20-7-2020).

⁴³ EICC. *Bien Causses et Cévennes. Pré plan de gestion 2012-2014*. Version 5.1. 30 avril 2013.

4.3. Son fonctionnement et ses relations avec les autres acteurs

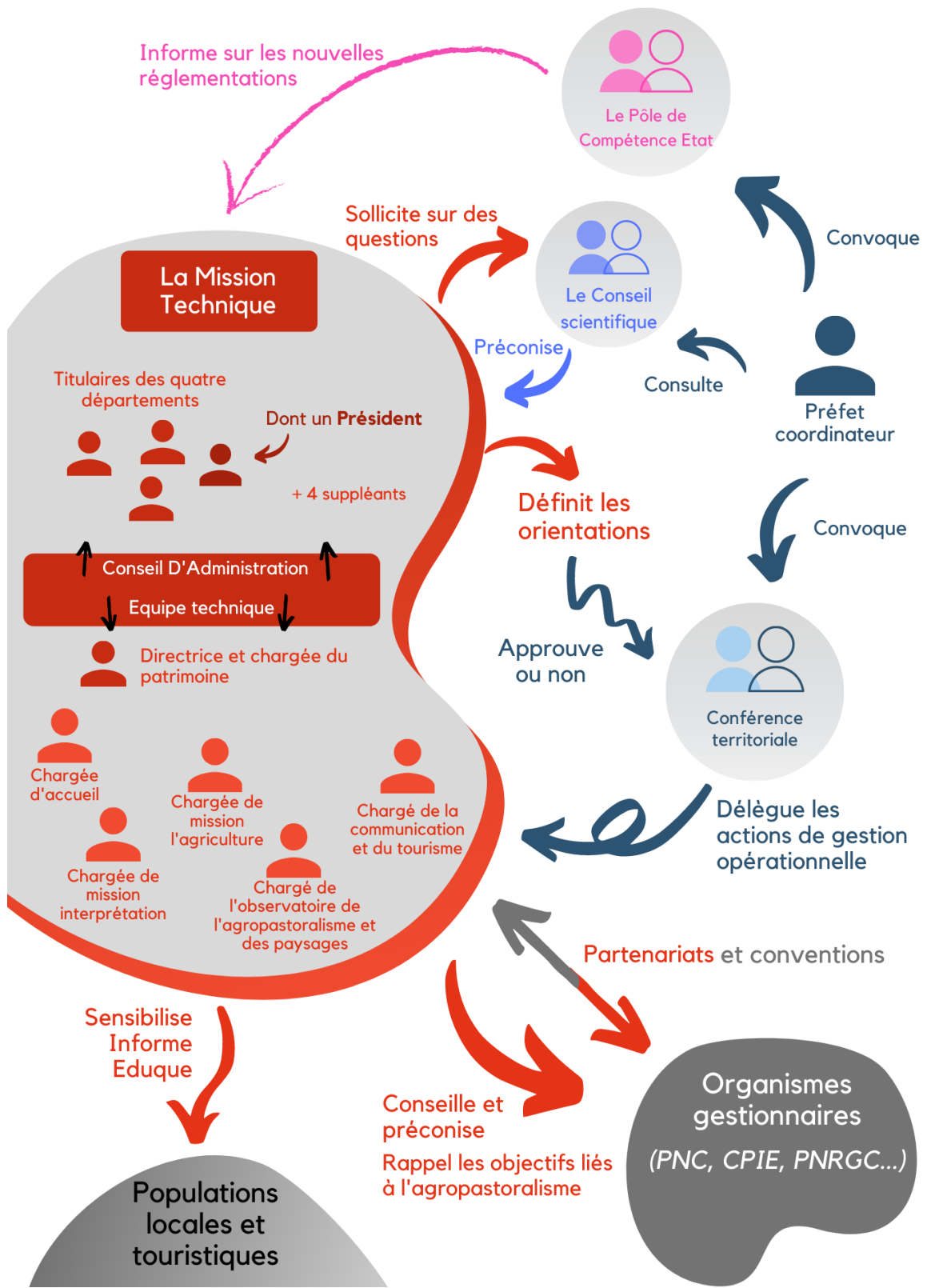
L'action de l'EICC ne se substitue pas à celle des organismes déjà existants, mais doit ou contraire créer du lien et rappeler les objectifs et enjeux du territoire sur la question de l'agropastoralisme pour préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du paysage culturel inscrit. Elle peut donc collaborer avec ces acteurs par convention ou les inciter à reproduire des actions jugées cohérentes et pertinentes pour la gestion du Bien. Contrairement à l'EICC, le Parc National des Cévennes par exemple, peut imposer sur son territoire une réglementation stricte et dispose de gardes qui veillent à ce qu'elle soit respectée. L'action de l'EICC est d'alors de s'assurer que ce type de réglementation participe à la préservation et à la valorisation du Bien Unesco et de ces attributs.

En tant qu'entente interdépartementale, « *les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les conseils départementaux intéressés* »⁴⁴. Les orientations doivent donc impérativement être approuvées par la Conférence territoriale avant d'être adoptées.

Enfin, les actions de sensibilisation, de communication, d'éducation et de valorisation amènent la structure à être au contact des populations locales ou touristiques comme cela peut être le cas lors de ses animations estivales (« Les Jeudis de l'Entente ») ou encore des interventions ponctuelles des agents au sein des établissements scolaires.

⁴⁴ Code général des collectivités territoriales - Article L5411-2 [en ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0F3F8258DC240DD65CDE73F8EFBFD3.tplgfr30s_____l?idArticle=LEGIARTI000027573825&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=22220222&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech= (Consulté le 20-7-2020).

Figure 17 : Fonctionnement de l'EICC



Auteur : Cécile Martins

Au sein de ce système d'acteurs, on remarque l'absence du Comité d'Orientation évoqué plus haut. En effet, suite à l'inscription du Bien, l'association ayant porté la candidature, l'AVECC, avait été conservée au sein de ce Comité dont l'objectif était de maintenir un lien avec la population et les élus locaux qui jouaient alors un rôle consultatif et de force de proposition pour la gestion du Bien. Suite à un changement dans sa gouvernance, la présence de cette association s'est progressivement effacée. Bien que le Comité d'Orientation existe encore aujourd'hui, il n'est pas véritablement actif et ne joue plus un rôle dans la gestion du Bien.

Ce chapitre a donc permis de présenter le Bien des Causses et Cévennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. L'activité agropastorale y est présente depuis des millénaires et est à l'origine du patrimoine qui a été inscrit : les paysages culturels évolutifs vivants. Cette reconnaissance est le reflet de la volonté des différents gestionnaires du territoire de participer au maintien de l'élevage, qui, comme l'agriculture de montagne en général, a souffert de la phase d'industrialisation de l'agriculture. L'inscription de ces paysages par l'Unesco représente également une reconnaissance de l'activité des éleveurs et une avancée dans la valorisation de leur activité.

La gouvernance mise en place autour du Bien a pu être détaillée pour comprendre le rôle et la place de l'Entente Interdépartementale, principale organe gestionnaire et structure d'accueil du stage réalisé.

Chapitre 2 : Présentation de la commande et des deux réseaux de prestataires

1. La mission de diagnostic

1.1. L'éducation : un enjeu d'appropriation essentiel pour la protection du Bien

L'Entente Interdépartementale a souhaité orienter le sujet de diagnostic autour des activités pédagogiques proposées aux enfants et adolescents pour découvrir le Bien par les prestataires des réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme. Cette thématique de l'éducation au patrimoine est une préoccupation évidente pour l'EICC dans sa mission de sensibilisation du public à l'enjeu de l'inscription et au maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle du patrimoine reconnu.

Des actions ont déjà été entreprises par les agents de la Mission Technique auprès du public scolaire et à la demande d'établissements du territoire. L'ampleur de ces interventions pouvait varier en se déroulant sur une seule séance, ou en constituant de véritables parcours pédagogiques pour lesquels les agents ont monté des dossiers pédagogiques complets. L'EICC a notamment participé à un projet organisé par « Aveyron Culture » auprès des élèves des écoles de Roquefort et de la Cavalerie. Deux séances présentant le territoire et son patrimoine avec un agent de l'EICC, puis deux autres avec un artiste-peintre ont abouti à l'édition de cartes postales constituées des dessins que les enfants avaient faits et qui représentaient des attributs du Bien. Le parcours pédagogique mis en place sur toute une année avec l'école Jeanne D'Arc de Mende, en Lozère est un autre exemple d'intervention en milieu scolaire, celui-ci ayant entraîné la réalisation d'outils pédagogiques sur différentes thématiques liées au patrimoine inscrit (géologie, faune, flore, patrimoine, architecture...).

La sensibilisation des publics jeunes est donc une action qui a été entamée depuis plusieurs années par l'Entente mais essentiellement à destination des scolaires. Cette démarche a été à l'origine de partenariats avec d'autres institutions, collectivités et établissements scolaires. Néanmoins, la fréquence de ces interventions dépend de la disponibilité des agents de l'EICC, de la demande des enseignants, des financements ou encore des opportunités de partenariats.

1.2. Un sujet de recherche qui a évolué dans le contexte de la crise sanitaire

Le sujet de recherche de cette étude n'était au départ pas centré sur une catégorie d'acteurs mais consistait à diagnostiquer l'ensemble des actions de valorisation touristique de l'agropastoralisme auprès des publics jeunes. Plusieurs facteurs ont amené ce sujet à être recadré :

- La superficie du territoire : le Bien des Causses et Cévennes s'étend sur plus de 6 000 kilomètres carrés en incluant la zone tampon. Il est donc apparu trop ambitieux de vouloir diagnostiquer la totalité des initiatives d'éducation au patrimoine des Causses et Cévennes sur un périmètre si grand.
- La diversité des acteurs : les activités d'éducation au patrimoine peuvent être portées par une multitude d'acteurs sur un territoire, qu'il s'agisse de structures publiques, associatives, de socio-professionnels, d'entreprises ou encore de particuliers.
- La crise sanitaire due au coronavirus : La période de confinement ayant commencé au deuxième jour du stage, celle-ci a restreint tout déplacement sur le terrain pendant près de la moitié de la durée du stage. Redéfinir le sujet du diagnostic qui, compte tenu de la superficie du Bien semblait déjà trop ambitieux, était donc indispensable au vue ce contexte exceptionnel qui en plus d'empêcher tout déplacement, pouvait avoir un impact sur la disponibilité des différents acteurs au moment du déconfinement qui eut lieu aux portes de la saison touristique.

Après concertation, l'équipe de l'EICC a ainsi décidé de recentrer le diagnostic autour des actions d'éducation au patrimoine à destination des publics jeunes menées par les socio-professionnels de deux réseaux qu'elle gère depuis plusieurs années : le réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes et le réseau de Visite de Ferme.

1.3. La commande finale et son objectif

La commande consistait donc, dans un premier temps à recenser les différentes activités proposées spécifiquement aux jeunes par les membres de ces réseaux sur le territoire et leur lien avec le patrimoine inscrit à l'Unesco. La deuxième demande de l'EICC concernait la stratégie adoptée par ces acteurs pour mettre en place ces projets ainsi que les éventuels besoins et difficultés qu'ils pouvaient rencontrer.

S'intéresser aux socio-professionnels du tourisme des deux réseaux gérés par la structure représente un moyen d'étendre les actions de sensibilisation des publics jeunes au plus grand nombre et de favoriser leur multiplication grâce aux nombreux acteurs existants. De fait, ces prestataires peuvent, au sein même de leur offre proposer des activités adaptées aux jeunes sur le patrimoine des Causses et Cévennes, sensibilisant ainsi la population touristique mais aussi locale pour certains.

L'EICC dans sa mission de coordination des actions des différents acteurs et structures co-gestionnaires répartis sur le Bien, pourrait ainsi accompagner les acteurs souhaitant créer ou davantage développer des activités de sensibilisation sur le patrimoine inscrit auprès des publics jeunes. Evaluer les difficultés des socio-professionnels dans la mise en place de projets de ce type ou les appréhensions ressenties représente donc un autre enjeu pour l'utilisation de cette étude dans ses actions futures.

2. Le réseau des ambassadeurs Causses et Cévennes

2.1. Objectifs et enjeux du réseau

Le réseau des ambassadeurs Causses et Cévennes rassemble près de 200 professionnels et structures institutionnelles répartis sur l'ensemble du territoire. Les socio-professionnels membres du réseau présentent tous un lien avec l'agropastoralisme et le patrimoine des Causses et Cévennes, au travers d'une animation, d'un produit, d'un service, de leur profession en elle-même et de leur engagement dans la valorisation du Bien.

Le développement d'un réseau d'ambassadeurs s'inscrit dans l'objectif numéro 2 de la sixième orientation du Plan de gestion du Bien Causses et Cévennes :

Figure 18 : Le réseau Ambassadeurs au sein des orientations de gestion

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

 **Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme**

Auteur : Cécile Martins (source : plan de gestion)

Cette action de promotion des professionnels locaux vise à développer la notoriété du Bien inscrit au niveau national et international, ainsi qu'à la structuration d'une offre touristique permettant d'appréhender l'inscription et la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire. C'est donc par la mise en avant de produits et d'activités présentant un lien avec les paysages culturels de l'agropastoralisme que cette action entend développer un tourisme qualifié Causses et Cévennes permettant d'appréhender le patrimoine et la culture relative au Bien.

Afin que ces professionnels du tourisme et des loisirs puissent appuyer l'action des organisations publiques dans le maintien et la valorisation de cette inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, un système de formations techniques a notamment été mis en place pour leur apporter les connaissances nécessaires à l'accompagnement des visiteurs dans la découverte du Bien. De fait, une formation initiale obligatoire est fournie à tous les nouveaux ambassadeurs, complétée par d'autres sessions, facultatives, en présence d'intervenants et sur des thématiques ciblées associées au Bien telles que les milieux ouverts, la transhumance ou encore le rôle des Templiers et des Hospitaliers dans la mise en place de cette forme d'agropastoralisme.

Ces formations représentent également un enjeu de mise en réseau puisqu'elles rassemblent, deux fois par an, un certain nombre de ces membres répartis sur plusieurs départements et constitue une opportunité pour eux de se rencontrer et d'échanger sur leurs différentes activités.

2.2. La mise en place du réseau

2.2.1. Une démarche dans un premier temps isolée

Le réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes a émergé dans le Gard en 2013, sous l'initiative du référent Unesco de l'ARDT du département. Dans une démarche de tourisme responsable et de valorisation du Bien, il y a été organisé un processus de formation-développement à destination des professionnels du tourisme gardois situés dans le périmètre inscrit. Il s'agissait alors de les sensibiliser aux enjeux de l'inscription sur les plans :

- Administratif : le processus de classement, les critères de l'inscription, les conditions de son maintien...
- Marketing : valoriser l'inscription durablement, les démarches touristiques d'autres biens inscrits, l'innovation...

L'objectif second de cette formation menée par l'ARDT du Gard était de constituer un « Club des Ambassadeurs touristiques des Causses et Cévennes » qui participerait à la promotion et à la défense du Bien sur le plan touristique, tant auprès des touristes que des populations locales. Démarré en 2012, ce réseau a été véritablement opérationnel en 2013.

2.2.2. L'élargissement de l'opération

Pour favoriser sa visibilité et diffuser au mieux le message de valorisation et de protection de l'inscription, le référent Unesco pour l'ARDT du Gard a ainsi proposé à l'Entente Interdépartementale de multiplier ce réseau sur les trois autres départements concernés par l'inscription. C'est donc progressivement que le réseau s'est étendu sur l'ensemble du territoire. L'EICC, en tant que structure créée par les quatre départements qui l'avaient désignée comme gestionnaire du Bien, est apparue comme étant la plus adaptée pour représenter ce réseau.

C'est donc l'Entente qui, aujourd'hui anime le réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes. Une concertation est cependant bien maintenue avec les référents Unesco des différentes ADT, notamment dans le traitement des candidatures. En effet, un comité de sélection se réunit annuellement pour choisir de nouveaux ambassadeurs parmi ceux qui en

ont fait la demande. L'avis des référents, qui ont une connaissance accrue des différents prestataires présents sur leur territoire, est essentiel pour certifier la qualité des produits proposés par les candidats.

Avant cette sélection, les professionnels du tourisme intéressés par le label doivent alors remplir un dossier de candidature faisant preuve de leurs motivations et détaillant l'action qu'ils souhaitent labelliser et qui doit donc participer à la valorisation touristique du Bien Unesco. Ils doivent également répondre aux différents critères qualitatifs d'adhésion énoncés dans la « Charte des valeurs et engagements des Ambassadeurs ».

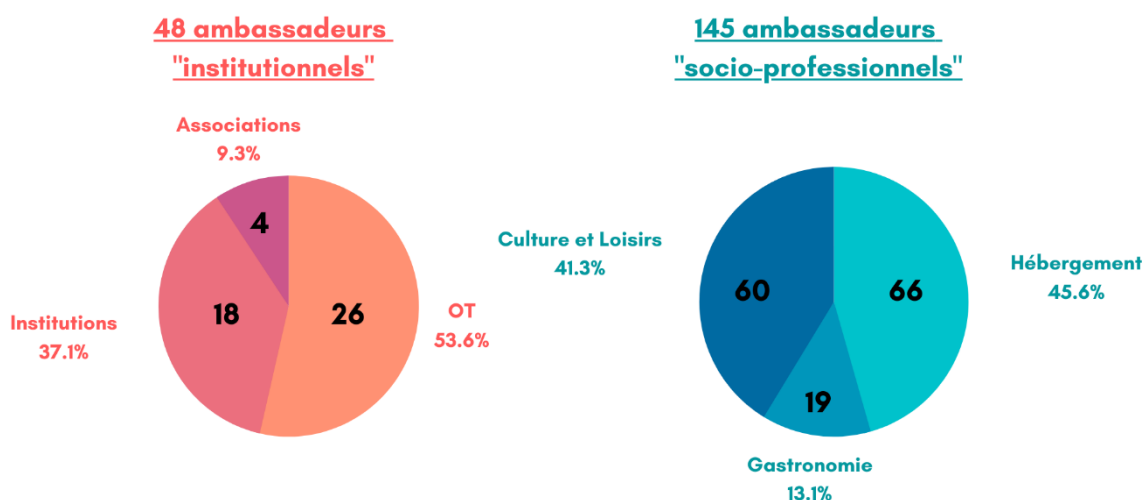
2.3. Le réseau des ambassadeurs aujourd'hui

2.3.1. Une variété d'acteurs et d'initiatives

Le Réseau des Ambassadeurs rassemble aujourd'hui près de 200 structures sur l'ensemble du territoire des Causses et Cévennes dont 48 ambassadeurs institutionnels qui l'ont rejoint et parmi lesquels se trouvent des offices de tourisme, des associations ou des structures purement institutionnelles (départements, ADT...). Ces derniers représentent davantage des partenaires et des relais des actions de l'EICC et ne constituent pas la population cible de cette étude.

Les socio-professionnels, eux, sont au nombre de 145 et leurs activités sont distinguées sous plusieurs types. On compte donc une majeure partie d'hébergements (45,6 %) et d'activités culturelles et de loisirs (41,3%) (figure 19).

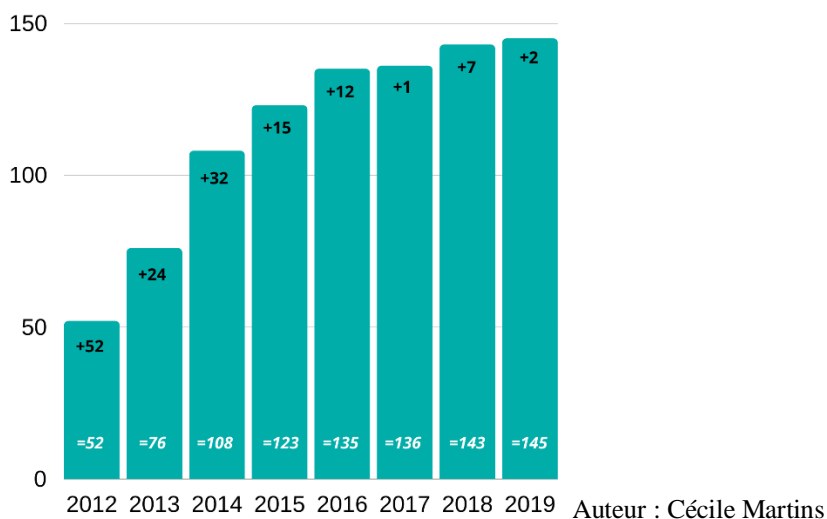
Figure 19 : Répartition des ambassadeurs selon le type d'activité :



Auteur : Cécile Martins

Les premières années après sa création, le réseau a connu une forte augmentation du nombre de ses membres, due à son élargissement à l'ensemble du territoire lui accordant plus de visibilité et le rendant accessible à un grand nombre de prestataires (figure 20). Il connaît une stabilisation depuis quelques années bien que les chiffres continuent d'augmenter.

Figure 20 : Evolution du nombre de membres au sein du réseau des Ambassadeurs



Néanmoins la répartition de ce nombre par département reste inégale. Si les départements du Gard et de l'Aveyron couvrent une superficie du Bien relativement proche (respectivement 26 % et 22 % de la zone totale), la démarche ayant émergée dans le Gard, le nombre d'ambassadeurs reste le plus élevé dans cette partie du territoire avec 66 ambassadeurs touristiques.

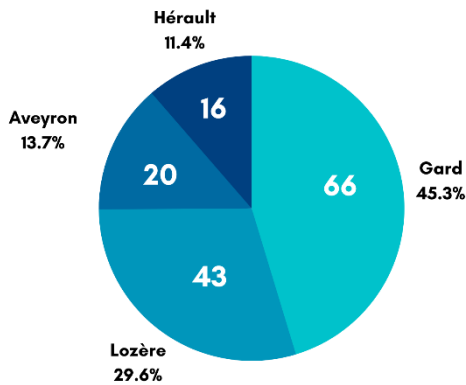


Figure 21 : Répartition des Ambassadeurs touristique selon le département.

Auteur : Cécile Martins

2.3.2. Difficultés dans la mise à jour du réseau

Le titre d'Ambassadeur Causses et Cévennes est attribué pour une période de 3 ans au terme de laquelle il doit être renouvelé par une démarche explicite. La phase de renouvellement représente aujourd'hui une difficulté dans la gestion de ce réseau par l'EICC. En effet, En 2019, seulement 57 membres ont renouvelé leur titre. Malgré cela, il n'est pas réellement possible de connaître le nombre d'Ambassadeur « officieux » puisqu'un certain nombre dispose toujours du logo sur son site internet ou ses plaquettes et continue de valoriser l'inscription. Un travail de mise à jour complet devra ainsi être mené pour déterminer si des membres souhaitent quitter le réseau ou pour les accompagner dans la démarche de renouvellement.

3. L'opération Visite de Ferme

3.1. Objectifs de cette opération

L'opération Visite de Fermes, rééditée chaque année par l'Entente depuis 2017, s'inscrit dans le cadre du plan d'action 2015-2021 :

Figure 22 : L'opération Visite de Fermes au sein des orientations de gestion

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

↳ **Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme**



Action n°6.2.2 - Valoriser l'agritourisme et mettre en découverte les produits agropastoraux par les fermes et productions

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

↳ **Objectif n°1 : Sensibiliser**



Action n°7.1.6 - Mettre en valeur l'agropastoralisme dans les animations du territoire

Auteur : Cécile Martins (Source : Plan d'action 2015-2021)

Elle permet ainsi de proposer une offre d'accueil intégrant des thèmes liés à l'inscription (activité agropastorale, lien de l'agriculture avec le paysage, architecture) tout en sensibilisant les exploitants à l'intérêt du travail en réseau dans la professionnalisation et la diversification de leurs activités. Ce réseau agritouristique entend notamment répondre à des enjeux de tourisme durable à la fois économiques, sociaux et environnementaux :

Figure 23 : Les enjeux de l'opération Visite de Fermes en lien avec le tourisme durable

ÉCONOMIQUES

- **Professionnalisation** par l'engagement dans des réseaux organisés et reconnus et par le respect de leur cahier des charges
- **Développement de la diversification pour les structures agricoles** par la valorisation de patrimoines en hébergement, de l'activité pédagogique et de l'accueil de public
- Diversification des **débouchés** pour les producteurs de la transformation et de la vente à la ferme et sur les marchés
- **Création d'emploi, installation, maintien** ou accueil de **nouvelles populations**

SOCIAUX

- Renforcement des **liens sociaux** sur un territoire peu peuplé, entre les acteurs locaux et la population de passage. **Travail en réseau.**
- **Valorisation du patrimoine** architectural, des traditions et produits à forte identité
- **Accès à des produits frais et de saison** pour les itinérants et la population

ENVIRONNEMENTAUX

- **Maintien** par l'agriculture et les actifs agricoles d'un **paysage ouvert spécifique à l'agropastoralisme**

Auteur : Cécile Martins (source : Plan de Gestion 2015-2021)

Cette opération répond également à une demande de la part des agriculteurs de pouvoir faire découvrir leur métier, leur mode de vie et leur production. En ce sens, les visites permettent un contact direct entre la population touristique ou locale et la profession agricole et représentent une opportunité d'appréhension de l'agriculture de montagne et de l'agropastoralisme. Elles permettent également de comprendre le lien qu'entretient l'activité agricole avec les paysages qu'elle façonne, expliquant ainsi leur inscription au patrimoine mondial.

3.2. Historique et évolution

3.2.1. Une initiative à l'origine localisée, elle aussi étendue

Tout comme le réseau des Ambassadeurs, l'opération Visite de Ferme a été initiée par une autre structure avant d'être reprise par l'EICC : l'Office de Tourisme Intercommunal du Mont Lozère. Opérationnel depuis 2014, le réseau et sa gestion ont donc été transférés à l'EICC en 2017 pour étendre cette action sur l'ensemble du territoire.

Le réseau, qui comptait 24 exploitations en 2017, a connu une augmentation du nombre d'adhérents en 2018 avant un changement des critères de sélection qui a eu lieu l'année suivante. En effet, si tout type d'exploitations pouvait être représenté à l'origine, l'EICC a décidé en 2019 de restreindre cette opération uniquement aux productions agropastorales, entraînant une importante diminution du nombre de membres. Ce choix avait pour objectif de recentrer cette action autour de la valorisation des attributs territoriaux à l'origine de l'inscription au patrimoine mondial. Néanmoins, face au mécontentement de ces agriculteurs dont les visites n'étaient plus relayées par le réseau, la décision fut prise de les réintégrer tout en essayant de mettre davantage en avant les expériences agritouristiques en lien avec l'agropastoralisme.

Face à la crise sanitaire exceptionnelle, nombre d'agriculteurs n'ont pas souhaité cette année faire partie de l'opération, malgré l'intérêt qu'ils y portent. Cela explique donc que le réseau n'ait pas autant de participants pour cette édition qu'il a pu en connaître lors des premières.

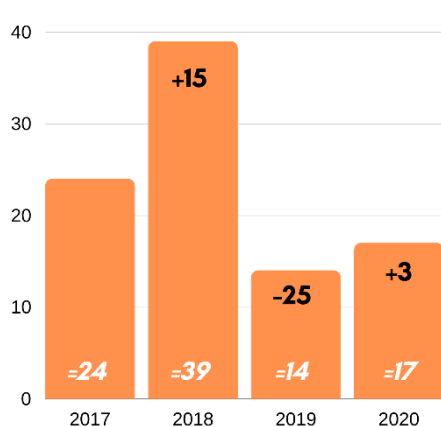


Figure 24 : Evolution du nombre de fermes participantes aux éditions de Visite de Ferme

Auteur : Cécile Martins

Les Causses et Cévennes et l'EICC apparaissent donc comme un territoire et une structure propices pour tester les hypothèses énoncées et apporter une réponse à la problématique. De fait, les réseaux Visite de Ferme et Ambassadeurs Causses et Cévennes rassemblent un nombre conséquent de prestataires différents et l'Entente cherche à savoir sur quels points elle pourrait leur apporter un accompagnement dans la mise en place d'activités de

sensibilisation au patrimoine à destination des jeunes. C'est donc à ce besoin que la mission de stage entend apporter des pistes de réponses.

Pour diagnostiquer cette offre pédagogique auprès des membres du réseau, une première étape a consisté à faire un état des lieux, tout d'abord des acteurs et structures du territoire proposant déjà un accompagnement aux socio-professionnels du tourisme et des loisirs. Une méthodologie d'enquête a ensuite été mise en place, sous la forme d'une enquête quantitative pour recenser les activités déjà existantes sur la thématique en question et d'une enquête qualitative pour étudier la stratégie de développement de ces activités jeune public.

Suite à cet état des lieux, les résultats des enquêtes seront analysés pour établir un diagnostic. Celui-ci sera ensuite suivi de préconisations pour orienter les actions futures de l'EICC dans l'accompagnement des socio-professionnels des deux réseaux.

Chapitre 3 : La méthodologie adoptée

Ce troisième chapitre retrace la méthodologie mise en place pour mener à bien la phase de collecte d'informations. Cet état des lieux a donc été conduit au travers de la réalisation de fiches-acteurs répertoriant les structures majeures du territoire qui peuvent soutenir les socio-professionnels du tourisme et des loisirs dans le montage de leurs projets, notamment à visée éducative. Par la suite, un questionnaire a été créé et transmis aux membres des deux réseaux en question. Cet état des lieux a été complété par la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des prestataires proposant des activités pour les enfants et adolescents.

1. Les structures référentes et les accompagnements disponibles

Une prise de contact a donc été faite avec plusieurs structures présentes sur le territoire spécialisées dans les thématiques étudiées : le tourisme, l'agritourisme, ainsi que l'éducation au patrimoine et/ou à l'environnement. Onze échanges téléphoniques avec des responsables ont ainsi permis de déterminer la nature des accompagnements auxquels les socio-professionnels du tourisme peuvent avoir recours dans la mise en place ou le développement d'activités sur le thème du patrimoine local à destination de publics jeunes. Le résultat de ces interactions a pris la forme de « fiches acteurs » rassemblant les missions et prestations de chacun dans l'accompagnement de prestataires touristiques et/ou agritouristiques (Annexe B).

Tableau 2 : Acteurs interrogés et structures correspondantes

Structure	Personne interrogée
Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard (ADRT)	Directeur Adjoint
Agence de Développement Touristique de l'Aveyron (ADT)	Manager pôle ingénierie et développement
Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC)	Chargée de mission développement culturel

Parc National des Cévennes (PNC)	Technicienne accueil et sensibilisation
Chambre d'Agriculture de Lozère (CA)	-Responsable d'équipe formation, communication -Conseillère spécialisée agri-tourisme, circuits courts et promotion
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aveyron	Responsable du pôle tourisme
Fédération des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Gard (CIVAM) / CIVAM Racines	Chargée de projet accueil éducatif et social, agri-tourisme et jardins collectifs
Office de tourisme intercommunal Cévennes et Navacelles	Directeur
Office de tourisme intercommunal Larzac et Vallées	Responsable pôle marketing
Maison du Tourisme de Florac	Directeur
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Lozère (CPIE 48)	Coordinatrice de projets pédagogiques

Auteur : Cécile Martins

1.1. Des structures engagées dans la montée en compétences des socio-professionnels

Une large de gamme de formations est accessible par les professionnels du tourisme et de l'agritourisme sur le territoire. On trouve d'une part des formations professionnalisantes, liées à la gestion d'entreprise pour lesquelles les CCI sont des structures référentes au niveau départemental, mais qui peuvent également être proposées dans une moindre mesure par d'autres acteurs (OT, Chambre d'Agriculture, pôle développement des communautés de communes). Cette offre cible des thématiques larges et applicables à d'autres secteurs telles que le marketing, la gestion des ressources humaines ou encore l'usage du numérique. En outre, des formations spécifiques aux problématiques touristiques sont proposées par la quasi-totalité des structures. Au sein des CCI ou des offices de tourisme, fédérateurs d'une grande diversité de prestataires, on trouve des stages, séminaires ou ateliers en lien avec l'accueil touristique, la promotion, l'accessibilité ou encore l'écotourisme. Prenant généralement la forme de réunions collectives, ces formations ont pour objectif global d'améliorer

et d'homogénéiser la qualité de l'offre touristique sur le territoire. Dans le cadre de la Chambre d'Agriculture ou des CIVAM, des stages spécifiques sur des thématiques spécifiques à l'accueil à la ferme, la création d'un hébergement ou d'un évènement sur une exploitation sont disponibles pour les agriculteurs intéressés par la diversification de leurs activités.

Cette offre professionnalisante est complétée par des structures gestionnaires du patrimoine sur le territoire telles que le PNC, le PNRGC ou l'Entente Causses et Cévennes invitant les prestataires à améliorer leurs connaissances du milieu. Cette transmission se fait, là aussi, par des formations permettant de comprendre le rôle et les actions des chaque structure ainsi que les thématiques majeures sur lesquelles chacune travaille (la faune et la flore pour le PNC, l'agropastoralisme pour le PNRGC et l'EICC...). Un partage de données et une expertise sur le patrimoine local peuvent également être apportés par ces acteurs, sous la forme de publications ou d'outils en accès libre (Observatoire Photographique du Paysage pour l'Entente, inventaire de la flore par l'EICC...) ou à la demande des prestataires.

1.2. La possibilité d'un suivi personnalisé

Plusieurs structures interrogées ont mis en place un accompagnement individuel pour les socio-professionnels. Ce suivi peut être destiné à s'inscrire dans la durée, comme à la Maison du Tourisme de Florac où chaque salarié fait figure de référent pour un volet de socio-professionnels, permettant d'instaurer une relation durable et de mieux connaître ces prestataires, leurs produits et leurs besoins.

En outre, un suivi peut être fourni dans le cadre d'une démarche de projet entamée par un professionnel. Alors, l'accompagnement consiste souvent à proposer une prestation visant à faciliter certaines démarches comme la recherche de financements ou le montage de dossiers de subvention. Des conseillers peuvent également orienter les décisions des porteurs de projet. C'est notamment un des services proposés par l'ADT de l'Aveyron qui dispose d'outils de diagnostic et intervient en amont, dans l'analyse et le recalibrage de projets.

1.3. Favoriser la mise en réseau et la mise en relation

Les échanges avec les acteurs ont également permis de mettre en avant une dynamique de réseau à la faveur des prestataires touristiques et agritouristiques. Dans certains cas celle-ci est possible par l'appartenance à un label, une marque ou par adhésion ou cotisation. C'est par exemple le cas du PNRGC qui organise pour les professionnels disposant de la marque « PNR Grands Causses » des journées professionnelles de réflexion, des journées d'échange et des réunions d'information.

Des démarches favorisant la rencontre et l'interaction entre les socio-professionnels existent également en dehors de ce type de réseaux officiels. Ainsi, l'une des actions de l'ADT de l'Aveyron est d'animer et de favoriser la création de collectifs d'acteurs qui, bien qu'ils restent informels, rassemblent des prestataires dont l'offre est similaire afin qu'ils coopèrent et mettent en place des actions communes. La collaboration de groupes d'acteurs est également facilitée par la création par certaines structures de produits ou circuits associant plusieurs prestations. C'est l'une des actions des offices de tourisme dont celui de Mende, en Lozère, a collaboré avec la Chambre d'Agriculture pour associer la visite d'une exploitation champignonnière avec un atelier de cuisine de ces produits chez un restaurateur. Les journées portes-ouvertes des ressortissants de la CCI sont un autre exemple d'action associant, entre autres, des prestataires touristiques et agritouristiques autour d'un même évènement.

Si les différents types d'accompagnements proposés visent à faciliter la mise en réseau des socio-professionnels entre eux, il s'agit également de les mettre en relation avec d'autres structures selon leurs besoins. En effet, si le suivi, les conseils ou encore les formations proposés par une structure peuvent couvrir plusieurs pans d'une activité ou d'un montage de projet, cette dernière n'est cependant pas spécialisée dans tous les domaines et celles interrogées sont souvent amenées à jouer le rôle de relai entre les professionnels et une autre instance. C'est notamment vers la CCI que les porteurs de projet sont généralement redirigés pour un réel appui dans la recherche de financements ou l'ADT et les offices de tourisme qui sont sollicités lorsqu'il est question de promotion de l'offre. Les agriculteurs souhaitant se diversifier dans de l'accueil éducatif à la ferme seront quant à eux renvoyés en priorité

vers les Chambres d'Agriculture ou les différents CIVAM, notamment le CIVAM Racines qui en a fait sa spécialité.

En effet, la sphère associative, dans laquelle s'inscrit entre autre le CIVAM, semble être la référente majeure sur les thématiques pédagogiques en lien avec les publics jeunes et l'éducation au patrimoine.

1.4. Les structures associatives comme référentes en matière d'éducation au patrimoine et à l'environnement.

Les échanges avec plusieurs responsables ont permis de comprendre l'importance des structures associatives du territoire dans l'accompagnement des professionnels qui souhaitent développer des activités à destination de publics jeunes. En effet, le Parc National des Cévennes par exemple, s'il compte des enseignants de l'Education Nationale dans son équipe, ne les sollicite que dans le cadre des animations qu'il met en place, notamment à destination des scolaires et non pour venir en soutien aux projets extérieurs à son champs direct d'action. Le PNRGC, quant à lui a, dès sa création, délégué les actions d'éducation à l'environnement et au patrimoine au CPIE du Rouergue qui existait déjà avant.

La sphère associative constitue donc un appui majeur dans le secteur de l'éducation au patrimoine pour les collectivités comme pour les socio-professionnels. Autour des associations labellisées Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement rayonne la majeure partie des acteurs de ce secteur qui peuvent y adhérer et bénéficier d'un ensemble de prestations. Une offre de formations spécialisées est notamment accessible et apporte des compétences pédagogiques autour de thèmes comme l'accueil de publics jeunes ou la construction d'animations nature. Ces structures sont également créatrices d'outils pédagogiques parfois disponibles pour le prêt dans leurs centres de ressources. Là, les adhérents peuvent y trouver de la documentation sous forme de malles pédagogiques, de fiches conseils, d'outils ou d'ouvrages sur les thématiques évoquées. Plus globalement, c'est de leur expertise dont peuvent bénéficier les collectivités ou les socio-professionnels dans le montage de projets éducatifs ou d'actions environnementales.

Le même type de services est accessible aux agriculteurs pratiquant l'accueil à la ferme auprès des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural et particulièrement le CIVAM Racines Gard-Lozère. Cette structure, créée par des agriculteurs eux-mêmes, fait partie de la Fédération départementale des CIVAM du Gard et propose aux agriculteurs adhérents un véritable accompagnement dans la création d'activités éducatives à la ferme ainsi qu'une promotion relayée au niveau départemental avec des opérations telles que « Le Gard de ferme en ferme ».

1.5. Des accompagnements plus ou moins accessibles

Une large gamme de prestations est ainsi proposée par les différents acteurs participant à la gestion du territoire. Néanmoins, les conditions pour en bénéficier peuvent parfois en restreindre l'accès à certains professionnels.

En premier lieu, une partie de ces services sont payants au sein de certaines structures, notamment les formations (CCI, CPIE, CIVAM) ou les systèmes de suivi personnalisé (guidage financier de la CCI). Ils peuvent cependant, selon le statut du professionnel, être en partie pris en charge par des fonds de formation. Un ensemble de prestations reste cependant totalement gratuit comme celles de la Chambre d'Agriculture, du PNC ou du PNRGC ou sont incluses dans des cotisations annuelles, comme c'est le cas pour les offices de tourisme.

En outre, certains accompagnements ne peuvent être accessibles que sous condition de l'obtention d'un label, d'une marque et plus généralement de l'accès à un réseau. C'est notamment le cas de l'accompagnement proposé par le Parc National des Cévennes aux prestataires de la Marque Parc National ou par les formations de l'Entente Interdépartementale Causses-Cévennes, réservées en priorité à ses ambassadeurs.

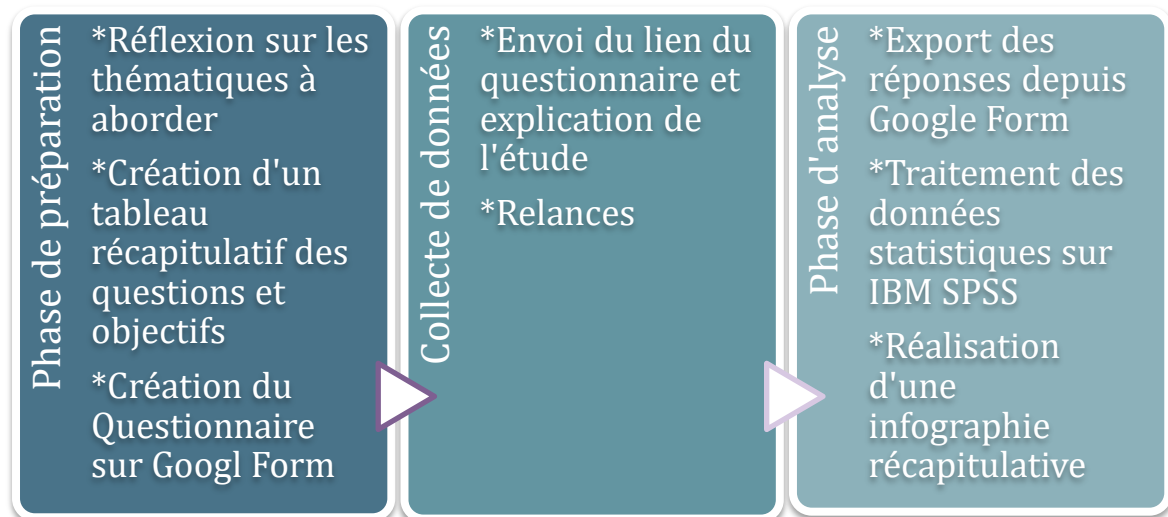
Enfin, malgré une offre de prestations qui semble riche, le manque de disponibilité des socio-professionnels du tourisme et de l'agritourisme peut représenter un frein à son accessibilité. En effet, selon l'organisation au sein des entreprises, libérer une journée ou plusieurs pour suivre une formation n'est pas nécessairement possible pour chacun. C'est notamment le cas pour les agriculteurs qui, en plus d'une éventuelle diversification dans le tourisme doivent gérer leur activité principale sur le reste de l'année.

2. L'enquête quantitative

2.1. Le choix de la méthode quantitative

La méthode quantitative a été choisie pour effectuer un recensement des activités destinées aux jeunes publics proposées par les membres des réseaux Ambassadeurs Causes-Cévennes et Visite de Ferme. Il s'agissait également de caractériser ces offres et leur lien avec l'agropastoralisme et les autres thématiques du Bien inscrit à l'Unesco. Pour ce faire, un questionnaire en ligne a donc été proposé à tous les Ambassadeurs non-institutionnels et aux exploitants inscrits pour l'édition 2020 des Visites de Fermes. Un temps considérable a été alloué à la rédaction des questions et des propositions de réponses pour garantir leur bonne compréhension par tous et pour s'assurer que les propositions de réponses n'entraîneraient pas de biais. Le schéma suivant reprend la méthodologie employée :

Figure 25 : Méthodologie de l'enquête quantitative



En amont de la rédaction des questions, des objectifs et des indicateurs ont été déterminés et ont permis de cadrer la création de ce questionnaire. Le tableau récapitulatif, exhaustif cependant, a été un outil de travail utile et de concertation avec les autres membres de l'Entente. En voici un extrait ci-dessous (le tableau complet est disponible en Annexe C):

Tableau 3 : Extrait du tableau récapitulatif du questionnaire

3

S'il vous arrive de recevoir des enfants / adolescents :

Objectifs	Indicateurs	Questions	Forme
Catégoriser le type de jeune public reçu	Touristes vs pop locale	Cette clientèle jeune que vous accueillez dans le cadre de votre activité, vous diriez qu'elle est... * <i>Plus touristique que locale</i> <i>Plus locale que touristique</i> <i>Autant les deux</i> <i>Ne sais pas</i>	QCM - rep unique
	Accueil de scolaire, structures spécialisées	Vous arrive-t-il de recevoir des groupes d'enfants/adolescents accompagnés par des structures spécialisées ? <i>Groupes accompagnés d'enseignants</i> <i>structures hors Education Nationale</i> <i>Aucun des deux</i>	QCM - rep multiples
	Accueil selon la tranche d'âge	A quelle fréquence accueillez-vous chaque tranche d'âge ? * <i>Jeunes enfants (3-6 ans)</i> <i>Enfants (6-12 ans)</i> <i>Adolescents (12-17 ans)</i> Pour chaque : <i>Jamais</i> <i>Rarement</i> <i>De temps en temps</i> <i>Assez souvent</i> <i>Souvent</i>	Echelle d'attitude
Opinion concernant l'accueil d'un public jeune	Communication enfants / adolescents	Selon vous, est-il facile/difficile d'échanger et de s'adresser... * <i>Aux jeunes enfants (3-6 ans)</i> <i>Aux enfants (6-12 ans)</i> <i>Aux adolescents (12-17 ans)</i> Pour chaque : <i>Très difficile</i> <i>Difficile</i> <i>Ni facile ni difficile</i> <i>Facile</i> <i>Très facile</i> + Sans avis	QCM - rep multiples
		Si vous trouvez difficile d'échanger avec certaines tranches d'âge évoquées au dessus, pourriez-vous nous dire pourquoi ?	Question ouverte
Déterminer si l'enquête propose des activités à destination des enfants	Présence d'activités pédagogiques	Lorsque vous recevez des enfants/adolescents, leur proposez-vous des activités qui leur sont spécifiquement destinées ? * <i>Oui je propose une/des activité.s spécifiquement dédiée.s aux enfants/adolescents lorsque j'en accueille</i> <i>Non je ne propose pas d'activité spécifiquement dédiées aux enfants/adolescents (mêmes activités que pour le reste de ma clientèle)</i>	Question dichotomique

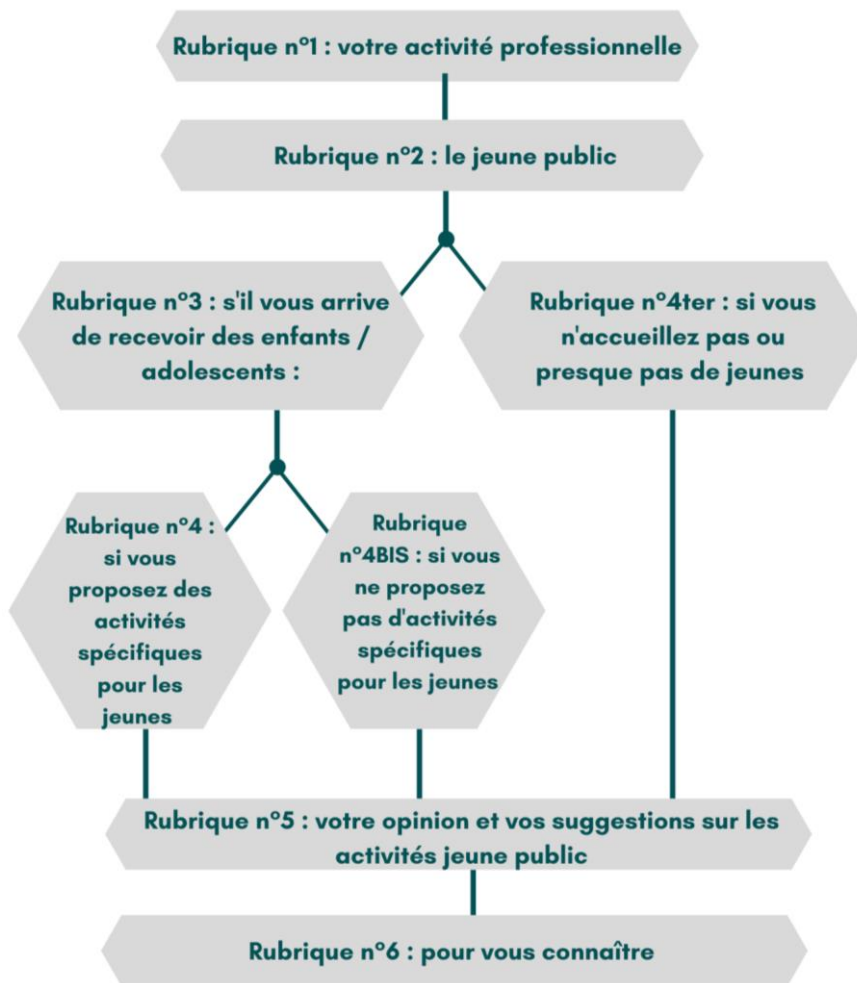
Question filtre : rubrique différente selon la réponse
 → "oui" Rubrique n°4
 → "non" Rubrique n°4Bis

Auteur : Cécile Martins

2.2. Les grandes thématiques abordées dans le questionnaire

Le questionnaire se divise en plusieurs rubriques. Certaines sont communes à tous les répondants et d'autres spécifiques à leur situation, selon leurs réponses à certaines questions :

Figure 26 : Les rubriques du questionnaire



Auteur : Cécile Martins

En effet, la première page de questions a pour but de récolter des informations générales sur l'activité professionnelle des personnes enquêtées telles que le type d'activités pratiquées, la position géographique, la longévité l'organisation des ressources humaines ou encore le type de clientèles accueillies.

La deuxième rubrique quant à elle, détermine la suivante puisqu'il s'agit d'y décrire la fréquence d'accueil de publics enfants et/ou adolescents. Les personnes n'accueillant pas ou presque pas ce type de clientèles sont ainsi redirigées vers la rubrique 4ter et, à l'inverse,

si elles en accueillent au moins de temps en temps une autre page de questions leur est proposée (rubrique n°3).

Lorsque l'enquêté ne reçoit pas ou très rarement des jeunes, l'objectif est alors de comprendre pourquoi et si son activité est compatible ou non avec ce type de public. Les autres questions concernent ensuite le lien avec les thématiques du Bien inscrit à l'Unesco pour déterminer si celles-ci sont au moins évoquées sinon accessibles physiquement par les visiteurs (contact avec des ovins, avec des produits issus de l'agropastoralisme etc).

Les enquêtés dont une partie de la clientèle se compose d'enfants et/ou d'adolescents sont amenés, dans la rubrique n°3, à décrire ce public jeune. Cette rubrique permet également de récolter leur opinion sur les éventuelles difficultés dans le rapport avec ces publics. La dernière question de cette page amène de nouveau à diviser le groupe selon leur réponse. En effet, elle concerne la proposition d'activités spécifiquement destinées aux enfants. Le terme « d'activités pédagogiques » a été écarté par crainte d'un manque de compréhension. Certaines personnes peuvent en effet proposer des activités pour les jeunes sans estimer qu'il s'agisse d'une démarche réellement pédagogique.

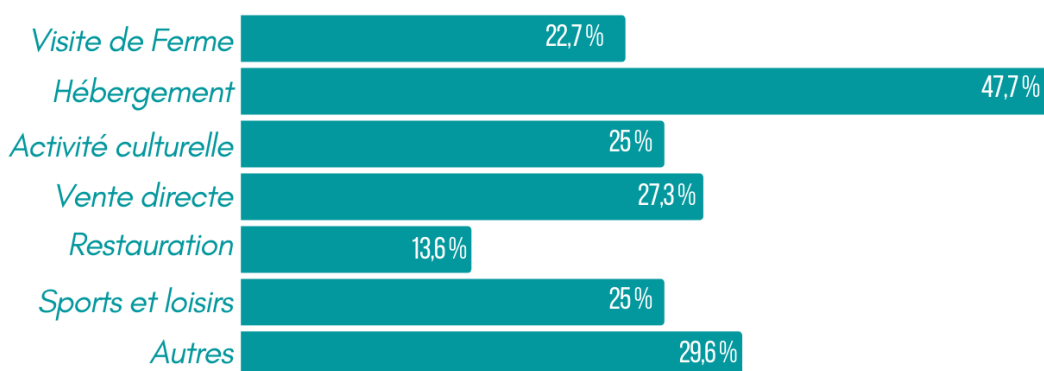
Les personnes offrant donc ce type d'activités sont alors redirigées vers la rubrique n°4, qui constitue le cœur de cette étude. Il est alors question de caractériser l'offre pédagogique en question et son lien avec l'agropastoralisme et le Bien des Causses et Cévennes. Mais c'est aussi la mise en place de ces activités qui est abordée en questionnant les enquêtés sur l'appui de structures extérieures, les dépenses éventuelles occasionnées ou encore les difficultés rencontrées dans le montage de ces projets. Pour les personnes accueillant des publics jeunes, mais ne proposant pas de produit ciblé sur ce type de clientèles, la rubrique n°4bis vise à comprendre pourquoi et, tout comme les précédentes, à évaluer le lien que l'offre générale a avec le Bien.

Enfin, avant la dernière rubrique (n°6) qui traite de variables socio-descriptives, la rubrique n°5 est destinée à tous les enquêtés et vise à déterminer les besoins en accompagnement des socio-professionnels dans le développement d'activités jeune public sur le patrimoine. Deux questions les interrogent également sur leur opinion quant à l'éducation et la sensibilisation au patrimoine et leur rôle dans sa protection.

2.3. Les répondants au questionnaire

Au total, 44 personnes ont répondu au questionnaire en ligne, ce qui représente donc 28 % de la population totale démarchée (145 ambassadeurs et 14 exploitants de Visite de Ferme). Une diversité de types d'activités est représentée à travers ces réponses, allant de l'hébergement, aux visites de ferme ou encore aux activités de sport et de loisirs (figure 27). Une infographie a été réalisée pour exposer les résultats de l'enquête. Le profil de l'ensemble des répondants peut être trouvé en pages 1 et 2 ce document (Annexe D).

Figure 27 : Les types d'activités professionnelles des répondants au questionnaire



Auteur : Cécile Martins

Sur l'ensemble des répondants, 90.9 %, soit 40 sur 44 accueillent des jeunes au moins de temps en temps. En revanche, ils ne proposent pas tous des activités spécifiquement destinées aux enfants ou adolescents. Ce type d'offres concerne 25 socio-professionnels soit 62.5 % des personnes ayant participé à l'enquête. Là aussi, les réponses des enquêtés dont une partie de l'offre est spécifique aux enfants, et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas ont été mis en page au sein de l'infographie, à compter de la page n°5 (Annexe D). On observe par exemple que ces activités spécifiques se localisent particulièrement dans le Gard (44 %) et la Lozère (32 %) (Annexe D, p.6) et que l'hébergement y est moins représenté que dans l'échantillon total. (p.5). Les structures proposant des offres jeune public semblent également mieux répartir leur activité en dehors de la période estivale et pratiquent plus l'accueil de structures éducatives (écoles, colonies de vacances...) que les autres (Annexe D, p. 7). Les raisons évoquées par ceux qui n'ont pas d'offre ciblée sur les jeunes concernent le manque de compatibilité du produit dans son ensemble avec ce type de public, le manque de

temps pour les mettre en place ou encore un manque d'inspiration ou de compétences en matière de pédagogie.

3. Un échange avec les socio-professionnels grâce à l'enquête qualitative

Afin de mieux comprendre la démarche de mise en place d'activités spécifiques aux publics jeunes et leur lien avec le patrimoine et le Bien Unesco des Causses et Cévennes, une méthodologie appropriée a été mise en place pour approfondir cette thématique.

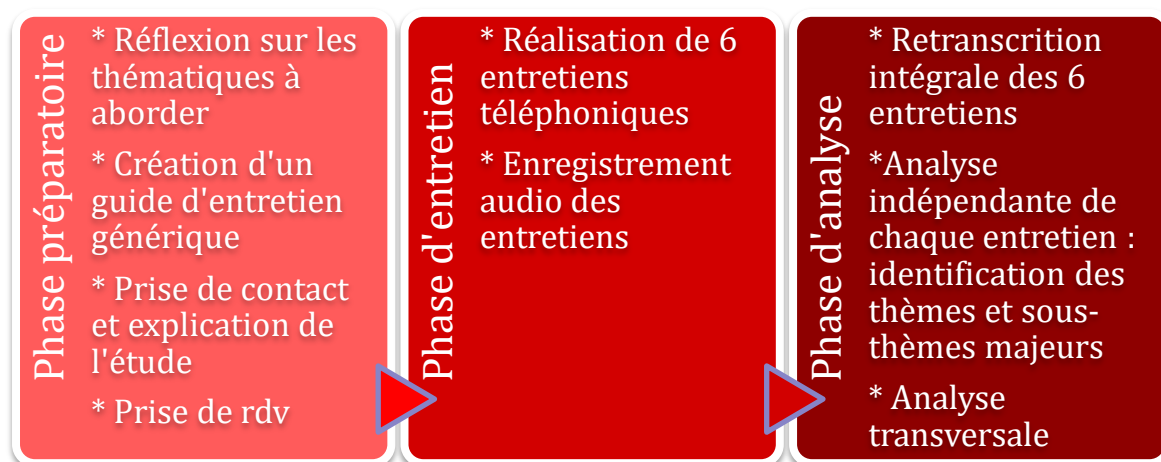
3.1. Choix de la méthodologie d'enquête

L'enquête qualitative a donc été choisie pour échanger avec les socio-professionnels et obtenir un retour plus précis de leur expérience dans la mise en œuvre d'activités jeune public et dans le rapport avec ces visiteurs.

En outre, cette méthode a été préférée pour permettre aux ambassadeurs et exploitants agricoles de s'exprimer sur leurs difficultés mais aussi leurs attentes et leurs besoins éventuels d'accompagnement sur des aspects pédagogiques, touristiques, organisationnels ou encore patrimoniaux. Les solliciter directement permet également de les impliquer dans cette étude qui les concerne d'autant plus qu'elle s'inscrit dans deux dynamiques de réseaux dont ils font partie et qui n'existeraient pas sans eux.

Il a donc été choisi de mener des entretiens semi-directifs pour la liberté d'expression qu'ils permettent d'accorder aux acteurs interrogés. Un temps de préparation en amont de ces rencontres a été nécessaire pour mettre en place un guide d'entretien complet qui a ensuite été utilisé pour conduire chaque échange. Une phase d'analyse a ensuite été entreprise pour traiter les données récoltées. Le schéma suivant retrace les différentes étapes méthodologiques de cette enquête :

Figure 28 : Etapes méthodologiques de l'enquête qualitative



Auteur : Cécile Martins

Le guide d'entretien, réalisé en phase préparatoire est disponible en Annexe E. Les retranscriptions de tous les entretiens peuvent également être retrouvées en Annexe (Annexe F), tout comme les analyses de chaque entretien (Annexe G) et, pour finir, l'analyse transversale (Annexe H) rassemblant les thèmes majeurs communs aux six échanges réalisés.

3.2. Les acteurs interrogés

Au total 6 entretiens ont été réalisés avec des prestataires différents. L'objectif initial de cette enquête était de rencontrer exclusivement des ambassadeurs ou des agriculteurs de l'édition 2020 de Visite de Ferme ayant mis en place des activités et produits spécifiquement ciblés sur les enfants et/ou les adolescents. Plusieurs problématiques se sont présentées au moment de la prise de contact :

D'une part, les résultats du questionnaire en ligne ont permis de repérer des professionnels proposant ce type d'activités parmi toutes les personnes contactées. Une des dernières questions du formulaire proposait également aux répondants de laisser leurs coordonnées pour être recontactés à ce sujet :

« Accepteriez-vous d'échanger avec nous sur cette thématique dans le cadre d'un entretien (rencontre, entretien téléphonique, entretien par Skype) ? »

Néanmoins, afin de garantir l'anonymat complet des participants, cette étape devait rester facultative et dépendante de la volonté des professionnels de bien vouloir participer davantage à cette étude. De fait, sur les 25 personnes ayant indiqué proposer des activités spécifiques pour le jeune public, 20 ont finalement accepté d'être contactées pour un éventuel entretien. Parmi cet échantillon, le développement des activités en question n'était pas homogène. D'une part les descriptions des activités spécifiques au jeune public n'étaient pas toutes aussi détaillées et certaines ne laissaient pas percevoir une véritable démarche de projet (exemple : « ramasser les œufs » ou « Activités adaptées à la capacité physique de l'enfant »). Une première phase de demande d'entretiens a été réalisée début juin auprès de six répondants ayant accepté d'être contactés. Cela a permis de programmer quatre entretiens. Un deuxième envoi a été entrepris auprès de 13 enquêtés, mais celui-ci, malgré plusieurs relances, n'a permis d'obtenir que deux rendez-vous supplémentaires.

Le contexte de la crise sanitaire a retardé la mise en place de l'étude et a entraîné le contact avec les prestataires pour des entretiens au début de la saison touristique. Le manque de disponibilité des socio-professionnels du tourisme à cette période, couplé au contexte économique incertain et l'épisode cévenol, qui s'est profilé par surprise au cours du mois de juin et a entraîné des dégâts matériels pour certaines entreprises, sont des facteurs qui pourraient expliquer le peu de réponses obtenues à ces sollicitations. Ce retard a également raccourci la phase d'enquête, ne permettant ainsi pas d'étendre la réalisation des entretiens sur une période suffisante pour en effectuer davantage.

Compte-tenu du retard évoqué, ainsi que de l'immensité du territoire, les six entretiens ont été réalisés par téléphone. Ils ont tous été enregistrés avec l'accord des personnes concernées et par la suite retranscrits pour être analysés individuellement. La durée de ces échanges varie entre 1h04 pour le plus court et 1h48 pour le plus long.

Figure 29 : Les personnes interrogées dans le cadre des entretiens semi-directifs

Acteurs interrogés	Activité	Déroulé de l'entretien	Activités proposées aux jeunes publics	Thématiques abordées
Madame D Entretien n°1	Gérante d'une maison d'hôte et d'une association proposant des animations sur la flore sauvage	Date : 22/06/2020 Durée : 1h26min Mode : Entretien téléphonique	Animations et ateliers sur les plantes sauvages proposées aux familles mais aussi aux structures éducatives : herbiers, compositions ou peinture sur papier végétal... (création d'animation selon la demande)	Toutes les thématiques recherchées ont pu être abordées (cf guide d'entretien)
Madame E Entretien n°2	Employée d'un musée de société qui retrace l'histoire de la vie en Cévennes et sur les petits causses.	Date : 29/06/2020 Durée : 1h13min Mode : Entretien téléphonique	Création d'une visite complète sur la thématique de l'agropastoralisme et de la brebis, réservée aux enfants en présence de leurs accompagnants (famille ou structures éducatives)	Toutes les thématiques recherchées ont pu être abordées (cf guide d'entretien)
Madame M Entretien n°3	Apicultrice qui propose de l'accueil à la ferme avec son mari en Lozère	Date : 02/07/2020 Durée : 1h23min Mode : Entretien téléphonique	Visite de ferme de 2 heures adaptée pour les structures éducatives avec atelier de création de bougies en cire d'abeille et dégustation à la fin	Toutes les thématiques recherchées ont pu être abordées (cf guide d'entretien)
Monsieur P Entretien n°4	Gérant d'une entreprise proposant des animations d'éducation à l'environnement toute l'année et une base de canoé l'été	Date : 30/06/2020 Durée : 1h12min Mode : Entretien téléphonique	Toutes les activités proposées sont adaptées en priorité aux jeunes lorsqu'il y en a. Les animations d'éducation à l'environnement peuvent être, selon la demande, réservées aux jeunes : jeux, activités sportives, outils pédagogiques...	Toutes les thématiques recherchées ont pu être abordées (cf guide d'entretien)
Madame S	Artiste plasticienne et hôte	Date : 30/06/2020 Durée : 1h04	Adaptation des cours et stages artistiques selon l'âge des participants.	Certaines thématiques n'ont pas été évoquées car l'offre ne contient pas de

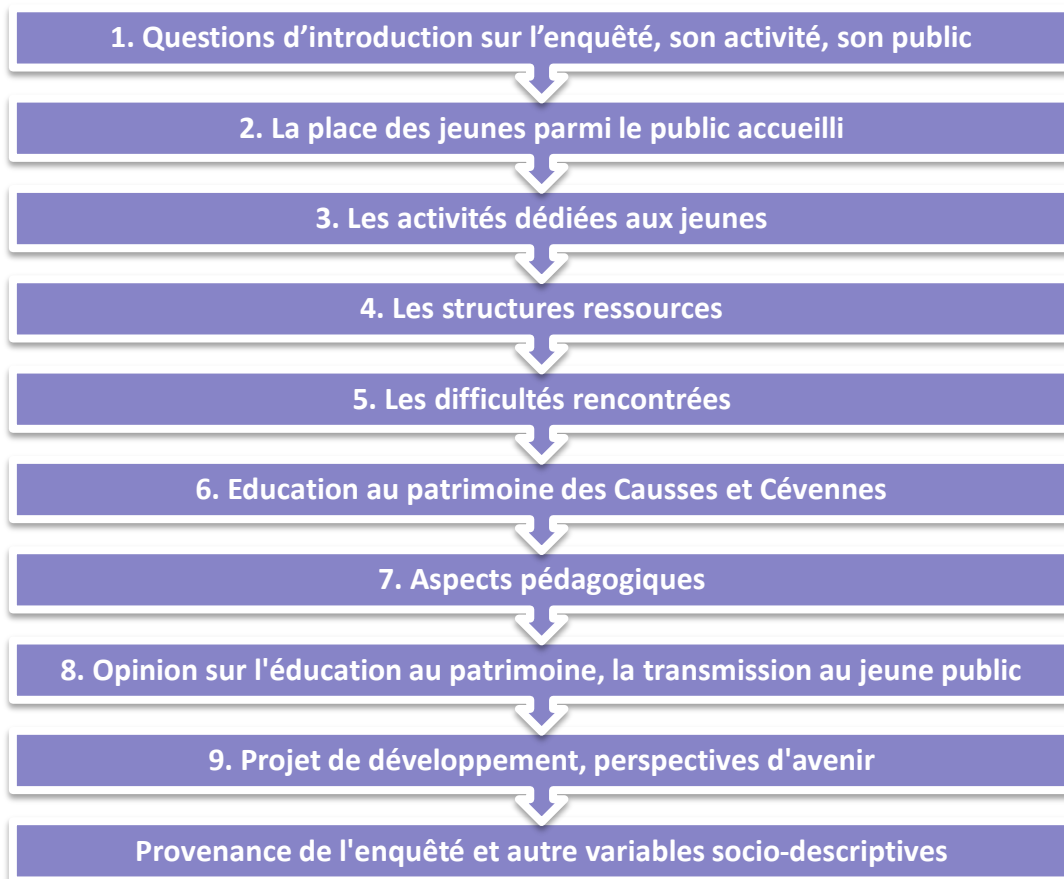
Entretien n°5		Mode : Entretien téléphonique		produits réellement spécifiques aux jeunes publics. Le rapport avec le jeune public, le montage de projet (en général) et les freins à la mise en place d'activités JP ont pu être approfondis.
Monsieur X Entretien n°6	Gérant d'un syndicat d'activités de pleine-nature créé en 2013, rassemblant des moniteurs d'APN dans le Gard.	Date : 03/07/2020 Durée : 1h48 Mode : Entretien téléphonique	Certains parcours et activités mis en place sont spécifiquement orientés pour un public familial et jeune.	Toutes les thématiques recherchées ont pu être abordées (cf guide d'entretien)

Auteur : Cécile Martins

3.3. Les thématiques abordées

Afin de conduire ces entretiens, un guide d'entretien a été réalisé et contient 10 rubriques, traitant de thématiques variées. Il peut être trouvé dans son entièreté en Annexe E

Figure 30 : les rubriques du guide d'entretien



Auteur : Cécile Martins

La première rubrique constitue une entrée en matière et a pour objectif d'établir une description de l'activité de l'enquêté dans son ensemble, de sa clientèle, et de son lien avec l'agropastoralisme et le Bien des Causes et Cévennes. Celle qui suit recentre la discussion sur l'accueil des publics jeunes et vise à évaluer son importance au sein de l'activité professionnelle en question.

La troisième rubrique, resserre encore le cadre d'échange pour arriver à la thématique principale de recherche : celle des activités dédiées spécifiquement aux jeunes. Dans un premier temps, il est question de les décrire en détail et de délimiter les tranches d'âge auxquelles elles se destinent, puis ensuite de comprendre pourquoi et comment elles ont été mises en place de façon générale.

Dans la rubrique numéro 4 sont abordés les éventuels accompagnements dont le prestataire a bénéficiés pour mettre en place ces activités ou ceux dont il aurait eu besoin pour le faire. Elle est en lien avec la rubrique suivante puisque celle-ci aborde les difficultés rencontrées dans la mise en place ou le fonctionnement de ce type d'offres (certaines pouvant être palliées par l'aide d'une structure extérieure).

La sixième partie a pour but d'établir le lien entre ces activités et le patrimoine des Causses et Cévennes. S'il existe, il est question de le caractériser, en comprenant comment la personne aborde l'inscription, les attributs et la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue au territoire et si elle rencontre des difficultés pour expliquer certains de ces points. La rubrique suivante, elle, concerne les méthodes pédagogiques employées pour adapter ces activités aux publics jeunes. Celle qui suit invite l'enquêté à exprimer son opinion sur la sensibilisation des jeunes au patrimoine, l'éducation au patrimoine et l'impact que celle-ci peut avoir dans des démarches de protection et de valorisation.

La rubrique n°9, leur permet d'exprimer un éventuel regard critique sur les produits qu'ils proposent et les modifications qu'ils pourraient y apporter. Elle vise également à déterminer si l'enquêté compte développer davantage ce type d'offres à l'avenir ou non. Elle est suivie de questions plus générales interrogeant la personne sur son arrivée sur le territoire si elle n'en est pas originaire et est également l'occasion de récolter des données de variables socio-descriptives, si celles-ci n'ont pas été évoquées plus tôt.

La première phase de ce diagnostic des activités d'éducation au patrimoine chez les socio-professionnels des deux réseaux gérés par l'EICC a consisté en la mise en œuvre d'ou-

tils méthodologiques. Les échanges avec les responsables de structures référentes sur le territoire en matière de tourisme, d'agritourisme et d'éducation au patrimoine et à l'environnement ont permis de comprendre le type d'accompagnements accessibles par les prestataires dans le développement ou la création de cette offre. L'enquête quantitative a quant à elle été utile pour recenser les activités proposées et les caractériser, en plus d'établir un profil des répondants. Enfin, la phase d'entretiens semi-directifs a permis de comprendre plus en détail la démarche des socio-professionnels proposant des activités adaptées aux jeunes.

Conclusion de la Partie 2

Cette deuxième partie a donc présenté le territoire des Causses et Cévennes qui servira de terrain d'étude de référence pour répondre à la problématique établie précédemment :

Comment les socio-professionnels du tourisme et des loisirs peuvent-ils mettre en place des activités pour sensibiliser les jeunes au patrimoine agropastoral et ainsi participer à sa préservation ?

Les Causses et Cévennes apparaissent être un territoire approprié à la thématique étudiée car le maintien de l'activité agropastorale est essentiel à l'entretien de paysages inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, justement pour cette empreinte de l'élevage qui les a façonnés. L'activité agropastorale reste néanmoins fragile en comparaison avec d'autres types de productions et sensibiliser la population et les touristes à l'importance de ce patrimoine, notamment en valorisant l'élevage est essentiel pour son maintien. En ce sens, l'éducation a un rôle majeur à jouer pour permettre la prise de conscience de la richesse de ce patrimoine, mais aussi de sa fragilité. Si l'EICC a déjà entrepris des actions de sensibilisation et de pédagogie, c'est aujourd'hui au sein de l'offre touristique et de loisirs qu'elle souhaite promouvoir des activités d'éducation au patrimoine des Causses et Cévennes, particulièrement à destination des jeunes.

Ainsi, la première phase de cette étude a consisté à collecter des données sur l'appui fourni aux professionnels par les différentes structures du territoire sur la mise en place d'activités éducatives, puis à faire l'état des lieux des pratiques d'éducation au patrimoine chez ces prestataires. L'étape suivante sera constituée de l'analyse des informations récoltées et de la confirmation ou de l'infirmité des hypothèses énoncées. Au vu des résultats obtenus, des préconisations seront ensuite apportées pour guider les actions de la structure gestionnaire du Bien et des deux réseaux étudiés.

PARTIE 3 : Résultats du diagnostic sur les activités d'éducation au patrimoine chez les membres des réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme

Introduction de la Partie 3

La phase d'état des lieux, qui a permis de récolter des données au travers d'une enquête qualitative et quantitative et d'échanges avec plusieurs structures, a constitué la première étape du diagnostic commandité par L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes. L'étape suivante consistera donc en l'analyse de ces informations pour observer comment les prestataires des réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme ont mis en place des activités d'éducation au patrimoine local au sein de leur activité.

Le premier chapitre consistera donc en l'analyse des données récoltées en lien avec les hypothèses déterminées pour répondre à la problématique. Il permettra donc d'infirmer ou de confirmer ces dernières mais également de soulever certains points de réflexion qui serviront à établir des recommandations à la structure.

Le second chapitre permettra de proposer plusieurs préconisations qui pourront orienter les actions futures de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes dans l'accompagnement des socio-professionnels des réseaux qu'elle coordonne, afin de placer l'éducation au patrimoine comme un réel levier de valorisation du Bien inscrit et de sensibilisation à ses enjeux de protection.

Chapitre 1 : Analyse des données récoltées

Les données rassemblées dans la phase d'état des lieux vont désormais pouvoir être analysées en lien avec les hypothèses énoncées précédemment :

- **Hypothèse 1** : L'engagement dans la valorisation et la protection du patrimoine à la base de la démarche de création d'activités d'éducation au patrimoine agropastoral à destination des jeunes.
- **Hypothèse 2** : Une dynamique de réseau est nécessaire pour accompagner les prestataires dans la création et le développement d'activités d'éducation au patrimoine.
- **Hypothèse 3** : L'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques permet la construction d'une activité d'éducation au patrimoine adaptée et de qualité.

1. Des professionnels engagés dans la protection et la transmission du patrimoine

1.1. La valorisation du Bien et de l'inscription à l'Unesco

1.1.1. Mise en avant de la V.U.E.

L'état des lieux réalisé a permis de comprendre la place accordée à la valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle qui constitue la richesse du territoire inscrit à l'Unesco. Ce point constitue notamment le sous-thème numéro 2 du thème 4 de l'analyse transversale des six entretiens réalisés (Annexe H).

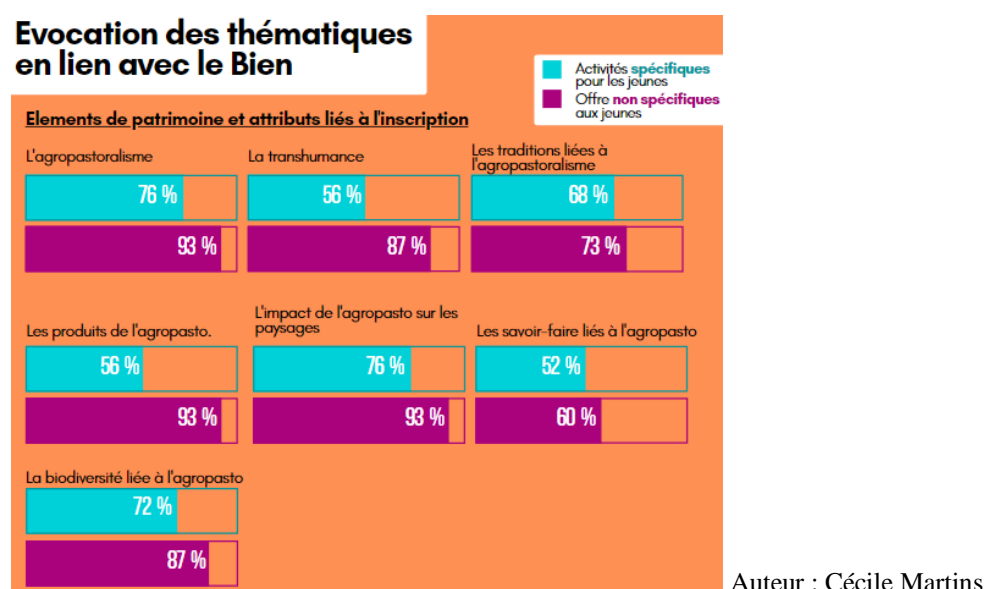
1.1.1.1. Les thématiques en lien avec le Bien, fréquemment évoquées

Des explications sont apportées par les socio-professionnels qui mettent en avant au sein des animations l'empreinte de l'homme et de l'activité d'élevage sur les paysages :

« Ah oui c'est une grosse partie de l'animation c'est ça aussi hein. C'est voir comment ces paysages en fait ont été modélés par euh... par euh... par la transhumance par... l'architecture les paysages ». (Mme D, extrait d'entretien du 22 juin 2020).

L'impact de l'agropastoralisme sur les paysages des Causses et Cévennes, qui justifie son inscription sur la Liste du patrimoine mondial est ainsi évoqué chez la quasi-totalité des répondants au questionnaire qui ne proposent pas d'activité spécifique pour les enfants (93 %) et les trois quarts pour ceux dont c'est le cas (76 %) (figure 31). Concernant les autres thèmes en lien avec l'agropastoralisme et le Bien, le schéma suivant permet de comprendre leur place au sein des activités proposées par les ambassadeurs et les agriculteurs du réseau Visite de Ferme. Si certains sont un peu moins abordés (les savoir-faire, les traditions) plus de la moitié jusqu'à la quasi-totalité des répondants évoquent ces sujets-là auprès de leur public.

Figure 31 : Thèmes évoqués en lien avec le Bien (extrait Annexe D)



1.1.1.2. Des activités qui favorisent le contact avec les attributs

L'interprétation des paysages prend également place « en direct » dans le cas d'activités ayant lieu à l'extérieur comme les activités de pleine nature. Dans ce contexte, de la lecture de paysages peut également être réalisée et permettre de mieux faire comprendre pourquoi ils bénéficient d'une reconnaissance et d'une protection internationale :

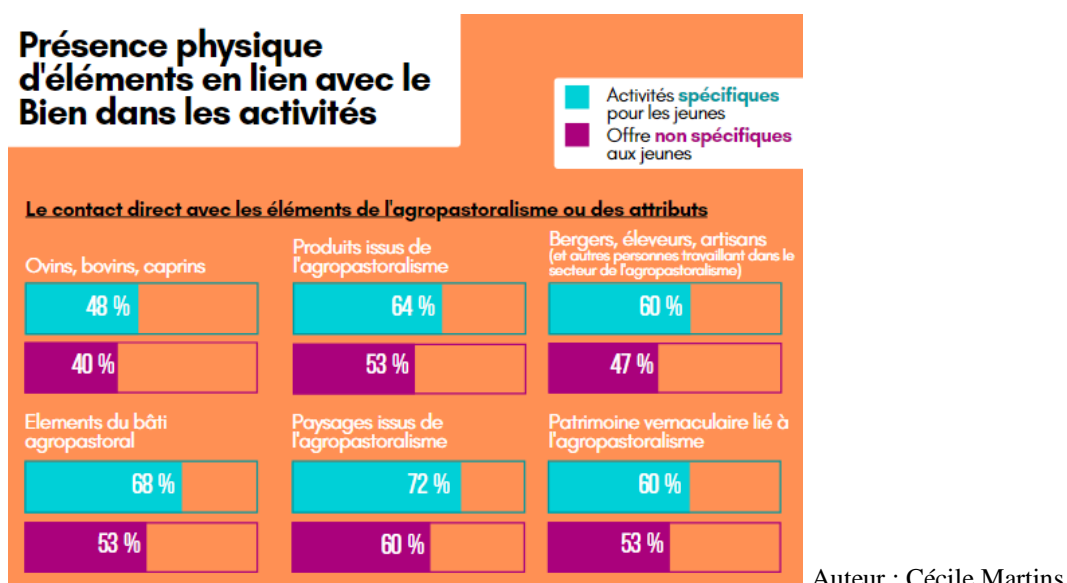
« On fait souvent, même très régulièrement la lecture de paysages dans nos sorties, et en fait ce qu'on voit c'est certes il est protégé par l'UNESCO. C'est-à-dire c'est l'agropastoralisme euh... les petites murets de pierre, les cazelles, les clapas, tout ça nous... (...) Donc on fait des petits clins d'œil oui régulièrement sur le fait que ce soit protégé. ». (M. P. extrait d'entretien du 30 juin 2020)

La compréhension de la V.U.E. du Bien peut donc se réaliser par le contact direct avec le patrimoine, et notamment avec les attributs liés à l’inscription qui constituent une entrée en matière pour certains socio-professionnels :

« Nous on fait des petites balades dans des petites vallées où il y a 100 ans il n'y avait pas un arbre, aujourd'hui c'est la jungle. [Rires]. Et on trouve du coup des vestiges... Et là voilà on parle d'agropastoralisme, parce que tout était... Tout le bâti a été fait autour de ça ». (M. P. extrait d’entretien du 30 juin 2020).

La question de ce contact direct avec des éléments liés à l’agropastoralisme a notamment constitué l’une des questions de l’enquête quantitative. Les réponses ont ainsi permis de constater qu’environ la moitié des activités ou plus offre au public un contact direct avec des animaux d’élevage, des produits de l’agropastoralisme ou encore des éléments du bâti agropastoral (figure 32). Cette opportunité de contact direct est notamment plus fréquente dans le cadre d’activités spécifiques aux jeunes publics :

Figure 32 : Présence physique d’éléments en lien avec le Bien (extrait Annexe D)



1.1.1.3. La nécessité d’adapter cette thématique pour les enfants

Face à un public plus jeune, aborder le patrimoine inscrit et sa richesse demande un travail plus approfondi de vulgarisation de la part des socio-professionnels, notamment par l’explication des différents termes de la thématique :

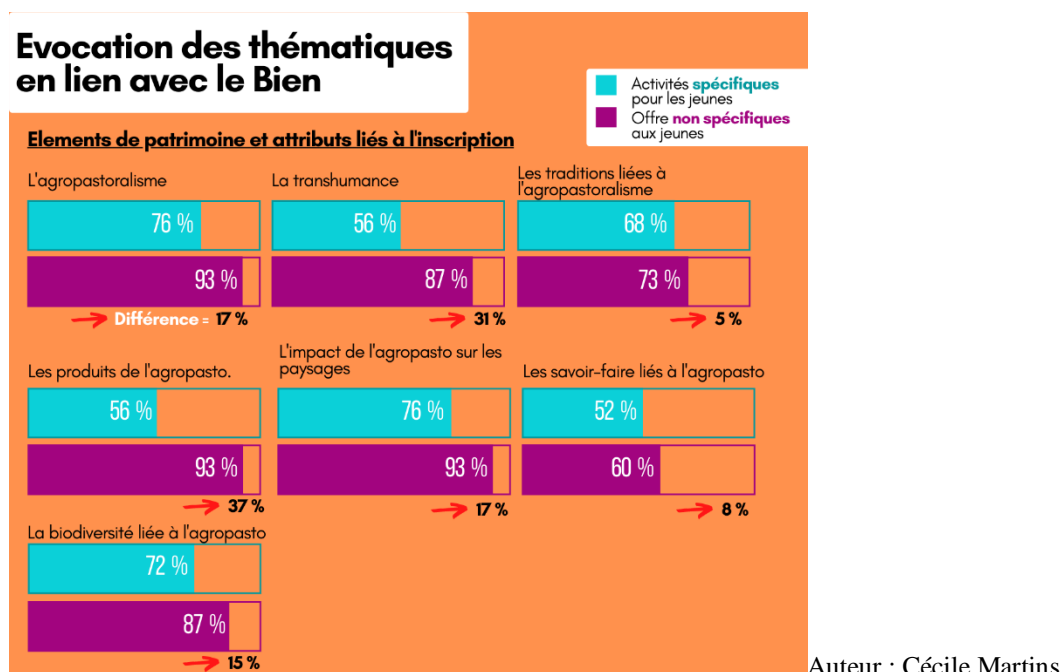
« *Qu'est-ce que c'est que ce grand et long mot que "agropastoralisme" ? Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire? Du coup je le décortique* ». (Mme E, extrait d'entretien du 29 juin 2020)

Les outils pédagogiques peuvent alors jouer un rôle important pour parler de patrimoine aux enfants et adolescents de manière plus ludique et pour susciter davantage leur intérêt :

« *Souvent on part en sortie avec des photos anciennes de là où on va pour faire un comparatif paysager entre ce qu'on voit aujourd'hui et ce qu'on voyait il y a 80 ans* ». (M. P. extrait d'entretien du 30 juin 2020).

Paradoxalement, si l'enquête quantitative a révélé un contact plus fréquent avec des attributs dans le cadre d'activités jeune public, ces thématiques restent néanmoins moins évoquées face à ce type de visiteurs, en comparaison avec le grand public. La comparaison des réponses des deux types d'enquêtés sur le schéma suivant (figure 33) permet donc d'observer que sur les sept sujets proposés aux répondants, tous sont moins abordés auprès du jeune public spécifiquement (de 5 % de répondants en moins pour les traditions liées à l'agropastoralisme, jusqu'à 37 % de moins pour les produits de l'agropastoralisme).

Figure 33 : Comparaison de l'évocation des thèmes en lien avec le Bien (extrait Annexe D)



Ainsi, la Valeur Universelle Exceptionnelle des Causses et Cévennes semble bien mise en avant grâce aux socio-professionnels des réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme.

Auprès des enfants et adolescents, celle-ci doit néanmoins être abordée sous un angle plus ludique et avec un discours plus facile d'accès au vu de la complexité de certains thèmes et en prenant en compte l'âge et les capacités des différents publics jeunes.

1.1.2. Des aspects institutionnels en lien avec l'inscription plus difficiles à maîtriser et aborder

Si l'inscription semble plutôt bien valorisée au travers de l'explication de la richesse patrimoniale que l'on trouve dans les Causses et Cévennes, il apparaît moins évident pour une partie des socio-professionnels des deux réseaux de se familiariser avec les aspects institutionnels de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. En effet, l'Unesco d'une part, selon l'un des enquêtés est une appellation qui est familière au grand public mais son rôle et ses actions concrètes apparaissent l'être moins :

« Voilà. L'Unesco c'est un mot qui veut tout dire et rien dire à la fois. Quand on dit l'Unesco les gens ils font "waaaa". En même temps derrière ils ne savent pas forcément que c'est une union internationale des personnes qui sont nationales et qui ont décidé de préserver et de valoriser des sites et des endroits de par différents critères ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020)

Pour certains enquêtés eux-mêmes parler de l'aspect institutionnel de l'inscription, ainsi que de l'Unesco en tant que tel et de façon plus approfondie reste une difficulté :

« (...) justement je leur dit que cette visite s'inscrit dans notre rôle d'ambassadeur, pour présenter le Bien Unesco que sont les Causses et les Cévennes (...) Donc je rentre pas dans le détail euh... dans le détail détail. Mais voilà cette visite s'inscrit dans le classement du Bien ». (Mme. E, extrait d'entretien du 29 juin 2020)

« C : Et est-ce que vous arrive à parler un peu aux gens de l'inscription à l'Unesco des Causses et Cévennes ?

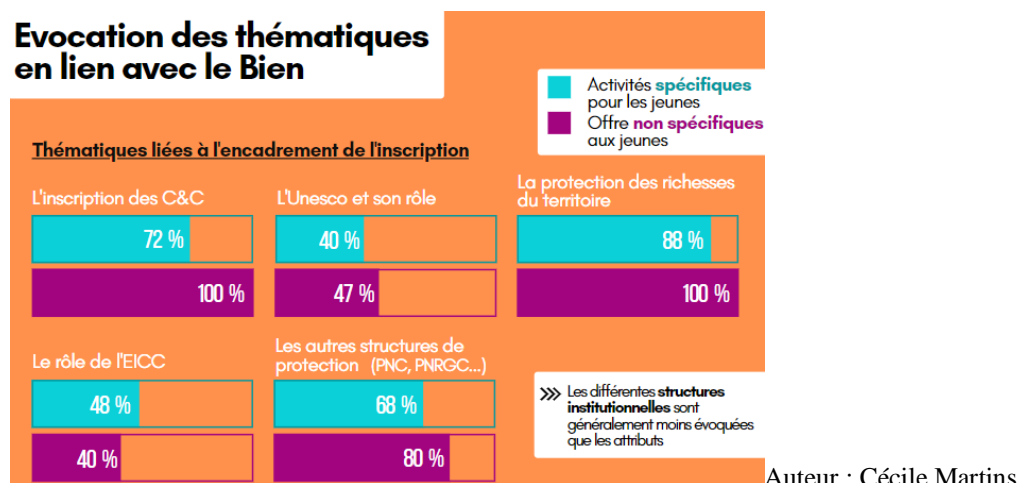
X : Tout le temps.

C : Et de ce qu'est l'Unesco aussi ? Parce que ça peut être un peu compliqué parfois.

X : C'est un peu plus compliqué ça ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020)

En effet, les réponses au questionnaire réalisé reflètent également la différence entre l'évocation des différents attributs liés à l'inscription qui est fréquente, et celle l'Unesco ou de l'Entente Interdépartementale. Ces deux structures sont ainsi abordées par moins de la moitié des répondants. Malgré cela, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et la protection des richesses du territoire reste des thématiques fréquentes pour les professionnels ayant répondu à l'enquête.

Figure 34 : Evocation des thèmes liés à l'encadrement du Bien (extrait Annexe D)



1.2. La protection de l'environnement et la valorisation des acteurs locaux : l'engagement dans un tourisme durable sur le territoire

1.2.1. Découvrir le territoire en se mobilisant pour le préserver

Comme abordé plus haut, la protection des richesses du territoire semble être un élément dont l'importance est prise en compte au sein des différentes activités proposées par les prestataires des réseaux Visite de Ferme et Ambassadeurs Causses et Cévennes. Proposer des activités de tourisme ou de loisirs, doit, pour une part des personnes rencontrées, avant tout se faire dans le respect des lieux visités :

« Moi je suis toujours dans le paradoxe et la schizophrénie d'essayer de préserver mon territoire mais d'essayer de le faire découvrir en même temps ».

« Je vous dis j'ai envie que les gens les découvrent. J'ai envie de partager mon territoire mais pas à n'importe quel prix ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020)

« Alors nous déjà on se positionne sur peu de sorties sur les lieux, donc c'est ce qu'on met en avant. (...) Dans nos sorties, s'il y a une branche en plein milieu et on passe tous au-dessous de la branche (...). Donc l'idée c'est aussi de préserver le côté sauvage des lieux quoi dans notre pratique ». (M. P. extrait d'entretien du 30 juin 2020).

La promotion d'un tourisme plus durable semble ainsi cohérente avec les valeurs de ces professionnels pour qui le tourisme ne doit pas se résumer uniquement à la consommation d'activités en masse. L'accompagnement fourni aux visiteurs apparaît alors comme un moyen de proposer une expérience de qualité, qui saura aussi les sensibiliser à la richesse du

milieu et de fait à l'importance de la protéger. Selon M. P, c'est notamment une demande qui évolue :

« On sent qu'il y a une forte demande de choses qui soient un petit peu plus accompagnées, un petit peu plus éducatives que de la consommation d'activités ». (M. P. extrait d'entretien du 30 juin 2020).

1.2.2. Intégrer les prestations dans des circuits locaux

Une autre dimension du tourisme durable qui a été évoquée au fil des entretiens réside dans le fait de proposer des produits valorisant les initiatives et l'économie locales :

« On a eu une autre exposition après complètement art contemporain, en invitant des artistes d'art contemporain du secteur à venir exposer leur œuvre » (Mme E, extrait d'entretien du 29 juin 2020)

« Alors là on a monté un séjour pour une agence de voyage, où chaque fois on a une expérience avec un acteur du milieu ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020)

Ces actions mettent en avant, en plus d'un engagement écologique et durable, la traduction de cette philosophie dans des actions concrètes liées à la création de l'offre touristique et culturelle. Le fait d'inclure d'autres acteurs locaux dans le montage de prestations permet ainsi de soutenir des entreprises du territoire et de valoriser ces éléments et personnes auprès des visiteurs. Cette dynamique participe alors à la construction d'un maillage de professionnels locaux potentiellement défenseurs du patrimoine présents dans leur environnement.

1.3. Une mission de transmission aux générations futures

Les différentes méthodes d'enquête ont permis de mettre en lumière les motivations des professionnels quant à l'accueil de jeunes et le fait de les sensibiliser au patrimoine. Concernant l'ensemble des répondants au questionnaire en ligne (44 personnes), leur opinion sur l'éducation et de la sensibilisation au patrimoine des Causses et Cévennes auprès de jeunes est presque unanimement positive :

Tableau 4 : Opinion des enquêtés sur la sensibilisation et l'éducation au patrimoine.

<i>En général, trouvez-vous important de sensibiliser les jeunes à leur patrimoine local ?</i>	<i>Pensez-vous que des activités éducatives/de découverte destinées aux jeunes puissent jouer un rôle dans la protection du patrimoine des Causses et Cévennes ?</i>
Tout à fait d'accord 84 %	Tout à fait d'accord 67 %
Plutôt d'accord 16 %	Plutôt d'accord 25 %
	Autant d'accord que pas d'accord 9 %

Auteur : Cécile Martins

1.3.1. Sensibiliser les jeunes à leur patrimoine

Les entretiens réalisés ont permis de déceler chez les enquêtés une véritable motivation de transmettre les valeurs liées au patrimoine, notamment en sensibilisant les jeunes aux richesses qu'ils peuvent trouver sur leur propre territoire. A travers les animations et prestations, il s'agit alors de révéler la valeur des éléments patrimoniaux et les raisons qui expliquent qu'il faille les préserver :

« (...) et puis c'est bien qu'ils sachent que telle pierre elle a cette signification-là, et c'est pour ça qu'on s'en occupe. Et tel pont il a été fait comme ça, et tel chemin, telle draille euh... Voilà, que tout ça tienne debout dans leur tête » (Mme D, extrait d'entretien du 22 juin 2020)

Parler de patrimoine revient également à faire le lien entre le présent et l'histoire qui a construit l'identité du territoire et de ses habitants. C'est bien l'appropriation de cet héritage par les nouvelles générations qui constitue l'une des motivations principales évoquées :

« (...) si on ne sensibilise pas au patrimoine qui correspond à ce qui a été et pourquoi ça a été, qui était notre histoire et qui fait pourquoi les choses sont là et les entités comme les territoires sur lesquels nous sommes, ils se déconnectent des choses essentielles. Pour comprendre le présent il faut connaître le passé ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020).

La transmission de ce patrimoine passe ainsi, chez les professionnels interrogés, par le fait de susciter chez les jeunes un attachement aux richesses qui existent sur le territoire, et le respect de cet héritage. Ce sont notamment ces valeurs qui peuvent leur insuffler le désir de s'impliquer pour préserver ce patrimoine.

1.3.2. Les générations futures : un espoir dans le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle

À plus long terme, les différentes activités d'éducation et de sensibilisation au patrimoine proposées s'inscrivent dans une mission de transmission de l'engagement pour la protection du patrimoine aux nouvelles générations. Cela revient en d'autres termes à leur passer le relai et former de futurs ambassadeurs du territoire au sens large du terme :

« C'est pour eux qu'on fait tout ce qu'on fait. Parce que nous on a quand même une durée de vie assez limitée quand même. Donc c'est forcément pour la suite ».

« C'est absolument nécessaire parce que sinon ils n'auront aucune motivation pour préserver, protéger, si ils savent pas ce que ça veut dire et pourquoi ça a été fait comme ça ». (Mme D, extrait d'entretien du 22 juin 2020)

Pour les enquêtés, ces jeunes représentent également un espoir, celui d'un avenir meilleur dans lequel les diverses actions de sensibilisation auront porté leurs fruits et permettront de réparer ou d'éviter les erreurs liées à la gestion de ces espaces :

« Le jour où ces enfants seront à des postes de décision, ils se souviendront de ce qu'on leur a dit. Et ils prendront peut-être des décisions qui protégeront l'environnement » (Mme D, extrait d'entretien du 22 juin 2020)

« Si on veut qu'elle soit préservée et essayer de faire en sorte que les choses mal faites soient détricotées et mieux faites, il faut que ce soit sur les enfants ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020).

Faisant écho aux principes du développement durable, leur démarche vise donc à préparer les publics jeunes pour l'avenir. Il s'agit ainsi de leur faire prendre conscience du lien que ces richesses tiennent avec un passé parfois très ancien, mais aussi avec l'avenir pour leur conservation et leur valorisation.

2. Une mise en réseau particulièrement forte entre professionnels

La deuxième hypothèse avancée pour répondre à la problématique traite de la mise en réseau des acteurs sur le territoire et de son importance dans la création ou le développement d'activités d'éducation au patrimoine chez les prestataires.

2.1. Un territoire avec une forte dynamique collaborative

2.1.1. Les Causses et les Cévennes : un territoire d'entraide

Les échanges avec les enquêtés ont permis de déceler une véritable dynamique d'entraide et de collaboration à l'échelle locale, entre acteurs de secteurs variés. Pour l'une des personnes interrogées, la dynamique de réseau est inhérente au territoire qui s'est construit au travers de cet esprit de communauté :

« Bah en fait le pays s'est créé comme ça. Tout a été fait en collectivité, en commun ».

« (...) c'est très professionnel le réseau, moi je l'ai appris dans les Alpes justement : créer son réseau, monter son réseau, alimenter son réseau, définir son réseau, solliciter son réseau. Mais dans les Cévennes ça ne peut pas marcher autrement (...) ».

(M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020).

Ainsi, la mise en réseau plus ou moins formelle entre les acteurs locaux serait donc pratique courante pour les professionnels du tourisme et des loisirs. Les rencontres peuvent leurs permettre en tout cas d'améliorer leurs connaissances sur le patrimoine local :

« Et j'ai beaucoup parlé avec les bergers dans le coin, et euh... ils m'ont appris plein de choses, pleins d'usages, des plantes que je connaissais pas ». (Mme D, extrait d'entretien du 22 juin 2020)

2.1.2. La dynamique de réseau, au service du développement et de la structuration de l'offre

Découvrir d'autres professionnels ou particuliers peut également venir enrichir la qualité de l'offre des membres des réseaux ou les aider à préciser leur projet, notamment avec la découverte de produits similaires aux leurs :

« Et donc du coup j'avais rencontré l'éleveur comme ça, et je lui avais demandé ce qu'il faisait de la laine. Mais il me dit "Mais si tu en veux je te donne une toison sans problème". Voilà donc du coup j'avais récupéré une toison comme ça ». (Mme E, extrait d'entretien du 29 juin 2020)

« Oui bah l'idée c'est de se confronter et de voir ce que font les autres. C'est toujours intéressant parce qu'on a toujours des trucs à apprendre ». (Mme M, extrait d'entretien du 2 juillet 2020).

Au fil des liens qui se tissent entre professionnels, des projets émergent et aboutissent ainsi à la construction de prestations locales faisant intervenir différents prestataires: Derrière cette dynamique partenariale, le partage de valeurs et d'une philosophie communes est mis en avant par plusieurs enquêtés.

« (...) c'est parce que j'ai acheté des Pélardons à Karim qui a une bergerie. C'est parce que j'ai acheté des Pélardons, qu'ils étaient bons, que j'ai apprécié son travail, j'ai discuté avec, qu'on a eu un échange humain, et c'est pour ça qu'aujourd'hui je travaille avec lui ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020).

C'est en cela que la rencontre entre les professionnels du territoire est essentielle. La connaissance de ce que font les autres sur le territoire, notamment à travers leur mise en relation, parfois par des structures extérieures, apparaît donc comme la première étape à l'émergence d'offres associant plusieurs produits et faisant preuve de cohérence dans les valeurs qu'elles mettent en avant, notamment :

« Quand il y a les manifestations par les offices de tourisme, les rencontres du tourisme, les rencontres multi-activités, donc là on rencontre des professionnels sur le terrain. Donc ça permet d'échanger, d'avoir des affinités, de voir les produits qu'ils font, de voir où ils sont, puis ça c'est la première base ». (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020).

« C'est beaucoup une question de personne. C'est-à-dire que là notre interlocutrice au viaduc c'est quelqu'un d'engagée, et du coup pour elle c'était tout naturel que Eiffage participe à l'éducation à l'environnement sur le territoire [rires] » (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

2.2. Une demande locale encouragée par les structures éducatives et institutionnelles

La dynamique de réseau propre aux activités de tourisme et de loisirs chez les membres, est également structurée par une demande émanant de structures institutionnelles et/ou éducatives qui participe à la vivacité de ces activités à l'échelle locale.

Les collectivités, de l'échelon communal à régional, ainsi que les organismes de gestion du patrimoine comme le Parc National des Cévennes, participent au développement de l'activité des prestataires. Ce soutien peut également prendre la forme d'un partenariat sur le long terme et permet d'impliquer les socio-professionnels dans les actions de valorisation et de sensibilisation du territoire:

« Depuis 2007 c'est surtout avec le Parc que j'ai travaillé. Mais j'en ai eu plein d'autres mais après c'est ponctuel, c'est soit là, soit là ». (Mme D, extrait d'entretien du 22 juin 2020).

« (...) pour le département de l'Aveyron, on encadre aussi les, l'opération "CollègiENS" ». (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

Dans le cadre des activités à destination du jeune public, les structures éducatives sont évoquées à diverses reprises par les prestataires proposant des activités en lien avec la sensibilisation du patrimoine comme une clientèle importante et régulière :

« (...) dans le cadre de l'école de Saint-Hyppolite pendant un an, j'ai fait des animations sur les plantes pour l'école » (Mme. D, extrait d'entretien du 22 juin 2020).

« J'ai le collège de Villefort qui vient avec sa classe de sixième. J'ai eu le collège de Vialasse, deux fois aussi, avec ses classes adaptées ». (Mme M, extrait d'entretien du 2 juillet 2020).

« On bosse beaucoup avec les centres de loisirs du coin. On a commencé à bosser pour eux en tant qu'animateurs avant ». (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

Si une part importante de l'activité des membres des réseaux repose sur le tourisme, le développement d'activités orientées spécifiquement vers les jeunes, apparaît être un moyen de développer une clientèle davantage locale, en dehors de la période estivale. L'enquête quantitative a en effet révélé que les prestataires offrant ce type de produits, travaillent davantage avec les structures éducatives, de l'Education Nationale ou d'organismes privés et associatifs (Annexe D, p. 8) (84 % contre 66 % pour les offres non spécifiques aux jeunes).

La demande de cet ensemble de structures locales, pourrait notamment expliquer certaines différences observées entre les prestataires proposant des activités spécifiques pour les jeunes et les autres. L'analyse du questionnaire permet notamment d'observer que la part de touristes dans la clientèle globale est relativement similaire pour les deux catégories de répondants (Annexe D, p. 7). En revanche, lorsqu'il est question de la clientèle jeune (Annexe D, p. 8), celle-ci est plus souvent locale que touristique chez les professionnels ayant mis en place des activités spécifiques pour ce public que pour les autres. Pour cette catégorie d'acteurs, leur activité professionnelle est également bien plus répartie sur l'ensemble de l'année contrairement aux activités non spécifiques aux jeunes qui se concentrent en grande partie autour de la saison touristique (Annexe D, p. 8).

2.3. Les accompagnements mis en place par les structures référentes : des soutiens partiellement exploités

2.3.1. L'aide au montage de projet, peu envisagée mais bénéfique

La réalisation des fiches-acteurs (Annexe B) et le commentaire des échanges qui ont eu lieu avec plusieurs responsables de structures publiques, privées ou associatives ont déjà permis de constater qu'une variété de types d'accompagnements était disponible sur le territoire pour soutenir les socio-professionnels dans le développement de projets. Les enquêtes quantitative et qualitative révèlent cependant que ce recours à un soutien externe reste encore peu répandu dans le cadre du tourisme et des loisirs. Interrogés à ce sujet, seulement 28 % des répondants au questionnaire affirment avoir bénéficié du soutien de structures extérieures dans la mise en place d'activités spécifiques pour les jeunes. Sur les six professionnels interrogés lors de la phase d'entretiens, 3 ont confirmé avoir mis en place cette offre seuls, en tant que gérant ou en équipe au sein de leur entreprise (cf. Anne G : Analyse transversale, thème 2). Néanmoins, les membres du réseau Ambassadeurs ayant eu recours à un accompagnement sur des aspects de gestion d'entreprise et de projet jugent ce soutien essentiel au développement de leur activité :

« (...) on s'est fait accompagner par l'URSCOP de Toulouse, (...). Et voilà ça c'est de l'accompagnement à la création, mais en fait nous c'est ça dont on a besoin, on est en train d'apprendre le métier de chef d'entreprise ». (M. P., extrait d'entretien du 30 juin 2020)

« On n'est pas très doués là-dedans pour demander donc cette année on se fait aider par une association du coin, de Saint-Affrique, c'est l'association ID, qui est pour nous aider à monter des dossiers ». (Mme S, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

Pour certains socio-professionnels, gérer seuls tous les aspects du montage de projet peut représenter un frein. Selon les capacités de chacun, les formations qu'ils ou elles ont suivies par le passé et l'expérience forgée au cours du temps, les besoins varient, mais l'accompagnement par des structures sur certains points semble le bienvenu :

« C : D'accord. Donc si euh... Enfin est-ce que vous les auriez développé ces animations-là s'il n'y avait pas eu le Parc.

D : Non ». (Mme D, extrait d'entretien 22 juin 2020)

« Donc il y a plein de projets mais... Je vous dis faut les monter les projets. Moi je suis pas du tout fermée à tout ça mais... [Souffle] on a l'impression qu'on a besoin un peu d'aide on

va dire [rires]. On n'est pas performants partout ». (Mme S, extrait d'entretien du 20 juin 2020).

2.3.2. Les réseaux officiels de prestataires : un appui dans la promotion et la montée en compétences des socio-professionnels

2.3.2.1. *Des structures surtout évoquées pour la promotion*

Les différents réseaux des structures touristiques ou co-gestionnaires sur le territoire, s'il a été vu dans la partie précédente qu'ils proposaient une variété de prestations d'accompagnement (formations, coaching personnalisé, promotion, mise en relation...), ont surtout été évoqués au travers de leur apport en matière de promotion des activités. Le Parc National des Cévennes et les offices du tourisme constituent en la matière des relais essentiels à l'activité de certains des enquêtés :

« (...) ça n'aurait pas eu les mêmes retentissements s'il n'y avait pas eu le Parc et son système d'information (...) Parce que moi j'ai beau mettre des affiches ou des photos... rappeler des événements sur Facebook, ça n'a pas le même impact ». (Mme D, extrait d'entretien 22 juin 2020)

« L'office du tourisme est quand même un bon relai au niveau local puisqu'ils éditent des plaquettes. Ils publient chaque semaine les animations de la semaine. Donc ça fonctionne bien quoi, au niveau information ». (Mme M, extrait d'entretien du 2 juillet 2020).

2.3.2.2. *Les Ambassadeurs : une initiative enrichissante mais un réseau à structurer davantage*

Sur les six entretiens effectués, cinq ont donc été réalisés avec des membres du réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes. Ces échanges ont mis en avant l'apport de l'Entente pour la montée en connaissances des membres sur la thématique du Bien et de ses attributs. Les formations des ambassadeurs leur permettent en effet de réinvestir certains éléments assimilés lors de ces réunions, dans des animations ou au fil des discussions avec leur clientèle :

« (...) on informe les gens avec toutes les formations qu'on a eu avec l'Entente. Donc ça peut être comment on fait pour les chiens, comment, enfin et cetera comme on a eu des formations là-dessus ». (Mme S, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

Néanmoins, quatre des cinq membres rencontrés se sont prononcés sur la difficulté pour assister à l'ensemble de ces rassemblements, pour des raisons de disponibilité ou par leur éloignement, dans un territoire qui en effet est immense (cf. Annexe G : Analyse transversale, thème 3) :

« D'ailleurs pour celles de l'UNESCO c'est rarement bien placé pour nous dans l'année, c'est pour ça qu'on en fait pas beaucoup au final, on fait beaucoup celles de l'hiver, mais rarement celle du printemps et de l'été » (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

Pour finir, c'est la rencontre avec d'autres ambassadeurs qui, pour plusieurs membres, est l'aspect le plus enrichissant du réseau de l'Entente (cf Annexe G : Analyse transversale, thème 3). Ils ont d'ailleurs exprimé leur envie de découvrir davantage les autres personnes qui en font partie, en étant notamment informés de ceux qui se trouvent dans leur secteur. Sur ce sujet, une enquêtée a exprimé le manque de lien entre les différents ambassadeurs :

*« Oui et puis savoir ce qu'on fait quoi. C'est-à-dire que, enfin là je pense à deux restaurateurs qui sont peut-être à vingt, trente minutes du musée et je sais plus moi ce qu'ils font quoi ».
« Et euh... et donc moi je pense qu'à l'avenir, ce serait intéressant, c'est de créer un peu plus de lien, avec les ambassadeurs » (Mme E, extrait d'entretien du 29 juin 2020).*

Le réseau, qui rassemble aujourd'hui près de 150 membres sur le territoire, place l'Entente comme structure référente sur les thématiques liées à l'agropastoralisme et aux autres enjeux du Bien inscrit. Néanmoins les efforts pour mettre en lien les différentes initiatives qui le constituent pourraient être améliorés.

3. Des compétences pédagogiques inégales

La troisième hypothèse énoncée pour répondre à la problématique de cette étude suppose que l'acquisition de connaissances et de compétences pédagogiques est une condition à la création d'une offre d'éducation au patrimoine de qualité et adaptée au public ciblé.

3.1. Des niveaux d'expertise en matière de pédagogie variés et un recours aux formations hétérogène

Parmi les personnes rencontrées, certaines tiennent leur expérience en matière d'animation auprès de publics jeunes de formations spécialisées dans ce domaine. Celles-ci leur

ont alors fourni des éléments concrets d'expertise pour construire des animations et prestations en accord avec des principes de pédagogie.

« On s'est vraiment retrouvés dans un centre de formation qui s'appelle le Merlet à Saint-Jean-du-Gard, et qui a pour vocation de vraiment oser des formations sportives mais avec un gros lien à l'environnement et au patrimoine » (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

« A la formation, par des structures de formation : soit le CREPS ou ça dépend... Il y a toujours une base pédagogique liée à l'enfant, aux problématiques de l'enfant » (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020).

Elles fournissent aussi des clés essentielles pour apprendre à connaître les différentes tranches d'âge du public jeune dans leurs attentes mais aussi et surtout leurs capacités, qu'elles soient motrices ou cognitives. Selon un ambassadeur ayant suivi l'un de ces cursus, cette maîtrise des problématiques du jeune âge est primordiale pour faire correspondre les activités aux enfants qu'il accueille :

« Faut connaître les enfants, leurs attentes, leur niveau scolaire. Faut savoir qu'on peut parler de géologie à partir de la cinquième, avant faut parler de cailloux quoi. Voilà, le vocabulaire c'est ça qui permet de toucher les enfants » (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020).

Néanmoins, une autre partie des personnes rencontrées n'a pas suivi de formation spécifique sur l'animation auprès des jeunes et a développé des méthodes d'accueil au fil de leur expérience personnelle ou professionnelle :

« On fait comme on fait avec nos enfants [rires] » (Mme M, extrait d'entretien du 2 juillet 2020)

« la quasi-totalité des moniteurs sont papas. (...) Ou maman, (...) donc ils connaissent directement les besoins (...) ils ont souvent aussi d'autres activités à côté qui sont transversales et qui font qu'en fait ils améliorent encore plus leur sens du contact et qu'ils ont une pédagogie » (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020).

Les méthodes développées peuvent alors être moins précises et parfois improvisées sans pour autant être totalement inefficaces :

« Faut que ce soit très court, donc on essaye de jouer avec ça quoi. De changer quand on voit qu'ils s'endorment, hop on essaye de les faire bouger, aller dans une autre salle pour que ça remette un peu de dynamisme » (Mme M, extrait d'entretien du 2 juillet 2020)

Les organismes du territoire spécialisés dans l'accompagnement de professionnels sur l'accueil éducatif comme les CPIE ou les CIVAM n'ont été abordés qu'une fois au cours des entretiens :

Sur le CIVAM Bio : « *Je devais participer l'an dernier... mais ça... l'animateur est parti et ça a pas été reporté... à une (...) formation propre à l'accueil des visites d'enfants. (...) Ça a eu lieu mais du coup les jours ont été décalés et j'ai pas pu y aller* ». (Mme M, extrait d'entretien du 2 juillet 2020)

Ainsi, bien qu'une offre de formation soit disponible, les données récoltées ne permettent pas réellement de conclure qu'elle soit amplement exploitée par les socio-professionnels en question.

3.2. Des difficultés dans l'accueil de jeunes, en partie liées à la connaissance des publics

La phase de collecte d'informations a permis de révéler certains éléments plus complexes quant à l'accueil d'enfants ou d'adolescents par les socio-professionnels. Tout d'abord, des difficultés de communication peuvent avoir lieu selon les tranches d'âge accueillies. En effet, l'enquête quantitative permet de voir que chez l'ensemble des répondants, la tranche des 6-12 ans est plus fréquemment accueillie que celle des plus petits (3-6 ans) et des pré-adolescents ou adolescents (12-17 ans) (Annexe D, p. 3). L'interaction et la communication sont également jugées plus faciles avec cette catégorie qu'avec les autres (p. 3) et cette distinction entre les trois tranches d'âge est aussi visible en comparant les réponses des personnes proposant des activités spécifiques pour les jeunes et les autres (Annexe D, p. 9). Interrogés sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'échange avec les jeunes ce sont de nouveaux ces tranches d'âge des plus jeunes et des adolescents qui ont été évoquées par plusieurs répondants : « *Les ados n'accrochent pas à ce que je leur raconte, ils préfèrent la piscine* », « *Pour les petits, il faut être simple et concret et avoir des activités ludiques à proposer. Nous ne sommes pas forcément équipés* » (Annexe D, p. 4).

Ces problématiques sont également réapparues au cours des entretiens. Face aux très jeunes ou aux adolescents certains prestataires se sentent parfois un peu démunis, ne sachant pas exactement comment les satisfaire ou les intéresser :

« *Les adolescents c'est un peu différent. Faut les débrancher déjà, et puis ou alors trouver le branchement brebis [rires]* » (Mme S, extrait d'entretien du 30 juin 2020)

« (...) ce qui est difficile justement dans ces visites-là c'est d'arriver à garder l'attention des petits ». / « J'ai plus de mal avec les grands ados qu'avec les petits quoi » (Mme M, extrait d'entretien du 2 juillet 2020)

Ces deux tranches d'âge et les méthodes pour s'adapter à leur accueil, à leurs attentes et à leurs capacités semblent donc être moins connues et maîtrisées par une partie des membres des deux réseaux.

D'autres difficultés d'ordre pédagogique ont été mises en lumière par les professionnels ne proposant pas d'activités spécifiques aux enfants, pour justifier ce choix. Si les contraintes plutôt logistiques (manque de temps) ou de compatibilité (avec leur activité professionnelle) sont les plus abordées, le manque d'inspiration et de compétences a également été cité, tout comme la complexité de l'encadrement de ce type de public (cf. Annexe D, p. 5).

3.3. La volonté pour la majorité de proposer des activités adaptées aux attentes et compétences

Malgré une hétérogénéité dans les compétences et connaissances pédagogiques des socio-professionnels enquêtés, la volonté d'adapter au mieux possible l'offre aux plus jeunes semblent globalement majoritaire (cf Annexe G, thème n°1) :

« Voilà, on fait pas une sortie pour les adultes, ça sert à rien parce que les enfants comprennent pas. Donc on fait une sortie pour les enfants, et les adultes comprennent très bien » (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020)

« Faut tout adapter à l'enfant. C'est pas seulement se dire "Bon ça on le fait pour les enfants". Faut adapter son encadrement, le descriptif, la présentation des activités, les sites d'activités, vraiment tout » (M. X, extrait d'entretien du 3 juillet 2020)

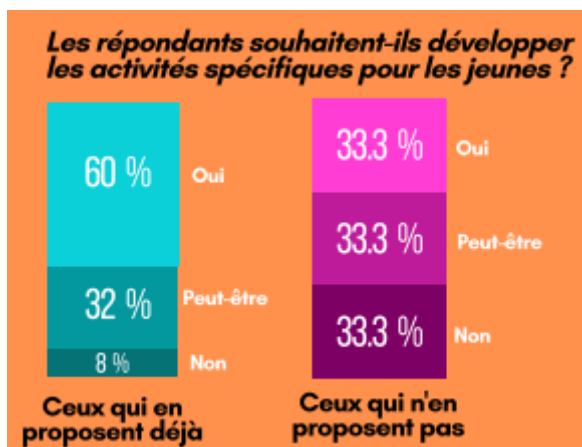
Les outils pédagogiques et activités ludiques et pratiques représentent notamment un moyen de parler de patrimoine de façon détournée et en répondant de manière générale aux attentes des publics jeunes :

« j'ai découpé avec mes collègues des gabarits de moutons (...) si c'est la dernière histoire avec les 101 moutons au chômage, je propose d'en prendre, de prendre de la laine et de la coller sur cette silhouette » (Mme E, extrait d'entretien du 2 juin 2020).

« Et puis on a fait des petits outils pédagogiques aussi. Souvent on part en sortie avec des photos anciennes de là où on va pour faire un comparatif paysager entre ce qu'on voit aujourd'hui et ce qu'on voyait il y a 80 ans » (M. P, extrait d'entretien du 30 juin 2020)

.En outre, qu'ils proposent déjà des activités spécifiques aux enfants ou pas, une part majoritaire des membres des deux réseaux ayant répondu à l'enquête en ligne reste ouverte à l'idée de créer, ou de développer davantage cette offre à destination des plus jeunes:

Figure 35 : Perspectives de développement d'activités jeune public



(Extrait de l'infographie, - Annexe D, p. 11)

Cette étape d'analyse portant sur les moyens mis en œuvre par les socio-professionnels du tourisme et des loisirs des réseaux Visite de Ferme et Ambassadeurs Causses et Cévennes a permis de mettre en lumière plusieurs résultats en lien avec les hypothèses formulées plus tôt.

La première hypothèse supposait **qu'à la base de la démarche de création d'activités d'éducation au patrimoine agropastoral à destination des jeunes se trouvait l'engagement dans la valorisation et la protection du patrimoine**. Les analyses quantitative et qualitative ont permis de mettre en avant l'importance de la transmission des valeurs liées à la protection du patrimoine aux jeunes publics qui représentent pour les enquêtés un espoir pour l'avenir. La valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien est également un élément essentiel chez la majorité des prestataires, notamment au travers d'un tourisme durable, garant de la préservation de ces richesses. En revanche, la volonté de valorisation de ce patrimoine auprès des jeunes doit s'accompagner d'efforts d'adaptation des contenus et de l'interprétation qu'il en est fait auprès d'un public de cet âge.

La deuxième partie de ce chapitre a concerné **la dynamique de réseau et son importance dans la création et le développement d'activités d'éducation au patrimoine**. L'analyse a donc mis en avant une forte dynamique collaborative entre acteurs locaux sur laquelle les professionnels s'appuient pour développer leur offre. Les activités d'éducation au patrimoine sont aussi soutenues par une demande locale, émanant des structures éducatives formelles ou informelles. Enfin, certains prestataires s'appuient fortement sur l'accompagnement proposé par différentes structures institutionnelles, privées ou associatives qui dans certains cas conditionne même l'existence de produits et animations. Néanmoins, cette aide n'est que partiellement exploitée par les socio-professionnels interrogés. Les réseaux de prestataires participent, quant à eux, à la mise en avant et à la montée en compétences de leurs membres et l'EICC se positionne en la matière comme une structure référente sur l'agropastoralisme et les thématiques liées au Bien, mais pourrait améliorer la dynamique de réseau proposée aux Ambassadeurs Causses et Cévennes en créant davantage de lien entre les acteurs.

Enfin la troisième hypothèse **conditionnait la construction d'activités d'éducation au patrimoine adaptées et de qualité à l'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques**. Ainsi, il a été constaté que le niveau d'expertise sur l'accueil de jeune est hétérogène au sein des deux réseaux, tout comme le recours aux formations qui offrent des méthodes pédagogiques et une connaissance des publics jeunes très utiles dans la mise en place d'activités qui leur sont destinées. En effet, les socio-professionnels dont les méthodes se basent essentiellement sur leur expérience personnelle ou professionnelle font face à des difficultés, en partie liées à un manque de connaissance des publics, de leurs attentes ou de leurs capacités. Malgré cela, une volonté générale d'adaptation est observable pour les membres des réseaux accueillant des enfants ou adolescents.

Ces conclusions vont alors permettre de proposer des préconisations à l'EICC pour accompagner les membres des deux réseaux qu'elle coordonne dans le développement d'actions d'éducation au patrimoine agropastoral des Causses et Cévennes à destination des publics jeunes.

Chapitre 2 : Des préconisations pour orienter le développement des activités d'éducation au patrimoine par les socio-professionnels du tourisme et des loisirs

L'analyse des données récoltées qui vient d'être apportée dans le chapitre précédent va maintenant permettre d'apporter des recommandations à l'Entente Interdépartementale pour insérer le développement des activités d'éducation au patrimoine par les socio-professionnels des réseaux qu'elle coordonne au sein de la gestion du Bien des Causses et Cévennes.

1. Accompagner les socio-professionnels dans la transmission de la V.U.E.

1.1. Poursuivre la montée en connaissances sur les thématiques liées au Bien grâce à une meilleure accessibilité aux formations

L'analyse des données collectées a permis de mettre en exergue la satisfaction des formations reçues par les membres du réseau des Ambassadeurs. Elles constituent un apport en connaissances sur les thématiques propres au Bien, qui est réinvesti par les professionnels auprès de leur public.

L'un des points à améliorer évoqué concernant les formations des ambassadeurs traite de leur accessibilité en relation avec la disponibilité des professionnels et la distance qui peut parfois être trop importante pour se rendre aux journées de rassemblement.

Pour ces raisons, un certain nombre de prestataires ne peuvent améliorer leurs compétences en matière de médiation sur les thématiques liées au Bien. La montée en connaissance est donc encouragée par l'EICC mais n'est pas homogène au sein du réseau. Ors, afin de développer les activités de sensibilisation des publics jeunes par les professionnels, il est d'abord essentiel que ces derniers soient à l'aise avec les enjeux de l'inscription du territoire sur la Liste du patrimoine mondial. Les entretiens et le questionnaire ont notamment révélé que si les personnes interrogées semblaient être familières avec l'agropastoralisme et les

autres attributs, elles le sont en revanche un peu moins lorsqu'il est question de l'Unesco, de l'Entente et du rôle de ces structures institutionnelles.

Ainsi, une attention toute particulière devra être portée au choix des dates de formation, afin que celles-ci puissent convenir avec l'emploi du temps d'un maximum de membres du réseau. Des sondages pourraient notamment permettre d'établir en amont la période la plus propice où le plus grand nombre de personnes serait disponible.

De plus, tout au long de la période de crise sanitaire due au coronavirus, les dispositions prises par une majorité d'entreprises au conduit à développer le recours au numérique et les échanges par vidéo-conférence. L'immensité du territoire demande parfois, comme l'on évoqué certains enquêtés, à parcourir de longues distances pour assister aux réunions. Ce temps de trajet peut donc constituer un frein pour une partie des ambassadeurs. Ainsi, permettre un accès à distance aux formations, notamment par leur diffusion en ligne ou leur enregistrement pourrait pallier à cet obstacle géographique propre au Site, dont la superficie totale dépasse les 6 000 km². La mise en place de Webinaires c'est-à-dire des conférences en ligne pourrait également venir compléter l'offre de montée en compétences de l'Entente auprès des professionnels, et faciliter le partage d'expérience et d'expertise d'intervenants extérieurs à l'équipe de l'EICC.

Enfin, dans une visée d'homogénéisation de la connaissance sur les thématiques du Bien entre les deux réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme, il semblerait judicieux de considérer l'accès aux formations par les agriculteurs du second réseau. Les données récoltées n'ont pas permis d'obtenir des informations précises sur la familiarité de ces derniers avec le Bien, cependant, celle-ci reste essentielle pour que les visites de fermes proposées au public puissent également participer à la valorisation des enjeux de l'inscription sur la Liste.

1.2. Participer à la création de contenus de sensibilisation adaptés aux tranches d'âge du public jeune

L'analyse de l'enquête qualitative a mis en avant la volonté chez les professionnels de s'adapter à leur public et notamment aux différentes tranches d'âge qu'ils peuvent accueillir. Il semble en effet évident que si une bonne connaissance est nécessaire pour sensibiliser les jeunes au patrimoine mondial, ce savoir ne peut pas être réinvesti de la même manière pour tous les publics. Parmi les personnes interrogées, une partie dispose de connaissances en matière de pédagogie grâce à des formations spécialisées leur ayant apporté une expertise qu'ils peuvent utiliser pour assurer une bonne compréhension des contenus par tous les jeunes selon les capacités spécifiques à leur tranche d'âge. Mais une autre partie ne fonde ses activités que sur son expérience personnelle ou professionnelle et ne dispose pas des mêmes connaissances.

L'Entente pourrait donc apporter un soutien à l'ensemble des membres des réseaux souhaitant développer des actions de sensibilisation des jeunes au patrimoine du Bien, en diffusant des contenus adaptés aux différentes tranches d'âge qui composent la jeunesse.

1.2.1. Des thématiques riches, à vulgariser.

Dans un premier temps, la transmission des enjeux de l'inscription du Bien au travers de la sensibilisation des jeunes sur le patrimoine des Causses et Cévennes requière un travail de vulgarisation. En effet, l'agropastoralisme, les paysages culturels ou encore la simple notion de patrimoine ne sont pas des sujets évidents pour toutes les tranches d'âge qui composent le jeune public, parfois même pour des adultes. Adapter ces contenus pour les rendre accessibles à tous, en prenant en compte les compétences cognitives propres aux différents stades de développement de l'enfant représente un enjeu de compréhension à considérer pour favoriser l'impact des actions d'éducation au patrimoine sur le territoire.

Un premier pas dans cette direction a été réalisé avec la création d'un espace d'interprétation du Bien des Causses et Cévennes, dans la Maison du Site Unesco à Florac. Ce site, inauguré en juillet 2020 rassemble plusieurs modules scénographiques permettant d'appré-

hender ce qu'est l'Unesco, mais aussi les enjeux de l'inscription et les thématiques et attributs qui s'y rattachent (figure 36). Cet espace est notamment le résultat d'un travail de vulgarisation mené par l'équipe de l'Entente Interdépartementale. Il constitue une base solide sur laquelle s'appuyer et pourrait ainsi être décliné pour être compréhensible par chaque tranche d'âge.

Figure 36 : Extrait des modules du Site d'interprétation du Bien Causses et Cévennes à Florac



Disposant d'une expérience dans la sensibilisation des jeunes au patrimoine des Causses et Cévennes grâce à ses interventions auprès de publics scolaires, et d'une maîtrise de tous les enjeux propres à l'inscription, l'équipe de l'EICC est donc la plus à même de coordonner la création de contenus accessibles aux jeunes publics.

1.2.2. Une synergie d'acteurs au service de l'adaptation des contenus

Si l'équipe de l'EICC dispose d'une expertise complète sur les thématiques liées au Bien, son expérience en matière de pédagogie n'est en revanche pas aussi aiguisée. Afin de proposer aux membres des deux réseaux étudiés des contenus les plus adaptés possible aux capacités de compréhension des différentes tranches d'âge qui composent le jeune public, il est préconisé de mettre en place une synergie avec d'autres acteurs dont c'est la spécialité.

Ainsi, l'état des lieux a mis en lumière plusieurs acteurs référents en matière d'éducation au patrimoine tels que les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement ou les enseignants de l'Education Nationale, ces derniers travaillant notamment régulièrement avec certains prestataires des réseaux. Leur expertise sur les différents principes pédagogiques, mais aussi leur connaissance affûtée des publics jeunes fait de cette catégorie d'acteurs un partenaire indispensable pour assurer la compatibilité de contenus de sensibilisation au patrimoine avec les capacités et les attentes qui varient sensiblement d'une tranche d'âge à l'autre.

Enfin, ce type d'action pourrait être l'occasion d'impliquer des prestataires touristiques dans un tel projet et de profiter de leur expérience terrain. En effet, il a donc été vu qu'un certain nombre de membres des réseaux étudiés possède une formation initiale dans le secteur de la pédagogie, de l'animation jeune-public ou de l'éducation à l'environnement. Ils disposent ainsi, d'une maîtrise similaire à celle des organismes cités précédemment, mais aussi d'une expérience dans la mise en œuvre d'activités d'éducation au patrimoine dans le cadre spécifique du tourisme et des loisirs. La sollicitation d'autres socio-professionnels moins familiarisés avec le secteur de l'éducation pourrait également apporter des indices essentiels quant aux attentes, aux besoins et aux limites de la mise en œuvre de contenus d'éducation au patrimoine des Causses et Cévennes.

Ainsi, la synergie de ces différents acteurs favoriserait la mise en place de contenus de qualité, répondant à la fois aux attentes du public jeune et à celle des prestataires à qui ils bénéficieraient.

1.2.3. La création d'outils pédagogiques

Les entretiens réalisés ont mis en avant l'utilisation d'outils pédagogiques par certains membres des réseaux Ambassadeurs ou Visite de Ferme. Ils peuvent prendre des formes variées : livrets, jeux, photos, devinettes etc, et permettent ainsi de varier les approches en matière d'éducation au patrimoine.

La création d'outils pédagogiques par l'Entente sur le thème des Causses et Cévennes pourrait constituer une réponse à la volonté de la structure d'étendre les initiatives d'éducation au patrimoine chez les prestataires du tourisme et des loisirs. Ils permettent en effet à la

fois d'apporter plus d'autonomie aux jeunes, tout en favorisant l'interaction entre l'hôte et ses visiteurs.

Interrogés sur les types d'accompagnements qui pourraient leur être apportés, les répondants ont manifesté un intérêt majeur pour des supports et idées d'activités (cf. Annexe D, p.12). En effet, il a été vu lors de la phase d'analyse que l'un des freins à la mise en place d'activités spécifiques aux jeunes sur le patrimoine était le manque d'inspiration en matière d'activités à proposer. La diffusion par l'Entente d'outils pédagogiques pourrait ainsi compléter l'offre existante chez certains socio-professionnels ou venir développer le rapport avec le jeune public chez d'autres.

Une première étape de recensement d'outils déjà existants pourrait ainsi être entreprise, notamment auprès des membres des réseaux qui en utilisent déjà et qui seraient prêts à les partager. Puis une phase de création, en partenariat avec différents acteurs (cf. partie précédente) pourrait venir compléter ce travail.

2. Renforcer la mise en réseau et la collaboration entre acteurs locaux

2.1. Identifier et faire le lien entre les porteurs de projet et les structures d'accompagnement

Au moment de l'état des lieux, un travail général d'identification des types d'accompagnements disponibles pour les porteurs de projet touristique a été entrepris (Annexe B) dans le but d'obtenir une vue d'ensemble des actions engagées par les structures majeures selon leur type. Cela a notamment permis d'identifier qu'une richesse d'offres et de prestation était proposées. En revanche, les enquêtes qualitatives et quantitatives ont mis en avant un recours partiel à ces aides, tout en valorisant leur apport lorsqu'elles ont été exploitées. Une majorité de professionnels développent donc de nouveaux projets seuls ou avec une aide interne à leur entreprise (famille, salariés, membres du syndicat...).

L'organisation nécessaire au montage de projet et la variété de compétences qui peuvent être nécessaires pour mettre en place un projet d'éducation au patrimoine peuvent néan-

moins représenter des freins dans les motivations des socio-professionnels des réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme. Un travail de mise en relation peut alors être favorisé par l'EICC, entre des porteurs de projets et des structures disposant des prestations d'accompagnement.

Pour cela, il est essentiel d'avoir une vision plus précise et exhaustive des démarches d'aides disponibles sur l'ensemble des quatre départements. Les fiches acteurs réalisées précédemment (Annexe B) représentent une base générale qui peut cependant varier puisque même si des structures équivalentes (les quatre ADT, les CPIE, toutes les OT...) dispensent généralement le même type d'accompagnement, celui-ci peut varier légèrement d'un territoire à l'autre.

De plus, afin d'encourager les professionnels à avoir recours à ces prestations, ils convient d'en faire la promotion et de communiquer au sein du réseau entier. Il s'agirait ainsi de rappeler aux membres qu'ils peuvent être accompagnés tout au long de leur démarche afin de calmer les éventuelles appréhensions déjà observées ou de motiver des projets à se lancer. En ce sens, identifier les porteurs de projet représentent un enjeu essentiel afin de pouvoir ensuite les mettre en relation avec les structures les plus à même de les aider et de les suivre dans leur développement.

2.2. Le renforcement de la dynamique de réseau chez les Ambassadeurs Causses et Cévennes

La phase d'analyse a permis de rendre compte d'une véritable dynamique collaborative sur le territoire, parfois génératrice de nouvelles initiatives et produits participant à valoriser le Bien. Le développement d'activités d'éducation au patrimoine peut ainsi s'appuyer sur le réseau des Ambassadeurs, rassemblant près de 150 socio-professionnels du tourisme et des loisirs, en renforçant les relations entre ses membres.

2.2.1. Le besoin de restructuration du réseau

Afin de soutenir la dynamique collaborative entre les ambassadeurs, il semble impératif d'effectuer une mise à jour du réseau actuel. En effet, à ce jour, seuls cinquante-sept membres ont renouvelé leur adhésion en réitérant leur candidature, comme cela doit être fait

tous les deux ans. En revanche, un certain nombre de ceux qui n'ont pas renouvelé utilise encore le logo du réseau ou se déclare toujours ambassadeurs sur leur site internet. Il s'agirait alors dans un premier temps de prendre contact avec toutes les personnes n'ayant pas renvoyé leur dossier de réinscription pour comprendre s'il s'agit d'un oubli ou d'un choix de quitter le réseau.

De plus afin d'améliorer la connaissance des membres entre eux, il faudrait dans un premier temps que l'Entente puisse connaître en détail les activités de chaque membre et les actions qu'ils mettent en œuvre pour valoriser le Bien Unesco. Pour garantir une certaine qualité et une homogénéité dans l'investissement de chacun, il semble essentiel de vérifier que le label n'est pas seulement utilisé comme un argument marketing, mais que de réelles actions de valorisations ont été développées et le sont toujours.

2.2.2. Améliorer la connaissance des initiatives chez les membres

L'analyse des entretiens a permis de mettre en avant la rencontre comme point de départ au développement de certaines offres et prestations. La découverte de nouveaux acteurs partageant des valeurs communes constitue donc une opportunité à renforcer au sein du réseau.

Pour permettre un rayonnement des initiatives des ambassadeurs aux autres membres, l'EICC doit donc favoriser la circulation de l'information et la communication sur les actions développées, notamment en matière d'éducation à l'environnement. Les rassemblements des socio-professionnels, notamment lors des formations organisées par l'Entente doivent pouvoir être l'occasion d'une réelle découverte des différents projets. D'autres événements pourraient être organisés dans cette visée et pourraient se faire par département, pour faciliter dans un premier la connaissance par les membres des autres produits près de chez eux.

La promotion de ces projets en ligne, sur les réseaux sociaux ou grâce à newsletter, pourrait également participer à cette découverte.

2.2.3. Créer du lien entre les prestataires

Dans un troisième temps, afin de promouvoir la dynamique collaborative au sein du réseau, il conviendrait de créer du lien entre les professionnels de manière concrète. Solliciter les membres du réseau Ambassadeurs, mais aussi du réseau Visite de Ferme sur les différents projets menés par l'EICC impliquerait davantage les prestataires dans la vie du réseau tout en faisant la promotion d'une démarche de partenariat et de collaboration.

En tant que coordinatrice du réseau, l'EICC peut jouer un rôle d'organe de mise en relation des acteurs avec d'autres selon leurs besoins, leurs idées de projet, leurs compétences et leurs motivations. Par la connaissance des projets de chacun, elle pourrait ainsi connecter un porteur de projet avec d'autres membres susceptibles de l'accompagner ou de collaborer avec.

3. Accompagner la montée en compétences des professionnels sur l'accueil d'un public jeune

La dernière préconisation apportée au vu de l'analyse des données récoltées fait référence au constat d'un manque de connaissances et de méthodes basées sur les principes de l'accueil de publics plus jeunes.

3.1. Homogénéiser les compétences et les connaissances en matière d'accueil de jeunes publics

Il a donc été vu qu'au sein de l'ensemble des personnes interrogées, une disparité existe sur l'aisance à accueillir et interagir avec des enfants et adolescents. Des lacunes sur la connaissance du public subsistent notamment dans le cas des jeunes enfants (3-6 ans) et des adolescents (12-17 ans) avec lesquels des problèmes en matière de communication ou de réponses à leurs attentes ont été soulevés par les enquêtés. Les entretiens ont révélé que ces difficultés se retrouvent généralement chez les socio-professionnels n'ayant pas suivi de formation sur l'animation auprès du jeune public ou sur les principes d'éducation au patrimoine.

L'accompagnement de l'EICC pourrait ainsi se diriger vers l'amélioration des compétences des membres des réseaux Visite de Ferme et Ambassadeurs. Ce soutien viendrait notamment compléter l'expérience personnelle et professionnelle des prestataires, par des notions d'expertise précises, fondées sur une méthodologie reconnue et applicable dans le cadre d'activités de tourisme ou de loisirs.

Cette démarche professionnalisante viendrait apporter davantage d'autonomie et d'assurance aux membres des deux réseaux pour mettre en place des actions d'éducation au patrimoine ou améliorer celles qui existent déjà. Cela permettrait également d'améliorer la qualité de l'offre touristique globale en favorisant une meilleure prise en compte des jeunes en tant que public à part entière.

Du point de vue de la valorisation du patrimoine, savoir qui sont ces jeunes, comment les intéresser et leur transmettre un message sont tout autant de compétences indispensables pour les sensibiliser à la cause de la protection du maintien de l'agropastoralisme sur le territoire et de son impact sur les paysages duquel découle leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

3.2. Faire appel à l'expérience de structures spécialisées

Comme il a été évoqué plus haut, l'équipe de l'Entente, si elle possède une certaine expérience auprès du jeune public et particulièrement des scolaires, n'a pas d'expertise professionnelle en matière de pédagogie. Ainsi, dans l'optique de la montée en compétences des prestataires des réseaux Visite de Ferme et Ambassadeurs, la mise en place d'une collaboration avec des structures extérieures capables de former ces professionnels est indispensable.

De fait, les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement interviennent le plus souvent auprès de professionnels par le biais de collectivités telles que l'EICC. Leur rayonnement sur des départements entiers fait d'elles des structures référentes à cette échelle en matière d'éducation au patrimoine et à l'environnement. L'apport de leur expertise peut notamment être complété par celui des Offices de tourisme qui apportent aussi souvent un suivi ou des formations en matière de normes et de qualité d'accueil. L'alliance de ces deux

types d'organismes pourrait ainsi être complémentaire pour améliorer l'accueil de publics jeunes chez les prestataires du tourisme et des loisirs.

La forme employée pour cette professionnalisation peut être à débattre. Celle-ci pourrait faire l'objet d'une thématique au sein des formations généralement fournies aux Ambassadeurs. Mais il faut cependant garder à l'esprit la difficulté actuelle de l'accessibilité à ces réunions. Elles pourraient alors être remplacées ou complétées par des fiches-conseils sur l'accueil de public jeune. Interrogés sur le type d'accompagnements qui les intéresserait, les répondants au questionnaire ont notamment plébiscité cette dernière option plutôt qu'une formation « en direct » qui est le type d'accompagnements qui semble intéresser le moins les prestataires sur les huit propositions disponibles.

L'analyse des données collectées dans la phase d'état des lieux a ainsi permis de proposer à l'EICC des préconisations pour accompagner la dynamique d'éducation au patrimoine chez les membres des deux réseaux de prestataires étudiés.

Ainsi, la première préconisation traite de l'accompagnement des prestataires dans la valorisation du patrimoine des Causses et Cévennes, au travers de l'amélioration de leurs connaissances avec un meilleur accès aux formations et de la création de contenus adaptés aux différentes tranches d'âge qui constituent le jeune public.

D'autre part, l'EICC pourrait renforcer la mise en relation des ambassadeurs et des exploitants agricoles des réseaux ayant un projet à développer avec des structures proposant un accompagnement en la matière. La dynamique de réseau doit également être appuyée pour créer plus de lien entre les membres des deux dispositifs.

Enfin, permettre l'amélioration des compétences et connaissances sur des questions de pédagogie et de connaissance des publics ciblés constitue un enjeu dans l'amélioration et l'adaptation des activités d'éducation au patrimoine.

Conclusion de la Partie 3

Cette dernière partie a donc consisté en une phase plus analytique de l'étude commandée par l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes sur la mise en place d'activités d'éducation au patrimoine chez les membres des réseaux Visite de Ferme et Ambassadeurs Causses et Cévennes.

Au travers du premier chapitre l'ensemble des données récoltées lors de la phase d'état des lieux a pu être traité en lien avec les hypothèses énoncées. Cette analyse a donc permis de mettre en avant plusieurs enjeux essentiels à prendre en compte dans les préconisations qui ont suivi.

Comme l'affirmait la première hypothèse, un engagement dans la valorisation et la protection du patrimoine semble bien être pré-existant à la mise en place d'activités d'éducation au patrimoine agropastoral. Néanmoins, l'analyse a mis en avant l'importance de l'effort d'interprétation de ce patrimoine de manière adaptée à un public jeune pour une démarche de valorisation cohérente à l'égard de cette catégorie de visiteurs.

En outre, une forte dynamique de réseau a bien été identifiée entre les acteurs du territoire. Celle-ci est néanmoins plus généralisée entre les prestataires eux-mêmes ou avec le reste de la population locale et participe grandement au développement des activités des membres des réseaux. Le recours à un accompagnement par des structures institutionnelles ou associatives reste une dynamique peu exploitée, bien que lorsqu'elle l'est, celle-ci facilite fortement les démarches de montage de projet des professionnels. L'action de l'EICC s'est révélée bénéfique pour son expertise sur les questions en lien avec le Bien et pour la dynamique de réseau qu'elle favorise, bien que cette dernière semble pouvoir être renforcée.

Enfin, les résultats de l'étude ont mis en avant des disparités au sein des réseaux pour ce qui est des compétences et connaissances sur l'accueil du public jeune. Le bénéfice des formations en pédagogie et en éducation au patrimoine a ainsi été mis en avant au travers de l'analyse.

Ces conclusions ont alors permis de proposer plusieurs préconisations en réponse à l'analyse. Celles-ci devraient ainsi permettre d'orienter les actions futures de l'Entente sur le développement de l'éducation au patrimoine chez les prestataires du tourisme et des loisirs du territoire.

Conclusion Générale

L'éducation est de plus en plus considérée comme un enjeu majeur dans la valorisation et la protection futures du patrimoine dans le monde par la sensibilisation des nouvelles générations à ces enjeux. C'est dans cette optique que l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, collectivité créée pour assurer la gestion du Site des Causses et Cévennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité en 2011 a commandé l'étude qui constitue ce mémoire. Cette demande concernait les activités d'éducation au patrimoine mises en place par les membres de deux réseaux de prestataires touristiques et de loisirs : les Ambassadeurs Causses et Cévennes et les agriculteurs du dispositif Visite de Ferme.

La première partie de cette étude a donc consisté en un cadrage théorique, orienté par la question de départ suivante : *En quoi l'éducation au patrimoine dans le cadre du tourisme et des loisirs peut-elle participer à la protection et à la valorisation du patrimoine agropastoral ?* Les lectures entreprises se sont ainsi focalisées sur trois thématiques majeures pour en déterminer les enjeux. Tout d'abord, l'étude du processus de mise en patrimoine a révélé l'importance des dispositifs de protection des richesses d'un territoire. L'exemple de l'Unesco avec l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité a également mis en lumière les méfaits, mais aussi le potentiel du tourisme dans la valorisation de la richesse des sites inscrits, notamment au travers d'une démarche de durabilité. Cette approche place ainsi la population locale et tout particulièrement les professionnels du tourisme comme des acteurs à part entière de la protection de ce patrimoine de par leur contact direct avec les visiteurs. En outre, les lectures sur le concept d'éducation au patrimoine ont mis en avant le lien renouvelé de l'enseignement avec le contexte local. Grâce à ce changement de démarche pédagogique, l'éducation apparaît désormais comme un réel levier de protection et de valorisation du patrimoine, notamment grâce à l'engagement d'acteurs qui se mobilisent pour transmettre ces valeurs tout en revalorisant le public jeune dans le secteur du tourisme et des loisirs. Enfin, la première partie a présenté les enjeux de l'activité agropastorale pour la protection du patrimoine dont l'existence est garantie par le maintien de cette filière agricole. L'éducation détient un rôle d'autant plus important que l'agropastoralisme, depuis la phase d'industrialisation de l'agriculture, souffre d'un manque de compétitivité. Sensibiliser les jeunes en leur donnant accès à la découverte de cette activité et du

patrimoine qu'elle génère est donc une responsabilité, partagée entre les éleveurs mais aussi les collectivités et l'ensemble de la population dont les professionnels du tourisme et des loisirs.

Ces recherches ont alors permis d'établir une problématique :

Comment les socio-professionnels du tourisme et des loisirs peuvent-ils mettre en place des activités pour sensibiliser les jeunes au patrimoine agropastoral et ainsi participer à sa préservation ?

Pour y répondre, trois hypothèses ont donc été formulées :

- ***Hypothèse 1*** : L'engagement dans la valorisation et la protection du patrimoine à la base de la démarche de création d'activités d'éducation au patrimoine agropastoral à destination des jeunes.
- ***Hypothèse 2*** : Une dynamique de réseau est nécessaire pour accompagner les prestataires dans la création et le développement d'activités d'éducation au patrimoine.
- ***Hypothèse 3*** : L'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques permet la construction d'une activité d'éducation au patrimoine adaptée et de qualité.

Afin de tester ces hypothèses plusieurs outils de collecte de données ont été mis en place. Des échanges avec des responsables de structures institutionnelles et associatives ont été entrepris pour évaluer l'offre d'accompagnement proposée aux prestataires du secteur du tourisme et des loisirs dans le développement de leur projet. En outre, un questionnaire a été envoyé à l'intégralité des membres des deux réseaux étudiés pour déterminer le profil de ceux qui proposent des activités spécifiques aux jeunes et ceux qui n'en proposent pas, et pour caractériser les activités en question. Enfin, six entretiens ont été dirigés avec des personnes accueillant des visiteurs jeunes et leur proposant des activités en lien avec le patrimoine, afin de comprendre en détail leur stratégie et leurs motivations.

La troisième partie de ce mémoire a permis, au travers de l'analyse de toutes les données récoltées par les différentes méthodes d'enquête, de proposer des préconisations à l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes pour orienter ses futures actions vers le développement d'activités d'éducation au patrimoine par les membres de ses réseaux. En matière de valorisation du patrimoine des Causses et Cévennes, l'une des recommandations concerne l'accessibilité aux formations qui constituent un outil enrichissant pour permettre aux prestataires d'appréhender les problématiques du Bien mais auquel ils ont du mal à assister. L'Entente pourrait également apporter son soutien par la vulgarisation et l'adaptation des contenus relatifs au patrimoine du Bien pour les tranches d'âge du jeune public, notamment avec la réalisation d'outils pédagogiques. En outre, la deuxième préconisation traite de la mise en réseau, premièrement au travers du rôle de l'EICC dans la mise en relation des prestataires avec les structures d'accompagnement au montage de projet auxquelles ils ont peu recours. Deuxièmement, il serait question de renforcer la dynamique collaborative au sein même des réseaux, entre les professionnels eux-mêmes. Enfin, une attention toute particulière devrait être portée à la montée en compétences et en connaissances des membres des réseaux en matière de pédagogie et de connaissance des différents publics jeunes.

Le travail de ce mémoire constitue donc une toute première base d'information et d'analyse sur les activités d'éducation au patrimoine présentes dans le secteur du tourisme et des loisirs sur le territoire des Causses et Cévennes. Par manque de compétences académiques détaillées sur la pédagogie et l'animation spécifique au jeune public, ce travail s'est davantage concentré sur la stratégie et les motivations des socio-professionnels dans le déploiement de telles activités. La crise sanitaire a malheureusement limité le nombre d'acteurs qui ont été interrogés dans le cadre de l'enquête qualitative, restreignant partiellement les possibilités d'une analyse précise et tranchée. Malgré le contexte très particulier dans lequel ce stage a été réalisé, le résultat entend à minima fournir une vision d'ensemble sur laquelle l'Entente Interdépartementale pourra s'appuyer pour permettre à l'éducation au patrimoine de devenir un levier effectif de valorisation du Bien sur le territoire

Bibliographie

Aragon Anne. *La transhumance ovine dans les Pyrénées: pratique ancestrale et solution d'avenir, aspects zootechniques et sanitaires*. Thèse d'exercice en médecine vétérinaire, Toulouse : Université Paul-Sabatier, Toulouse : Ecole Nationale Vétérinaire, 2018, 146 p.

Arendt Hannah. *La crise de l'éducation* in *La crise de la culture*, Paris : Gallimard, 1961.

Atout France. *Tourisme et développement durable : de la connaissance des marchés à l'action marketing*. Paris : Editions Atout France, 2011, 108 p.

Barthes Angela, Alpe Yves. Les éducations à, un changement de logique éducative? L'exemple de l'éducation au développement durable à l'université, *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 2012, n°50, P. 197-209. [En ligne] Disponible sur: https://www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_2012_num_50_1_1100 (Consulté le 20-03-2020).

Barthes Angela. *L'éducation au patrimoine: une approche territorialisée de l'éducation en émergence?* Congrès AREF Montpellier, 27-30 août 2013, 7 p.

Barthes Angela, Blanc-Maximin Sylviane., Alpe Yves, Floro Michel. *L'éducation au patrimoine: pourvoyeuse de savoirs et/ou au service des territoires?* Colloque international les « éducations à, un levier de transformation du système éducatif » 17-19 nov. 2014, p. 59-71.

Barthes Angela. *Education au patrimoine*, in Barthes Angela, Lange Jean-Marc, Tutiaux-Guillon Nicole, *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des éducations à...* Paris : L'Harmattan, 2017, 617 p.

Barthes Angela, Blanc-Maximin, Sylviane. Quelles évolutions De L'école Française Face à L'éducation Au Patrimoine ? *Revue Des Sciences De L'éducation*, 2017, 43, n° 1, p. 85-115 [en ligne]. Disponible sur <https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2017-v43-n1-rse03267/1042075ar.pdf> (Consulté le 26-3-2020).

Bénos Rémi, Milian Johan. Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2013, hors-série 16, 15 p. [en ligne]. Disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/13631> (Consulté le 10-4-2020).

Bessière Jacinthe. *Valeurs rurales et imaginaire touristique*, in Amirou Rachid et Bachimon Philippe, *Le tourisme local, une culture de l'exotisme* Paris : L'Harmattan, 2000, 71-92.

Bessière Jacinthe. *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord Noir*. Paris Budapest Torino : L'Harmattan, 2001, 364 p.

Bessiere Jacinthe, Annes Alexis. L'alimentation au cœur des sociabilités ville campagne. *Anthropology of food*, 2018, n° 13.

Boyer Régine, Pommier Muriel. *La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable vue par des enseignants du Secondaire*. Lyon : Institut National de Recherche Pédagogique 2006, 67 p.

- Brisebarre Anne-Marie. *Chemins de transhumances : histoire des bêtes et bergers du voyage*. Paris : Delachaux et Niestlé, 2013, 239 p.
- Cameron Christina, Rössler Mechtild, Laliberté Robert. *La convention du patrimoine mondial la vision des pionniers*. Montréal: les Presses de l'Université de Montréal, 2017, 373 p.
- Camus Sandra, Hikkerova Lubica, et Sahut Jean-Michel. Tourisme durable : une approche systémique. *Management & Avenir*, 2010, vol. 34, n°4, p. 253-269 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-253.htm> (Consulté le 5-5-2020).
- Conseil de l'Europe. *Convention de Faro : aller de l'avant avec le patrimoine*, 2020, 22 p. [en ligne]. Disponible sur <https://rm.coe.int/la-convention-de-faro-aller-de-l-avant-avec-le-patrimoine-brochure/16809e3628> (Consulté le 24-5-2020).
- Coquidé Maryline, Lange Jean-Marc, Pincemin Jean-Marie. *Education à l'environnement en France : éléments de situation et questions curriculaires*, 2010, 14 p. [en ligne]. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00526082/document> (Consulté le 27-3-2020).
- Corbière, Marie. *Des espaces muséographiques et sentiers d'interprétation pour un développement touristique durable et une préservation de la biodiversité*. Mémoire de master 1 tourisme et développement, Toulouse : Université de Toulouse-Jean Jaurès, 2018, 125 p.
- Court Martine. *L'enfance : un âge de la vie*, in Court Martine, Sociologie des enfants, Paris : La Découverte, « Repères », 2017, p. 7-34.
- Cova Véronique, Cova Bernard. *Alternatives Marketing : réponses marketing aux évolutions récentes des consommateurs*, Paris : Dunod, 2001, 208 p.
- Di Méo Guy. *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*. Colloque "Patrimoine et Industrie en Poitou-Charentes : combattre pour valoriser", septembre 2007, p. 88-109.
- Eychenne Corinne. *Hommes Et Troupeaux En Montagne La Question Pastorale En Ariège*. Paris : L'Harmattan, Itinéraires Géographiques, 2006, 314 p.
- Eychenne Corinne. *Estives et alpages des montagnes françaises : une ressource complexe à réinventer*, in Antoine Jean-Marc, Milian Johan, La ressource montagne, entre potentialités et contraintes, Paris ; Torino ; Budapest etc. : L'Harmattan, 2011, p. 141-161.
- Eychenne Corinne. *L'agriculture de montagne, de la marginalité au capital d'innovation* in Dugot Philippe et Thuillier Guy, France : les mutations des systèmes productifs, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2014, p.383-397.
- Eychenne Corinne. *Le pastoralisme en France : situation et enjeux* : Audition par le groupe de travail "pastoralisme". Sénat, 25 juillet 2018.
- Dallari Fiorella et Mariotti Alessia. Les pratiques touristiques ciblées sur l'enfance : vers une nouvelle perspective ? *Via*. 2016, n°10 [en ligne]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/viatourism/1525> (Consulté le 1-6-2020).
- Davallon Jean. Introduction. *Culture & Musées*, 2003, n°1, p. 13-18 [en ligne]. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2003_num_1_1_1164 (Consulté le 1-5-2020).

De Bono Noémie. *L'éducation patrimoniale au service du développement touristique local : le cas du patrimoine architectural*. Mémoire de Master 1 tourisme et développement, Toulouse : Université de Toulouse - Jean Jaurès, 2010, 144 p.

François Hugues, Hirczak Maud, Senil Nicolas. Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2006, n°5, p. 683-700 [en ligne]. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-5-page-683.htm> (Consulté le 27-4-2020).

Gablin Anne. *Le théâtre jeune public : un espace en débat*. Thèse de Master en sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2007, 134 p.

Gravari-Barbas Maria. *Introduction et problématique de la journée*. Villes françaises du patrimoine mondial et tourisme : protection, gestion, valorisation, 27 mai 2010, p. 17-23.

Gravari-Barbas Maria, Renard Cécile. Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre. *Norois*, 2010, n°217, p 57-73 [en ligne]. Disponible sur <http://journals.openedition.org/norois/3476> (Consulté le 26-4-2020).

ICOMOS, *Charte internationale du tourisme culturel : la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif*, 1999, 6 p. [en ligne]. Disponible sur : https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Charte_INTERNATIONALE_DU_TOURISME_CULTUREL.pdf (Consulté le 5-5-2020).

IGEN (Inspection Générale de l'Education Nationale). L'éducation relative à l'environnement et au développement durable, 2003, 30 p. [en ligne]. Disponible sur : http://reseaucoleetnature.org/system/files/Rapport_Bonheure_Hagnerelle_2003_0.pdf (Consulté le 2-5-2020).

Kayser Bernard. *La renaissance rurale sociologie des campagnes du monde occidental*. Paris : Armand Colin, (Collection U Série Sociologie), 1990, 316 p.

Kindelberger Cécile, Le Floc'h Nadine et Clarisse René. Les activités de loisirs des enfants et des adolescents comme milieu de développement. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 2007, 36/4, p. 485-502 [en ligne]. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/osp/1527> (Consulté le 19-4-2020).

Lavieille Jean-Marc. Les paysages et la Convention du patrimoine mondial. *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, 2003, n°3, p. 265-277 [en ligne]. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/reden.2003.1612> (Consulté le 28-4-2020).

Lavoie Marie. Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel. *Sociétés*, 2014, vol. 3, n° 125, p. 137-151 [en ligne]. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-societes-2014-3-page-137.htm> (Consulté le 27-4-2020).

Lavorata Ugo. *La Forteresse de Najac: Valorisation et développement de la médiation culturelle à destination du jeune public*. Mémoire de master 2 études et valorisation du patrimoine occitan, Toulouse: Université de Toulouse - Jean Jaurès, 2017, 73 p.

Lebaudy Guillaume. « Une draille pour vivre » *Pastoralisme, patrimoine intégré et développement durable en Méditerranée*. Actes de la deuxième réunion thématique d'experts sur le pastoralisme méditerranéen, 12-14 nov. 2009, p. 49-58.

Leininger-Frézal Caroline. Un réseau d'acteurs de l'EEDD : forces et faiblesses du territoire. *Penser l'éducation*, 2013, p. 625-638.

Lemaître Mathieu. *Ressources patrimoniales culturelles et développement touristique*. Thèse de doctorat en économie sociale. Toulouse : Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015, 592 p.

Lerin François. *Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable*. Montpellier : CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), 2010, 236 p.

Luginbühl Yves. *Quelle dimension paysagère pour l'agropastoralisme ?* Actes de la deuxième réunion thématique d'experts sur le pastoralisme méditerranéen, 12-14 nov. 2009, p. 25-29.

MAAPAR (Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales). *Rapport du Groupe interministériel sur le pastoralisme au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales*, 2001, 203 p. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/024000454.pdf> (Consulté le 12-4-2020).

Marcotte Pascale, Bourdeau Laurent, La promotion des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO : Compatible avec le développement durable ?. *Management & Avenir*, 2010, vol. 34, n°4, p. 270-288 [en ligne]. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-270.htm> (Consulté le 10-04-2020).

Martins Cécile. *L'agritourisme dans les relations ville-campagne*. Mémoire de master 1 tourisme et développement, Toulouse : Université de Toulouse - Jean Jaurès, 2018, 101 p.

Matthys Anke. L'effet Unesco sur le développement local. *Métropolitiques*, 17 septembre 2018 [en ligne]. Disponible sur <https://www.metropolitiques.eu/L-effet-UNESCO-sur-le-developpement-local.html> (Consulté le 02-05-2020).

Mitchell Nora, Rössler Mechtild, Tricaud Pierre Marie. *Paysages culturels du patrimoine mondial: guide pratique de conservation et de gestion*. Paris : UNESCO, 2011, 135 p.

Moreau Angélique, Bruiguière Catherine, Triquet Eric. Question scientifique socialement vive et médiation participative: apports et limites d'un partenariat entre école et professionnels de l'éducation au développement durable. *Spirale. Revue de recherches en éducation*, 2012, n°50, p. 211-223 [en ligne]. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_2012_num_50_1_1101 (Consulté le 25-03-2020).

OMT, *Charte du tourisme durable*, 1995, 16 p. [en ligne]. Disponible sur <https://doi.org/10.18111/unwtodeclarations.1995.05.04>. (Consulté le 5-5-2020).

OMT. *Développement du tourisme durable : guide à l'intention des autorités locales*. Madrid : Organisation Mondiale du Tourisme, 1999, 223 p.

ONU. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, 1972, 89 p. [en ligne]. Disponible sur <https://undocs.org/fr/A/CONF.48/14/Rev.1> (Consulté le 21-5-2020).

Pégaz-Fiornet. *Le pastoralisme en Cévennes - Vécu et transmission d'un métier-identité, représentation et valorisation d'un patrimoine*. Actes de la deuxième réunion thématique d'experts sur le pastoralisme méditerranéen, 12-14 nov. 2010, p. 39-47.

Perrenoud Philippe. *Curriculum : le formel, le réel, le caché*, in Houssaye Jean, La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui, Paris : ESF, 1993, p. 61-76.

Pringent Lionel. L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ?. *Revue Internationale et stratégique*, 2013, vol 2, n°90, p. 127-135 [en ligne]. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-2-page-127.htm> (Consulté le 29-4-2020).

Prud'homme Rémy. *Les impacts socio-économiques de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial : trois études, note préparée à la demande du Patrimoine mondial de l'Unesco*, 2008, p. 1-20 [en ligne]. Disponible sur <http://www.rprudhomme.com/app/download/9188693/2008+Impact+Liste+Patrimoine.pdf> (Consulté le 29-4-2020).

Pruneau Diane et Lapointe Claire. Un, deux, trois, nous irons aux bois... L'apprentissage expérientiel et ses applications en éducation relative à l'environnement. *Education et Francophonie*, 2002, vol 3, n°2, p. 241-256 [en ligne]. Disponible sur : https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXX_2_241.pdf (Consulté le 21-6-2020).

Ross Alistair. *Curriculum. Construction and critique*. London : Routledge, 2000, 204p.

Sauvé Lucie. Le partenariat en éducation relative à l'environnement : pertinence et défis. *Education relative à l'environnement Regard. Recherches. Réflexions*, 2001-2002, vol 3, p. 21-35 [en ligne]. Disponible sur : https://www.revue-ere.uqam.ca/categories/PDF/Volume3/03_Sauve_L.pdf (Consulté le 25-6-2020).

Sol Marie-Pierre. *La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme. De quelques modalités dans les " Pyrénées catalanes "*. Journées 2004 de la Commission de Géographie du Tourisme du CNFG « Tourisme et Patrimoine », 17-19 mai 2004, p. 161-175.

Tamarel Candice. *La place des populations locales de montagne dans la structuration d'une offre touristique de loisirs, pour un tourisme facteur de développement durable : Le cas du parc de loisirs de Hautacam*. Mémoire de master 2 tourisme et développement, Toulouse : Université de Toulouse-Jean Jaurès, 2017, 194 p.

Tilden Freeman. *Interpreting our heritage*. 3e édition. Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1977, 191 p.

Titchen Sarah. *On the construction of outstanding universal value: UNESCO's World Heritage Convention (Convention concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage, 1972) and the identification and assessment of cultural places for inclusion in the World Heritage List*. Thèse de doctorat en philosophie, Canberra : Australian National University, 1995, 310 p.

UNESCO. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, 1972, 16 p. [en ligne]. Disponible sur <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> (Consulté le 10-4-2020).

UNESCO. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2003, 19 p. [en ligne]. Disponible sur <https://ich.unesco.org/fr/convention> (Consulté le 10-4-2020).

UNESCO. *Tourisme, culture et développement durable*, 2006, 95 p. [en ligne]. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000147578_fre (Consulté le 10-4-2020).

UNESCO. *Patrimoine mondial - Défis pour le Millénaire*. Paris : UNESCO, 2007, 201 p.

UNESCO. *Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme*, 2012, 31 p. [en ligne]. Disponible sur <https://whc.unesco.org/fr/documents/116676> (Consulté le 02-05-2020).

UNESCO. *Façonner l'avenir que nous voulons : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), rapport final, résumé*, 2014, 20 p. [en ligne]. Disponible sur : http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0081/Temis-0081285/21780_2014_Resume.pdf (Consulté le 2-5-2020).

UNESCO. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 2019, 186 p. [en ligne]. Disponible sur <https://whc.unesco.org/fr/orientations/> (Consulté le 10-4-2020).

Table des figures

<i>Figure 1 : Sous-catégories des patrimoines matériels et immatériels et exemples de biens</i>	14
<i>Figure 2 : Lednice-Valtice en République Tchèque</i>	22
<i>Figure 3 : Villages antiques du Nord de la Syrie</i>	23
<i>Figure 4 : Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen</i>	23
<i>Figure 5 : Colline royale d'Ambohimanga</i>	23
<i>Figure 6 : Schéma du développement durable du tourisme</i>	32
<i>Figure 7 : Le « gradient » de partenariat de Lucie Sauvé</i>	51
<i>Figure 8 : « Les espaces pastoraux, réservoirs de biodiversité faunistique et floristique »</i>	58
<i>Figure 9 : Situation du Bien en France (source : EICC)</i>	75
<i>Figure 10 : Le Bien et ses villes-portes (source : EICC)</i>	75
<i>Figure 11 : Découpage administratif du Bien (source : EICC)°</i>	75
<i>Figure 12 : Les enjeux de l'inscription du Bien :</i>	82
<i>Figure 13 : Les orientations du Plan de gestion 2015-2021 pour le Bien des C&C</i>	82
<i>Figure 14 : Les principaux acteurs publics de la gestion du territoire</i>	84
<i>Figure 15 : Les trois piliers de la gouvernance du Bien des C&C :</i>	85
<i>Figure 16 : Les appuis de la gouvernance</i>	86
<i>Figure 17 : Fonctionnement de l'EICC</i>	89
<i>Figure 18 : Le réseau Ambassadeurs au sein des orientations de gestion</i>	94
<i>Figure 19 : Répartition des ambassadeurs selon le type d'activité</i>	97
<i>Figure 20 : Evolution du nombre de membres au sein du réseau des Ambassadeurs</i>	97
<i>Figure 21 : Répartition des Ambassadeurs touristique selon le département</i>	98
<i>Figure 22 : L'opération Visite de Fermes au sein des orientations de gestion</i>	99
<i>Figure 23 : Les enjeux de l'opération Visite de Fermes en lien avec le tourisme durable</i>	100
<i>Figure 24 : Evolution du nombre de fermes participantes aux éditions de Visite de Ferme</i>	101

<i>Figure 25 : Méthodologie de l'enquête quantitative.....</i>	<i>109</i>
<i>Figure 26 : Les rubriques du questionnaire.....</i>	<i>111</i>
<i>Figure 27 : Les types d'activités professionnelles des répondants au questionnaire</i>	<i>113</i>
<i>Figure 28 : Etapes méthodologiques de l'enquête qualitative.....</i>	<i>115</i>
<i>Figure 29 : Les personnes interrogées dans le cadre des entretiens semi-directifs</i>	<i>117</i>
<i>Figure 30 : les rubriques du guide d'entretien</i>	<i>119</i>
<i>Figure 31 : Thèmes évoqués en lien avec le Bien (extrait Annexe D).....</i>	<i>126</i>
<i>Figure 32 : Présence physique d'éléments en lien avec le Bien (extrait Annexe D).....</i>	<i>127</i>
<i>Figure 33 : Comparaison de l'évocation des thèmes en lien avec le Bien (extrait Annexe D)</i>	<i>128</i>
<i>Figure 34 : Evocation des thèmes liés à l'encadrement du Bien (extrait Annexe D)</i>	<i>130</i>
<i>Figure 35 : Perspectives de développement d'activités jeune public</i>	<i>143</i>
<i>Figure 36 : Extrait des modules du Site d'interprétation du Bien Causses et Cévennes à Florac</i>	<i>148</i>

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : « l'agritourisme en France métropolitaine en 1988 et 2000 »</i>	66
<i>Tableau 2 : Acteurs interrogés et structures correspondantes</i>	103
<i>Tableau 3 : Extrait du tableau récapitulatif du questionnaire</i>	110
<i>Tableau 4 : Opinion des enquêtés sur la sensibilisation et l'éducation au patrimoine.</i>	132

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	6
Introduction générale	8
Partie 1 : Les enjeux de l'éducation au patrimoine pour la protection du patrimoine agropastoral dans le cadre du tourisme et des loisirs	11
Chapitre 1 : L'enjeu de la patrimonialisation et de la mise en tourisme dans la protection du patrimoine : la prise de conscience des instances internationales et l'Unesco	13
1. La mise en patrimoine	13
1.1. Le concept de patrimoine	13
1.1.1. Définition du patrimoine	13
1.1.1. Les différents types de patrimoines	13
1.2. Le processus de patrimonialisation	15
1.2.1. Définition de la patrimonialisation	15
1.2.2. Le contexte de l'effervescence contemporaine du concept de patrimoine	15
1.2.3. De la prise de conscience à la valorisation : les phases du processus de patrimonialisation	17
2. Les enjeux de la labellisation Unesco dans la transmission du patrimoine	18
2.1. La genèse de la Convention du patrimoine mondial	19
2.2. L'élargissement du concept de patrimoine : la prise en compte des paysages culturels	20
2.2.1. Les paysages culturels : définition	21
2.2.2. Trois catégories majeures de paysages culturels	22
2.3. Les enjeux de l'inscription au patrimoine mondial	24
2.3.1. Des mesures de protections adaptées, entre soutien et contrainte	24
2.3.1.1. La garantie d'une protection internationale	24
2.3.1.2. Le cadre réglementaire international pour la protection du patrimoine	25
2.3.2. Patrimoine mondial ou patrimoine local ?	25
2.3.3. L'effet de l'inscription sur le tourisme	26
2.3.3.1. Une relation difficile à évaluer	26
2.3.3.2. La prise en compte grandissante des problématiques touristiques au sein du label	27
3. Les enjeux de la mise en tourisme pour le patrimoine	28
3.1. Du tourisme de masse à la prise en compte des principes de développement durable	28
3.1.1. Evolution historique du tourisme	28
3.1.2. Les effets néfastes du tourisme sur le patrimoine	29
3.1.2.1. La menace sur l'intégrité physique des biens patrimoniaux	29
3.1.2.2. L'acculturation	30
3.1.3. La prise en compte des principes du développement durable dans le développement du tourisme	31
3.1.3.1. Définition du développement durable	31
3.1.3.2. Le tourisme durable	31
3.2. Le tourisme au service de la conservation du patrimoine :	33
3.2.1. L'enjeu économique du tourisme pour le patrimoine.	33

3.2.2.	Un effet d'appropriation en réaction	33
3.2.3.	Sensibiliser les touristes à la protection du patrimoine	34
3.3.	Les socio-professionnels du tourisme : acteurs clés dans la conservation du patrimoine	34

Chapitre 2 : La sensibilisation des jeunes générations à la protection du patrimoine par l'éducation **36**

1.	Les éducations à : une nouvelle éducation en rupture	36
1.1.	L'évolution de la forme scolaire	36
1.2.	L'émergence des « éducations à »	37
1.2.1.	Définition	37
1.2.2.	Une ambition internationale à l'origine de leur développement	37
1.3.	L'éducation au patrimoine	38
1.3.1.	Objectifs	38
1.3.2.	Mise en pratique : des approches variées	39
1.3.3.	Education au patrimoine, à l'environnement, au développement durable : des valeurs partagées	40
2.	La singularisation de l'enfant et de son lien au patrimoine	41
2.1.	Qui est l'enfant, le jeune ?	41
2.1.1.	L'enfance : une notion mouvante	41
2.1.2.	Une multitude de catégories de description de l'enfance et de la jeunesse	42
2.2.	Une pédagogie valorisant l'enfant dans son environnement	43
2.2.1.	L'enfant-acteur	43
2.2.2.	Un lien rétabli avec le contexte territorial	44
2.2.3.	L'apprentissage expérientiel	44
3.	L'éducation au patrimoine à travers le tourisme et les loisirs	45
3.1.	Les jeunes dans le secteur du tourisme et des loisirs	45
3.1.1.	La richesse du temps des vacances et des loisirs des enfants	45
3.1.1.1.	De nouvelles formes de tourisme axées sur l'enfance	45
3.1.1.2.	Le temps extrascolaire	46
3.1.2.	Les mêmes individus, mais des publics variés	47
3.2.	La capacité d'adaptation face à un public jeune	47
3.2.1.	La prise en compte des intérêts et des capacités des visiteurs jeunes	48
3.2.1.1.	Des activités en accord avec les capacités des jeunes	48
3.2.1.2.	Capter l'intérêt et l'attention	49
3.3.	Un réseau d'acteurs engagés	50
3.4.	L'impact de l'éducation sur le patrimoine	51

Chapitre 3 : L'enjeu de la valorisation du patrimoine agropastorale pour la préservation de l'activité de production et la protection des milieux **52**

1.	Une filière qui se distingue à la fois par ses particularismes et sa vulnérabilité	52
1.1.	Éléments de définitions	52
1.2.	Les spécificités des systèmes agropastoraux	53
1.2.1.	La ressource pastorale	53
1.2.2.	Des pratiques fondées sur la saisonnalité et la mobilité	53
1.2.3.	L'importance de l'action collective dans la gestion des estives	54
1.3.	L'agropastoralisme aujourd'hui: une agriculture peu compétitive face aux systèmes industrialisés et mondialisés	55
2.	L'enjeu de l'agropastoralisme dans la préservation des espaces et des usages	55
2.1.	Des pratiques qui façonnent les paysages	55
2.2.	Les enjeux du maintien de paysages ouverts	56
2.2.1.	L'impact sur la biodiversité	57
2.2.2.	Une pratique garante de l'attractivité des territoires de montagne	57
2.3.	L'impact des dispositifs publics sur les représentations des systèmes pastoraux	59

2.3.1.	Un soutien légitime et nécessaire	59
2.3.2.	La fonction productive reléguée au second plan	60
3.	Un secteur qui s'ouvre au public	61
3.1.	L'attrait pour les espaces ruraux : une opportunité de valorisation d'une culture pastorale riche	61
3.1.1.	Un nouveau regard sur l'agriculture	61
3.1.2.	Un patrimoine pastoral à l'origine de fortes représentations	63
3.2.	L'ouverture des professionnels du monde agricole agropastoral au tourisme	64
3.2.1.	La mise en spectacle des communautés pastorales au travers de lieux de médiation et d'évènements	64
3.2.2.	L'ouverture des exploitations au public : la démarche agritouristique	65
3.3.	La sensibilisation et l'éducation du public : levier de préservation de la filière ?	67

PARTIE 2 : Présentation du terrain d'étude des Causses et Cévennes, de l'étude et de la méthodologie adoptée _____ **72**

Chapitre 1 : Le terrain d'étude : Le site des Causses et des Cévennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité. _____ **74**

1.	L'importance de l'activité agropastorale sur le territoire des Causses et Cévennes	76
1.1.	Une géographie diversifiée, unifiée par l'agropastoralisme	76
1.2.	Identification de la Valeur Universelle Exceptionnelle	77
1.2.1.	De la préhistoire à nos jours, une activité agropastorale qui se maintient	77
1.2.2.	Les attributs du paysage culturel des Causses et Cévennes	78
1.2.2.1.	Les paysages ouverts	78
1.2.2.2.	Les espaces naturels	79
1.2.2.3.	Les attributs historiques	79
2.	Le processus de candidature	79
3.	La Gestion du Bien	81
3.1.	Les enjeux de l'inscription	81
3.2.	Gouvernance	83
4.	L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes	86
4.1.	Entente interdépartementale : définition	86
4.2.	Les missions de l'EICC	87
4.3.	Son fonctionnement et ses relations avec les autres acteurs	88

Chapitre 2 : Présentation de la commande et des deux réseaux de prestataires _____ **91**

1.	La mission de diagnostic	91
1.1.	L'éducation : un enjeu d'appropriation essentiel pour la protection du Bien	91
1.2.	Un sujet de recherche qui a évolué dans le contexte de la crise sanitaire	92
1.3.	La commande finale et son objectif	93
2.	Le réseau des ambassadeurs Causses et Cévennes	93
2.1.	Objectifs et enjeux du réseau	93
2.2.	La mise en place du réseau	95
2.2.1.	Une démarche dans un premier temps isolée	95
2.2.2.	L'élargissement de l'opération	95
2.3.	Le réseau des ambassadeurs aujourd'hui	96
2.3.1.	Une variété d'acteurs et d'initiatives	96
2.3.2.	Difficultés dans la mise à jour du réseau	98
3.	L'opération Visite de Ferme	99
3.1.	Objectifs de cette opération	99
3.2.	Historique et évolution	100
3.2.1.	Une initiative à l'origine localisée, elle aussi étendue	100

Chapitre 3 : La méthodologie adoptée _____ **103**

1.	Les structures référentes et les accompagnements disponibles _____	103
1.1.	Des structures engagées dans la montée en compétences des socio-professionnels_	104
1.2.	La possibilité d'un suivi personnalisé _____	105
1.3.	Favoriser la mise en réseau et la mise en relation _____	106
1.4.	Les structures associatives comme référentes en matière d'éducation au patrimoine et à l'environnement. _____	107
1.5.	Des accompagnements plus ou moins accessibles _____	108
2.	L'enquête quantitative _____	109
2.1.	Le choix de la méthode quantitative _____	109
2.2.	Les grandes thématiques abordées dans le questionnaire _____	111
2.3.	Les répondants au questionnaire _____	113
3.	Un échange avec les socio-professionnels grâce à l'enquête qualitative _____	114
3.1.	Choix de la méthodologie d'enquête _____	114
3.2.	Les acteurs interrogés _____	115
3.3.	Les thématiques abordées _____	119

PARTIE 3 : Résultats du diagnostic sur les activités d'éducation au patrimoine chez les membres des réseaux Ambassadeurs et Visite de Ferme _____ 123

Chapitre 1 : Analyse des données récoltées _____ 125

1.	Des professionnels engagés dans la protection et la transmission du patrimoine _____	125
1.1.	La valorisation du Bien et de l'inscription à l'Unesco _____	125
1.1.1.	Mise en avant de la V.U.E. _____	125
1.1.1.1.	Les thématiques en lien avec le Bien, fréquemment évoquées _____	125
1.1.1.2.	Des activités qui favorisent le contact avec les attributs _____	126
1.1.1.3.	La nécessité d'adapter cette thématique pour les enfants _____	127
1.1.2.	Des aspects institutionnels en lien avec l'inscription plus difficiles à maîtriser et aborder _____	129
1.2.	La protection de l'environnement et la valorisation des acteurs locaux : l'engagement dans un tourisme durable sur le territoire _____	130
1.2.1.	Découvrir le territoire en se mobilisant pour le préserver _____	130
1.2.2.	Intégrer les prestations dans des circuits locaux _____	131
1.3.	Une mission de transmission aux générations futures _____	131
1.3.1.	Sensibiliser les jeunes à leur patrimoine _____	132
1.3.2.	Les générations futures : un espoir dans le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle _____	133
2.	Une mise en réseau particulièrement forte entre professionnels _____	133
2.1.	Un territoire avec une forte dynamique collaborative _____	134
2.1.1.	Les Causses et les Cévennes : un territoire d'entraide _____	134
2.1.2.	La dynamique de réseau, au service du développement et de la structuration de l'offre _____	134
2.2.	Une demande locale encouragée par les structures éducatives et institutionnelles _____	135
2.3.	Les accompagnements mis en place par les structures référentes : des soutiens partiellement exploités _____	137
2.3.1.	L'aide au montage de projet, peu envisagée mais bénéfique _____	137
2.3.2.	Les réseaux officiels de prestataires : un appui dans la promotion et la montée en compétences des socio-professionnels _____	138
2.3.2.1.	Des structures surtout évoquées pour la promotion _____	138
2.3.2.2.	Les Ambassadeurs : une initiative enrichissante mais un réseau à structurer davantage _____	138
3.	Des compétences pédagogiques inégales _____	139
3.1.	Des niveaux d'expertise en matière de pédagogie variés et un recours aux formations hétérogène _____	139
3.2.	Des difficultés dans l'accueil de jeunes, en partie liées à la connaissance des publics _____	141

3.3. La volonté pour la majorité de proposer des activités adaptées aux attentes et compétences _____	142
---	-----

Chapitre 2 : Des préconisations pour orienter le développement des activités d'éducation au patrimoine par les socio-professionnels du tourisme et des loisirs 145

1. Accompagner les socio-professionnels dans la transmission de la V.U.E. _____	145
1.1. Poursuivre la montée en connaissances sur les thématiques liées au Bien grâce à une meilleure accessibilité aux formations _____	145
1.2. Participer à la création de contenus de sensibilisation adaptés aux tranches d'âge du public jeune _____	147
1.2.1. Des thématiques riches, à vulgariser. _____	147
1.2.2. Une synergie d'acteurs au service de l'adaptation des contenus _____	148
1.2.3. La création d'outils pédagogiques _____	149
2. Renforcer la mise en réseau et la collaboration entre acteurs locaux _____	150
2.1. Identifier et faire le lien entre les porteurs de projet et les structures d'accompagnement _____	150
2.2. Le renforcement de la dynamique de réseau chez les Ambassadeurs Causse et Cévennes _____	151
2.2.1. Le besoin de restructuration du réseau _____	151
2.2.2. Améliorer la connaissance des initiatives chez les membres _____	152
2.2.3. Créer du lien entre les prestataires _____	153
3. Accompagner la montée en compétences des professionnels sur l'accueil d'un public jeune _____	153
3.1. Homogénéiser les compétences et les connaissances en matière d'accueil de jeunes publics _____	153
3.2. Faire appel à l'expérience de structures spécialisées _____	154

Conclusion Générale _____ 158

Bibliographie _____ 161

Table des figures _____ 167

Liste des tableaux _____ 169

Table des matières _____ 170

Résumé _____ 175

Résumé

Au-delà de son enjeu dans le développement des enfants, l'éducation participe également à l'implication des nouvelles générations dans la protection et la valorisation du patrimoine dont ils sont les héritiers. Dans le cas du patrimoine agropastoral, la sensibilisation des jeunes est essentielle pour maintenir cette activité, garante de richesses paysagères, naturelles, culturelles et immatérielles. Les Causses et Cévennes sont l'exemple de cette empreinte de l'activité agropastorale sur le patrimoine de par l'inscription de ce territoire sur la Liste du patrimoine mondial en 2011 au titre de ses paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen. L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes à qui il incombe la gestion du Bien, a décidé de commander une étude sur les activités d'éducation au patrimoine agropastoral mises en place par les membres de deux réseaux touristiques qu'elle coordonne. Ce mémoire rassemble les résultats de cette étude et ses préconisations permettront d'orienter les actions futures de sensibilisation des publics jeunes à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.

Mots clés : Education au patrimoine – Agropastoralisme – Paysages culturels- Protection du patrimoine – Valorisation du patrimoine – Tourisme et loisirs - UNESCO – Sensibilisation – Jeunes publics – Enfants - Jeunesse

Abstract

Beyond its implication in children's development, education participates in the new generations' involvement in the protection and enhancement of the heritage of which they are the heirs. In the case of agro-pastoral heritage, raising the youth's awareness is essential to maintain this activity, on which depend scenic, natural, cultural and intangible richness. The Causses and the Cévennes are a perfect example of the impact of agro-pastoral activity on heritage with its inscription on the World Heritage List in 2011 under the title of "Mediterranean agro-pastoral cultural landscape". The Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, which is the structure in charge of the Site's management, decided to commission a study on agro-pastoral heritage education activities implemented by the members of the two touristic networks which it coordinates. This thesis gathers the results of this study and the recommendations which will enable to guide future actions on raising the youth awareness about the site's Outstanding Universal Value.

Key words: Heritage education – Agropastoralism – Cultural landscapes – Heritage protection – Heritage promotion – Tourism and leisure – UNESCO – Awareness - Young publics – Children - Youth